Quatre-vingtième année. — N° 4. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 4 Janvier 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 3 janvier 1948 faisant application à diverses entreprises de presse des dispositions de la loi du 11 mai 1946 (p. 130).

Ministère de la justice.

Décret du 30 décembre 1947 portant nominations de magistrats (p. 130).

Arrêté du 31 décembre 1947 modifiant la date des élections aux commissions administratives paritaires des représentants des greffiers fonctionnaires, secrétaires de parquet, personnels de service et de bureau des cours et tribunaux (p. 130).

Arrêtés portant nominations, acceptation de démissions, fin de détachement, fin de stage et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (services extérieurs de l'éducation surveillée) (p. 131).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 47-2436 du 31 décembre 1947 sur les attributions du haut commissaire de la République française en Sarre (p. 131).

Décret n° 47-2437 du 31 décembre 1947 relatif à l'organisation de la régie des mines de la Sarre (p. 131).

Ministère des forces armées.

Arrêté du 30 décembre 1947 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 133).

Décrets du 29 décembre 1947 portant concession et annulation de la médaille militaire (p. 133).

Décret du 31 décembre 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 140).

Décrets du 31 décembre 1947 portant promotions, régularisations de situation, nomination, affectation, acceptations de démission, radiation des cadres, annulant ou modifiant de précédents décrets et rectificatif (armée de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 140).

Décret du 3 janvier 1948 portant nomination du secrétaire général du ministère des forces armées (p. 147).

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1914-1918) (rectificatif) (p. 148).

Arrêté du 24 décembre 1947 portant dérogation à l'interdiction d'engagement de dépenses prévues par le décret n° 47-1957 du 9 octobre 1947 (p. 148).

Arrêté portant titularisations dans les cadres complémentaires de bureau (direction des poudres) (p. 149).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 30 décembre 1947 portant nomination des membres du cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques (p. 149).

Arrêté portant promotions (administration centrale) (p. 149).

Circulaire n° 2-2 B/4 du 3 janvier 1948 tendant à fixer les modalités d'application à diverses catégories de personnel du nouvel aménagement des rémunérations des agents de l'Etat (p. 149).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 3 janvier 1948 autorisant les Charbonnages de France à prendre une participation dans le capital de la Société immobilière du 10, rue Alfred-de-Vigny (p. 150).

Ministère de l'agriculture.

RAVITAILLEMENT

Arrêté portant réglementation de la vente et de la consommation des viandes (rectificatif) (p. 151).

Arrêté portant désignation d'un régisseur comptable et rectificatif à un précédent arrêté (directions départementales du ravitaillement) (p. 151).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 31 décembre 1947 plaçant en position de détachement un professeur adjoint au lycée de Foix (p. 150).

Arrêté du 21 novembre 1947 relatif à l'équivalence du « Kaufmannsgehilfenbrief » avec le certificat d'aptitude professionnelle (p. 150).

Arrêté du 29 décembre 1947 établissant un visa « films d'enseignement et d'éducation » (p. 150).

Arrêté portant désignation de communes qui sont tenues d'organiser un centre médico-scolaire (rectificatif) (p. 150).

Arrêtés portant nominations, titularisation et plaçant en position de détachement :

Administration centrale (p. 150).

Ecole nationale des chartes (p. 150).

Enseignement du second degré (p. 151).

Enseignement du premier degré (p. 151).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 47-2438 du 27 novembre 1947 complétant les dispositions de l'article 137 du décret du 20 décembre 1938 portant réglementation minière à Madagascar et dépendances (p. 151).

Décret n° 47-2439 du 15 décembre 1947 modifiant le décret du 1er avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies (p. 152).

Décret n° 47-2440 du 31 décembre 1947 portant prorogation de la période principale et des périodes complémentaires d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer de l'exercice 1947 (p. 152).

Décret n° 48-7 du 3 janvier 1948 portant modification au décret du 3 mai 1947 portant création de tribunaux militaires à compétence limitée sur le territoire de Madagascar (p. 153).

Arrêté du 29 décembre 1947 portant délégation de signature (p. 153).

Arrêté du 30 décembre 1947 fixant les modalités de contrôle exercé par l'inspection des colonies sur la régie industrielle de la cellulose coloniale (p. 153).

Arrêtés portant réintégration, mise en disponibilité, acceptation de démission et modifiant un précédent arrêté:

Administration coloniale (p. 153).

Cadre d'administration générale (p. 153).

Elèves administrateurs des colonies (p. 153).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 154).

Arrêtés portant nomination, rétrogradation et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Ecole nationale des ponts et chaussées (p. 154).

Ponts et chaussées (p. 154).

Service des ports aériens (p. 154).

Liste des candidats admissibles au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) à la suite du concours ouvert en 1947 (p. 154).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 26 décembre 1947 approuvant les modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires centrales de la sécurité sociale (p. 154).

Arrêté du 31 décembre 1947 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 154).

Arrêtés portant nominations et intégration dans les cadres (caisse nationale de sécurité sociale et directions régionales de la sécurité sociale) (p. 154).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 23 décembre 1947 portant approbation de la nomination du directeur du Centre scientifique et technique du bâtiment (p. 154).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décrets du 31 décembre 1947 portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre (p. 155).

Décret n° 48-8 du 3 janvier 1948 fixant les conditions d'application de la loi n° 47-1736 du 5 septembre 1947 relative à la situation des déportés politiques (p. 156).

Arrêtés portant avancement de classe (administration centrale) (p. 157).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 157).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunion de commission (p. 158).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour un emploi à la section économique du bureau international du travail à Montréal (Canada) (p. 158).

Avis de concours pour l'emploi de journaliste professionnel à la section de l'information publique du bureau international du travail (p. 158).

Annonces (p. 159).

DÉBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 1 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 3 janvier 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1).

PRIX : 3 F

N° 1 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 3 janvier 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1).

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret du 3 janvier 1948 faisant application à diverses entreprises de presse des dispositions de la loi du 11 mai 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information,

Vu l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information,

Décrète:

Art. 1er. — Il est fait application des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 susvisée aux entreprises de presse et d'information ou de publicité ci-après désignées:

La Société malouine de presse, société anonyme, au capital de 60.000 F, dont le siège social est à Saint-Malo, 12, rue des Lauriers, inscrite au registre du commerce de Saint-Malo sous le n° 24.

Le *Journal des Andelys*, propriété personnelle de Mme Henriette Sorel, dont le siège social est aux Andelys (Seine-Inférieure).

Le *Journal de l'Orne*, propriété personnelle de M. Robert Langlois, dont le siège social est à Argentan, 6, rue du Collège, inscrit au registre du commerce sous le n° 164.

Le Soleil de Marseille, société anonyme au capital de 750.000 F, dont le siège social est à Marseille, 2, rue de Breteuil et inscrite au registre du commerce de Marseille sous le n° 31099.

L'imprimerie autunoise, propriété personnelle de M. Paul Poirson, dont le siège social est à Autun, 10, avenue de la Gare, inscrite au registre du commerce d'Autun.

L'imprimerie du *Gâtinais*, propriété personnelle de M. Maurice Midol, dont le siège social est à Montargis, 56, avenue Général-de-Gaulle, inscrite au registre du commerce de Montargis sous le n° 5140.

L'Union républicaine d'Alès, propriété personnelle de M. Claparède, dont le siège social est à Alès, 10, rue de la Galère, inscrite au registre du commerce d'Alès sous le n° 4530.

Le Petit Normand, propriété personnelle de M. André Tioche, dont le siège social est à Rouen, 58 et 60, rue du Mail, inscrite au registre du commerce de Rouen sous le n° 26966.

Imprimerie Thoyon-Theze, impressions commerciales et d'éditions, propriété personnelle de M. Thoyon, dont le siège social est à Rochefort, 121, rue Pierre-Loti, inscrite au registre du commerce de Rochefort sous le n° 2551.

L'Echo de Paimbœuf, propriété personnelle de M. Coyaud, dont le siège est à Paimbœuf, 40, rue du Faisan, inscrite au registre du commerce de Paimbœuf sous le n° 1562.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information,

PIERRE ABELIN.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 30 décembre 1947 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 30 décembre 1947:

M. Ernest Salmon, magistrat colonial du 2e degré, président de la cour d'appel de la Guadeloupe, est nommé premier président de la cour d'appel de Basse-Terre (Guadeloupe).

M. Joseph Bargone, magistrat colonial du 2e degré, président de la cour d'appel de la Martinique, est nommé premier président de la cour d'appel de Saint-Denis (Réunion).

Date des élections aux commissions administratives paritaires des représentants des greffiers fonctionnaires, secrétaires de parquet, personnels de service et de bureau des cours et tribunaux.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;

Vu l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires (greffiers, fonctionnaires, secrétaires de parquet, personnels de bureau et de service des cours et tribunaux);

Vu l'arrêté du 19 novembre 1947 fixant au 16 décembre 1947 la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires visées ci-dessus,

Arrêtent:

Article unique. — La date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires est reportée au mardi 6 janvier 1948 en ce qui concerne les greffiers fonctionnaires, les secrétaires de parquet et les personnels de bureau et de service des cours et tribunaux, à l'exception de ceux de la cour et des tribunaux du ressort de Colmar.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 21 décembre 1947, sont nommés éducateurs adjoints stagiaires au centre d'observation de Paris:

A compter du 21 septembre 1947.

M. Dubois (Pierre), demeurant à Etables (Côtes-du-Nord).

A compter du 21 octobre 1947.

M. Guillemain (Pierre), demeurant 35 *bis*, rue Nationale, à la Châtre (Indre).

Par arrêté du 21 décembre 1947, il est mis fin, avec préavis d'un mois, au stage de M. Sauguet (André), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Paris.

Par arrêté du 21 décembre 1947, est remise à la disposition de son administration d'origine, à compter du 1er juin 1947:

Mlle Bordes (Suzanne), institutrice du département de la Haute-Marne, détachée dans les services extérieurs de l'éducation surveillée en qualité d'éducatrice adjointe.

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine, à compter du 1er octobre 1947:

Mme Renoux (Olga), institutrice du département de Loir-et-Cher, détachée dans les services extérieurs de l'éducation surveillée en qualité d'éducatrice chef

M. Renoux (Yvon), directeur d'école du département de Loir-et-Cher, détaché dans les services de l'éducation surveillée en qualité de chef de service administratif.

Est acceptée, à compter du 20 décembre 1947, la démission de M. Lefebre (René), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

Par arrêté du 21 décembre 1947, est acceptée la démission de M. Le Bolloch (Albert), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Par arrêté du 21 décembre 1947, est rapporté l'arrêté du 12 novembre 1947 en tant qu'il prononce la nomination en qualité d'éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Paris de M. Treboul (Philippe), demeurant 1, villa Ségur, à Paris (7e).

Par arrêté du 21 décembre 1947, est acceptée, à compter du 1er décembre 1947, la démission de M. Sarcia (Abel), éducateur adjoint de 4e classe au centre d'observation de mineurs de Paris.

Par arrêté du 21 décembre 1947, est nommé, en la même qualité, sur sa demande, à l'institution d'éducation surveillée de Saint-Hilaire:

M. Brouty (Jacques), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Est nommée, à compter du 1er septembre 1947, éducatrice (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac:

Mlle Beziat (Jeanne), institutrice de 2e classe à Arjuzank (Landes).

Est nommé, à compter du 1er juin 1947, médecin au centre d'observation de Marseille:

M. le docteur de Mouzon (Hubert), demeurant 64, rue Nau, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté du 21 décembre 1947, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, au centre d'observation de Marseille:

M. Jahouille (Jean), éducateur (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard

Sont acceptées les démissions de:

M. Pistien (Roger), éducateur adjoint (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

M. Juvaux (Francis), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Par arrêté du 21 décembre 1947, est nommé éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane. M. Guieysse (André), demeurant avenue Charles-Flahaut, à Montpellier (Hérault).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 47-2436 du 31 décembre 1947 sur les attributions du haut commissaire de la République française en Sarre.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 15 novembre 1947;

Vu l'approbation donnée à la constitution de la Sarre,

Décrète:

Art. 1er. — Le haut commissaire de la République française en Sarre représente les intérêts de la France, en Sarre. Il veille à l'exécution des dispositions internationales et des principes généraux de la constitution sarroise. Il assure le respect du statut de la Sarre.

Ses attributions, pour l'exercice de sa mission, sont définies par les articles suivants:

Art. 2. — Le haut commissaire assure la publication et l'application des dispositions législatives et réglementaires françaises qui sont exécutoires en Sarre.

Art. 3. — Le haut commissaire détermine par voie d'ordonnance ou d'arrêté les mesures rendues nécessaires par l'union monétaire de la Sarre à la France, ainsi que par le rattachement économique et par l'union douanière lorsque ceux-ci auront été réalisés. Il doit éviter toute discrimination non justifiée entre le régime économique de la Sarre et celui de la France.

Art. 4. — Le droit de contrôle attribué au haut commissaire, en vue de garantir le respect du statut de la Sarre, s'entend de la manière suivante:

1° Les lois et actes réglementaires du gouvernement sarrois ou de ses membres ne peuvent être publiés, ni entrer en vigueur sans son visa;

2° Les nominations des hauts fonctionnaires sarrois et les naturalisations sarroises sont soumises à son agrément;

3° Le haut commissaire peut inscrire au budget de la Sarre, après avis de la commission mixte prévue par la convention fiscale et budgétaire, les crédits nécessaires, soit à l'application des mesures relatives au rattachement économique de la Sarre à la France, soit au fonctionnement normal des services publics essentiels à la vie de la Sarre.

Art. 5. — Les autorités sarroises peuvent prendre, avec le visa du haut commissaire, des décisions dans les matières visées à l'article 3, sans faire obstacle, le cas échéant, à l'exercice ultérieur des pouvoirs dévolus au haut commissaire par le même article.

Art. 6. — En cas d'événements de nature à porter atteinte aux principes fondamentaux inscrits dans le préambule de la constitution sarroise, le haut commissaire prend les mesures indispensables au maintien de l'ordre public.

Art. 7. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes,
PIERRE SCHNEITER.

Décret n° 47-2437 du 31 décembre 1947 relatif à l'organisation de la régie des mines de la Sarre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 47-2158 du 15 novembre 1947 relative à l'introduction du franc en Sarre et notamment ses articles 5 et 8,

Décrète:

TITRE Ier

Dispositions générales.

Art. 1er. — La régie des mines de la Sarre, instituée par l'article 5 de la loi du 15 novembre 1947, a son siège à Sarrebruck (Sarre).

Elle a pour mission de gérer l'ensemble des exploitations houillères de la Sarre, y compris les industries ou entreprises annexes, et les participations qu'elle serait amenée à prendre pour assurer le développement de ces exploitations.

La régie des mines de la Sarre est placée sous l'autorité du ministre chargé des mines et gérée par un directeur général, assisté par un comité qu'il préside.

Il est également institué, auprès de la régie, un conseil supérieur des mines de la Sarre.

Art. 2. — Le directeur général est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé des mines.

Art. 3. — Le conseil supérieur des mines de la Sarre est présidé par le ministre chargé des mines ou, en l'absence de ce dernier, par le directeur des mines.

Le conseil comprend trente membres nommés par arrêté du ministre chargé des mines, à savoir:

Six fonctionnaires représentant le ministre chargé des mines, y compris le directeur des mines;

Trois fonctionnaires représentant le ministre chargé des affaires économiques;

Trois fonctionnaires représentant le ministre des finances;
Deux fonctionnaires représentant le ministre des affaires étrangères;
Un fonctionnaire représentant le ministre des travaux publics;
Un fonctionnaire représentant le ministre du travail;
Deux représentants du haut commissaire français en Sarre;
Deux fonctionnaires représentant le gouvernement de la Sarre;
Deux représentants des intérêts économiques sarrois;
Trois membres du personnel représentant les cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers français des mines de la Sarre;
Cinq membres du personnel représentant les cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers sarrois des mines de la Sarre.

Art. 4. — Le conseil supérieur des mines de la Sarre se réunit deux fois par an pour prendre connaissance des résultats de l'exploitation et être informé des mesures prises ou étudiées en vue de son développement.

Il prend connaissance également des problèmes concernant le personnel.

Il formule les avis que sollicite de lui le directeur général et peut émettre des vœux sur toutes questions concernant l'exploitation.

Le ministre chargé des mines peut, par arrêté motivé, provoquer une réunion extraordinaire du conseil.

Est interdite toute divulgation à l'égard des tiers se rapportant aux délibérations du conseil supérieur des mines de la Sarre.

Art. 5. — Le comité des mines de la Sarre se compose de douze membres nommés par arrêté du ministre chargé des mines, à savoir:

Le directeur des mines ou son délégué et deux autres fonctionnaires désignés par le ministre chargé des mines;
Le directeur général des charbonnages de France ou un représentant des charbonnages de France désigné par le ministre chargé des mines, sur proposition du directeur général des charbonnages de France;
Deux fonctionnaires désignés par le ministre des finances;
Deux fonctionnaires désignés par le ministre chargé des affaires économiques;
Un fonctionnaire désigné par le ministre des affaires étrangères;
Un fonctionnaire désigné par le ministre du travail;
Deux fonctionnaires désignés par le haut commissaire français en Sarre.

Art. 6. — Le comité se réunit à la diligence du directeur général ou à la demande de six de ses membres. Il siège en principe dix fois par an.

Il prend connaissance des avis et des vœux émis par le conseil.

Sont obligatoirement soumis en temps utile à ses délibérations:

L'état annuel de prévision des recettes et des dépenses;
Le programme des travaux neufs;
La création de nouvelles installations et d'établissements industriels et commerciaux ou de nouvelles branches d'entreprises;
Le rapport annuel;
Le bilan et le compte de profits et pertes;
Le statut du personnel;
Les projets de participations financières;
Les emprunts à un an d'échéance ou plus;
Les projets de barème de prix et de conditions de vente des divers produits;
Les contrats et engagements, les transactions immobilières et autres, les procès, lorsque leur montant ou leur objet est supérieur aux limites fixées par décision du ministre chargé des mines ou du ministre chargé des affaires économiques;
La désignation des représentants de la régie dans tout conseil d'administration.

Art. 7. — Le directeur général soumet à l'approbation du ministre chargé des mines, du ministre chargé des affaires économiques et du ministre des finances, avec l'avis du comité:

L'état annuel de prévision des recettes et des dépenses;
Le programme de travaux neufs;
La création de nouvelles installations ou d'établissements industriels ou commerciaux ou de nouvelles branches d'entreprises;
Le bilan et le compte de profits et pertes;
Les projets de participations financières;
Les emprunts à cinq ans, ou plus, d'échéance;
Les projets de barème de prix et de conditions de vente;
Le statut du personnel.

Les avis motivés de la minorité ou, le cas échéant, de chaque membre du comité qui n'aurait pas adopté l'avis de la majorité, seront joints à ce dernier avis et présentés avec lui au ministre chargé des mines.

Art. 8. — Un arrêté commun du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé des mines et du ministre chargé des affaires économiques, fixe d'une part les règles du fonctionnement du comité et du conseil supérieur des mines de la Sarre, et d'autre part, les conditions que devront remplir les fonctionnaires pour être désignés comme membres du comité ou du conseil.

Art. 9. — La rémunération du directeur général est fixée par le ministre chargé des mines après avis conforme du ministre chargé des affaires économiques.

Les fonctions des membres du comité et du conseil sont gratuites.

Art. 10. — Un arrêté commun du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé des mines et du ministre chargé des affaires économiques définit les relations entre la régie des mines de la Sarre et les Charbonnages de France, notamment en matière technique et commerciale.

TITRE II

Dispositions financières et commerciales.

Art. 11. — Les conditions et échéances de remboursement de l'avance prévue à l'article 5 de la loi du 15 novembre 1947 sont, ainsi que le taux d'intérêts, fixés par arrêté du ministre des finances.

Art. 12. — Le fonctionnement financier de la régie est assuré par les moyens usuels de crédit et d'emprunt.

Art. 13. — La régie des mines de la Sarre peut être assujettie à des taxes de compensation qui sont fixées par analogie avec celles applicables aux houillères françaises, par arrêté commun du ministre chargé des mines et du ministre chargé des affaires économiques.

Art. 14. — La régie des mines de la Sarre se comporte, dans ses rapports avec les tiers, ainsi qu'en matière de gestion financière et comptable, suivant les règles en usage dans les sociétés industrielles et commerciales.

Toutefois, un chef de la comptabilité générale, agent comptable, nommé et remplacé sur l'avis du comité par un arrêté du ministre des finances, est préposé à toutes les opérations de recettes et dépenses.

La régie des mines de la Sarre est soumise au contrôle économique et financier prévu par le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat et par l'ordonnance du 23 novembre 1944 portant organisation d'un corps de contrôleurs d'Etat et fixant les modalités d'exercice du contrôle économique et financier.

Art. 15. — Pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée, la régie des mines de la Sarre est habilitée à acquérir de l'Etat, ou d'autres personnes publiques ou privées, des biens de toute nature à les prendre à bail, à les gérer et à les aliéner, dans les conditions applicables aux sociétés industrielles et commerciales, personnes morales de droit privé.

Elle peut également faire, dans les mêmes conditions, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, que comporte l'exercice de ses attributions.

Elle peut s'intéresser par tous moyens à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, dont l'activité se rapporte directement à son objet, dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 du présent décret.

Art. 16. — Les bénéfices nets de la régie s'entendent des produits nets de l'exercice, compte tenu du report des exercices antérieurs, déduction faite des frais généraux et autres charges, des amortissements industriels calculés forfaitairement à 11 pour 100 du produit des ventes et de toutes réserves et provisions justifiées.

Les bénéfices nets sont affectés par priorité à la couverture des charges de l'amortissement des emprunts et des avances du Trésor. S'il y a un excédent, la répartition en est fixée par arrêté commun du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé des affaires économiques, du ministre des finances et du ministre chargé des mines. Une fraction de cet excédent, ne dépassant pas un cinquième, peut être attribuée à des œuvres sociales instituées au profit du personnel des mines. Une autre fraction peut alimenter une réserve pour dépenses d'investissement.

Art. 17. — Un arrêté commun du ministre chargé des mines, du ministre chargé des affaires économiques et du ministre des finances fixe, notamment en matière financière, les règles du fonctionnement de la régie autres que celles susénoncées.

TITRE III

Dispositions relatives à l'exploitation.

Art. 18. — La régie des mines de la Sarre prendra possession au 1er janvier 1948 de tous les biens et droits corporels détenus à un titre quelconque par la société Saargruben, en liquidation, à l'exception de l'encaisse, des dépôts en banque et des créances afférentes aux produits ou matériels expédiés et aux prestations faites à ladite date.

Corrélativement, les obligations de tous ordres et notamment celles afférentes aux prestations, aux produits et matériels reçus au même jour, restent à la charge de ladite société.

Par contre, à dater du jour de sa prise de possession, la régie prend en charge toutes créances et dettes afférentes aux expéditions et réceptions de produits et matériels, aux prestations effectuées ou re-

ques et aux autres obligations nées à compter de cette date.

La régie peut renoncer, par une déclaration signifiée au liquidateur de la société Saargruben, ainsi qu'à tout tiers intéressé, dans un délai de six mois à compter de la date précitée, à la disposition de biens ou de droits pris en charge par elle en exécution du premier alinéa du présent article.

Elle peut, dans les mêmes formes et délais, dénoncer tous contrats en cours à la même date.

Art. 19. — En cours d'exploitation, la régie peut, sous réserve des droits des tiers, procéder, sur les terrains ou installations qui font partie des biens visés au premier alinéa de l'article précédent, à toutes constructions, transformations et démolitions estimées par elle utiles à la bonne marche et au développement de l'exploitation.

Elle peut, dans les mêmes conditions, donner à bail lesdits immeubles, constituer sur eux tous droits réels, les céder par vente ou échange.

La régie peut, sous la même réserve, disposer, à titre onéreux, de tous biens meubles ou droits corporels ou incorporels mis à sa disposition en vertu de l'article précédent.

En particulier, la régie peut céder, pour la durée de sa gestion, tout ou partie de ses droits d'exploitation des mines ou de leurs dépendances. Toutefois, une telle cession doit au préalable recevoir l'approbation conjointe du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé des mines, du ministre des affaires économiques et du ministre des finances.

Toute personne ou société ainsi substituée dans ces droits d'exploitation à la régie bénéficie du régime prévu pour la régie elle-même dans la mesure où le contrat passé entre elle et la régie la met en rapport avec des tiers. Elle est, pour sa gestion, soumise au contrôle permanent de la régie.

Art. 20. — La régie peut, en cours de gestion, invoquer les dispositions légales réglant l'occupation et l'expropriation pour les besoins des services publics et des mines, afin d'utiliser ou d'acquérir les immeubles et droits de tous ordres utiles à l'exploitation ou au développement des mines et de leurs dépendances.

Art. 21. — La régie règle la conduite de l'exploitation; elle y procède en respectant les règles de sécurité actuelle, réserve faite des dispositions prises exclusivement en vue de l'état de guerre. Les dispositions nouvelles qui seraient adoptées par la suite ne peuvent être plus strictes que celles prises en France, et en particulier dans les houillères du bassin de Lorraine.

Art. 22. — La régie règle la répartition, la vente et l'expédition des produits des mines et de leurs dépendances, conformément aux dispositions prises pour coordonner les régimes des économies française et sarroise, et dans le cadre des règlements applicables en la matière.

TITRE IV

Dispositions relatives au personnel.

Art. 23. — Le statut du personnel de la régie des mines de la Sarre est fixé par arrêté commun du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé des mines, du ministre chargé des affaires économiques, du ministre des finances et du ministre du travail, pris après proposition du directeur général et avis du comité, dans les trois mois de la publication du présent décret.

Le personnel français de la régie des mines de la Sarre bénéficie du régime français de sécurité sociale dans les mines, dans les mêmes conditions que le personnel des houillères françaises.

Art. 24. — Le personnel français et sarrois est engagé individuellement pour une période n'excédant pas trois mois et expirant à l'intervention du statut prévu à l'article précédent.

Art. 25. — Le présent décret entre en application le 1er janvier 1948.

Art. 26. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances,
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie
et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires
allemandes et autrichiennes,
PIERRE SCHNEITER.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

(Additif à l'arrêté du 11 décembre 1947.)

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 29 novembre 1947 portant notamment attributions du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Conseillers techniques.

MM. Jean Ramadier, Jean Vacher.

Chefs de cabinet.

MM. Aimé Tomasi, lieutenant-colonel Fossard.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Vidal.

Chef des services parlementaires.

M. Olivier de Pierrebourg.

Attachés parlementaires.

MM. Granier, Septembre.

Chef du secrétariat particulier.

M. Boucoiran.

Chargés de mission.

MM. Combes, Feuche, Guillet, Marminat, Mme Théobald-Paoli, M. Suquet.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet à compter du 25 novembre 1947.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

PAUL RÉCHARD.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret du 29 décembre 1947 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur à la date du 24 octobre 1947 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée à titre posthume pour prendre rang du jour de la signature du présent décret aux sous-officiers dont les noms suivent:

BLANCARD (Emile-Francisque), sergent-chef, armée de l'air.

WECK (Pierre-André), sergent-chef, groupe de chasse 1/3 « Corse ».

ROCHIOCIOLI (Jean), sergent, groupe de chasse 1/3 « Corse ».

CARRIER (Jacques-Jean-Louis), sergent, groupe de chasse 2/7 « Nice ».

Ont été cités à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre avec palme) conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

NGO-VAN-DAN, adjudant-chef, sécurité air en Indochine.

A été cité à l'ordre de la division aérienne (Croix de guerre avec étoile d'argent) conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

PINSARD (Charles), sergent-chef, groupe de bombardement 1/20 « Lorraine ».

BARDON (Jean), sergent-chef, 21e escadre de bombardement.

Ont été cités à l'ordre de l'aviation française (sans Croix de guerre) conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Décret du 29 décembre 1947 conférant la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

2e régiment d'infanterie.

CHEVRON (Joseph-Victor-Marie), caporal, classe 1929, mle 1359 au recrutement du Mans.

COMBOT (Jean-François-Marie), soldat, classe 1933, mle 423 au recrutement de Brest.

6e régiment d'infanterie.

DENDIEVEL (Jules), soldat, classe 1935, mle 3211 au recrutement de Lille.

19e régiment d'infanterie

GASTRIC (Albert-Jean-Marie), sergent, classe 1933, mle 2235 au recrutement de Quimper.

CRENN (Yves-Joseph), caporal, classe 1932, mle 671 au recrutement de Brest.

CONAN (Pierre-François-Joseph) soldat, classe 1933, mle 212 au recrutement de Quimper.

CORRE (Jean-Yves), soldat, classe 1932, mle 598 au recrutement de Brest.

21e régiment d'infanterie.

DEHETDE (Jacques-Edouard), caporal-chef, classe 1934, mle 3452 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

27e régiment d'infanterie.

CAZEROLE (Léon-Emile-Ernest), soldat, classe 1931, mle 1242 au recrutement d'Evreux.

31e régiment d'infanterie.

CORGER (Charles-Armand), soldat, classe 1930, mle 298 au recrutement de Saint-Etienne.

COULON (André), soldat, classe 1930, mle 6055 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

36e régiment d'infanterie.

CLEMENT (André-Henri), soldat, classe 1931, mle 2383 au recrutement de Caen.

DEMUTRECY (André-Auguste-Albert), soldat, classe 1933, mle 1239 au recrutement de Saint-Lô.

DUBOURG (Robert), soldat, classe 1933, mle 1871 au recrutement d'Evreux.

39e régiment d'infanterie.

DAVOINE (Joseph-Marie), soldat, classe 1931, mle 1109 au recrutement de Saint-Lô.

41e régiment d'infanterie.

DUFFAY (Louis-Raymond), soldat, classe 1931, mle 1697 au recrutement de Laval.

43e régiment d'infanterie.

DESTINEE (Charles-Auguste-Constant), sergent, classe 1932, mle 1171 au recrutement de Béthune.

DOUTRELIGNE (Jean-Baptiste), sergent, classe 1930, mle LM 671 au recrutement de Béthune.

45e régiment d'infanterie.

DELFOSSE (Raymond-Léon-Ludovic), soldat, classe 1932, mle 1512 au recrutement de Cambrai

46e régiment d'infanterie.

DESLOUS (Louis-Eugène), soldat, classe 1935, mle 2119 au recrutement de la 3e subdivision de la Seine.

49e régiment d'infanterie.

CASTILLON (André), soldat, classe 1933, mle 755 au recrutement de Mont-de-Marsan.

57e régiment d'infanterie.

COMME (Pierre), caporal, classe 1931, mle 2731 au recrutement de Bordeaux.

DELTEIL (Jean-Robert), soldat de 1re classe, classe 1931, mle 1809 au recrutement de Bordeaux.

COLLIER (Emile), soldat, classe 1936, mle 2572 au recrutement de Bordeaux.

62e régiment d'infanterie.

DURAND (Corentin-Marie), sergent, classe 1931, mle 933 au recrutement de Quimper.

DANIELOU (Jean-Louis-Marie), caporal, classe 1931, mle 1922 au recrutement de Quimper.

DANET (Antoine-Jean-Marie), soldat, classe 1931, mle 462 au recrutement de Vannes.

65e régiment d'infanterie

DURIVAULT (Paul-Georges-Francis), caporal, classe 1936, mle 933 au recrutement de Nantes

CHAUVIN (Joseph), soldat, classe 1933, mle 2816 au recrutement de Nantes.

CLEMENTE (Célérino), soldat, classe 1936, mle 507 au recrutement de Tarbes.

DANET (Louis-Marie-Joseph), classe 1933, mle 1207 au recrutement de Nantes.

DAVID (Yves-René), soldat, classe 1931, mle 3518 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

DEBUCQUOY (André-Omer), soldat, classe 1939, mle 2520 au recrutement de Lille.

DERAME (Raymond-Georges-Constant), soldat, classe 1937, mle au recrutement de Nantes.

69e régiment d'infanterie de forteresse.

DUQUENOY (Victor), caporal, classe 1931, mle 314 au recrutement de Mézières.

82e régiment d'infanterie de forteresse.

DURSUS (Georges-André), soldat, classe 1931, mle 689 au recrutement de Nancy.

92e régiment d'infanterie.

GRANTELLE (Antonin), sergent, classe 1934, mle 1624 au recrutement d'Aurillac.

DELCHER (Jean-Louis), sergent, classe 1934, mle 653 au recrutement d'Aurillac.

CHAPTARD (Paul-Jean), soldat, classe 1939, mle 873 au recrutement de Clermont-Ferrand.

CHAUTY (Jean-Joseph-Marie), soldat, classe 1934, mle 2662 au recrutement de Clermont-Ferrand.

CHAVINIER (André), soldat, classe 1934, mle 1192 au recrutement d'Aurillac.

CHERVY (Germain), soldat, classe 1937, mle 173 au recrutement de Moulins.

COUDERT (Jean-Baptiste-René), soldat, classe 1939, mle 974 au recrutement du Puy.

CROZAT (Jean-Emmanuel), soldat, classe 1934, mle 1161 au recrutement d'Aurillac.

DELCHET (Marius-Géraud-Paul), soldat, classe 1933, mle 202 au recrutement d'Aurillac.

DELMAS (André-Firmin), soldat, classe 1938, mle 478 au recrutement de Cahors.

DEZES (Jean-Jalnel), soldat, classe 1937, mle 1754 au recrutement de Bordeaux.

DUFOUR (Pierre), soldat, classe 1938, mle 1539 au recrutement de Moulins.

DUGNE (Jean-Adrien), soldat, classe 1932, mle 1785 au recrutement de Clermont-Ferrand.

DUPUY (Albert), soldat, classe 1935, mle 612 au recrutement de Bordeaux.

CHAZEL (Lucien), classe 1933, mle 323 au recrutement de Moulins.

DUPUIS (Lucien-Célestin), soldat, classe 1935, mle 860 au recrutement de Guéret.

100e régiment d'infanterie.

DELATTRE (Maurice-Clément), soldat, classe 1932, mle 4966 au recrutement de Lille.

102e régiment d'infanterie.

DEBRAY (Roger), soldat, classe 1933, mle 1784 au recrutement d'Alençon.

104e régiment d'infanterie.

DELAUNAY (Eugène-Auguste), sergent, classe 1932, mle 1608 au recrutement du Mans.

CHAMPION (Ernest-Paul), classe 1929, mle 11 au recrutement d'Alençon.

COURCIERE (Gustave-Octave), caporal, classe 1929, mle 515 au recrutement d'Argentan.

105e régiment d'infanterie.

COMBEMOREL (Antoine-Louis), soldat, classe 1932, mle 712 au recrutement de Clermont-Ferrand.

COUDRE (Henri), soldat, classe 1933, mle 615 au recrutement de Tulle.

110e régiment d'infanterie.

DELAHAYE (Roger-Jules-Henri), soldat, classe 1940, mle 2321 au recrutement de Dunkerque.

DUBOIS (Georges-Alfred-Clovis), soldat, classe 1935, mle 71 au recrutement de Saint-Omer.

113e régiment d'infanterie.

CHERAMY (Marcel), soldat, classe 1933, mle 612 au recrutement de Blois.

118e régiment d'infanterie.

DUCLOS (Marceau), soldat, classe 1926, mle 15 au recrutement de Falaise.

121e régiment d'infanterie.

DIONNET (Jean), sergent, classe 1930, mle 1686 au recrutement de Moulins.

DURAND (Roger), caporal-chef, classe 1939, mle 150 à la subdivision de Mende.

DIDIER (Clément), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 2762 au recrutement de Saint-Etienne.

DUTHEIL (Edouard), classe 1932, mle 950 au recrutement de Limoges.

CHEVALIER (Marcel-Eugène), soldat, classe 1936, mle 2938 au recrutement de Bordeaux.

DUBOS (Joseph), soldat, classe 1938, mle 2266 au recrutement de Bordeaux.

DUBOSCLARD (Firmin-Jean-Marie), soldat, classe 1934, mle 1609 au recrutement de Guéret.

131e régiment d'infanterie.

DOUCE (André-François), soldat de 1re classe, classe 1930, mle 228 au recrutement du Puy.

136e régiment d'infanterie de forteresse.

CARBONNEAUX (Gaston-Charles-Emile), soldat, classe 1933, mle 1992 au recrutement de Laon.

138e régiment d'infanterie.

COURNOL (Henri-Marcel), caporal, classe 1939, mle 1266 au recrutement de Clermont-Ferrand

149e régiment d'infanterie de forteresse.

DUPONT (Léon-Ernest), caporal, classe 1931, mle 2518 au recrutement de Thionville.

153e régiment d'infanterie de forteresse.

DELIOT (Hector-Roger), caporal, classe 1934, mle 1393 au recrutement de la Seine 3e subdivision.

162e régiment d'infanterie de forteresse.

DENIS (Jules-Joseph), sergent, classe 1935, mle 2160 au recrutement de Lille.

208e régiment d'infanterie.

DEFORTESCU (Adrien-Désiré-Gaston), soldat, classe 1929, mle 90 au recrutement de Saint-Lô.

236e régiment d'infanterie.

CATOIS (Fernand-Charles), soldat, classe 1937, mle 6 au recrutement d'Alençon.

238e régiment d'infanterie.

CHAUMELIN (Auguste-Marius), soldat, classe 1931, mle 84 au recrutement du Puy.

241e régiment d'infanterie.

CHAPELLIERE (Auguste-Bernard-Lucien), soldat, classe 1930, mle 1038 au recrutement de Laval.

DONAT (Louis-Marcel), soldat, classe 1922, mle 1266 au recrutement d'Avignon.

248e régiment d'infanterie.

DEZOTEUX (Maurice-Lucien-Alexandre), sergent, classe 1927, mle 2983 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

261e régiment d'infanterie.

CORMAN (Paul), caporal, classe 1924, mle 1961 au recrutement de Lille.

CARPENTIER (Jean), sergent, classe 1924, mle 5156 au recrutement de Lille.

CREPU (Henri-Alfred), caporal, classe 1939, mle LM 244 au recrutement de Cambrai.

DUBOIS (Henri), soldat, classe 1925, mle 314 au recrutement de Lille.

265e régiment d'infanterie.

CHAPEL (Aristide), soldat, classe 1930, mle 3607 au recrutement de Lorient.

COGNAN (Louis-Marie), soldat, classe 1930, mle 3687 au recrutement de Lorient.

COROLLER (François-Jacques-Marie), soldat, classe 1925, mle 1301 au recrutement de Quimper.

DOARE (Joseph-Marie), soldat, classe 1925, mle 2985 au recrutement de Quimper.

271e régiment d'infanterie.

CHANTEPIE (Jean-Arsène), soldat, classe 1926, mle 768 au recrutement d'Argentan.

COCAULT (François-Emile-Joseph), soldat, classe 1927, mle 323 au recrutement de Nantes.

321e régiment d'infanterie.

DUBOIS (Antoine), sergent, classe 1938, mle 895 au recrutement de Moulins.

329e régiment d'infanterie.

DECOUTER (Claude-Auguste), soldat, classe 1938, mle 2580 au recrutement de Lille.

337e régiment d'infanterie.

CLODIC (Jean-Marie), soldat, classe 1929, mle 1119 au recrutement de Vannes.

COURTOIS (Germain-Marie), soldat, classe 1928, mle 2623 au recrutement de Lorient.

DURAND (Marcel), soldat, classe 1929, mle 675 au recrutement de Lorient.

412e régiment d'infanterie.

DURAND (Henri), caporal, classe 1927, mle 200 au recrutement de Tulle.

424e régiment de pionniers.

DUPERRAY (Jean-Claude), soldat, classe 1933, mle 1061 au recrutement de Saint-Etienne.

427e régiment de pionniers.

COUSSAU (Henri), soldat, classe 1922, mle 551 au recrutement de Mont-de-Marsan.

434e régiment de pionniers.

DELAPIERRE (Albert-Louis), soldat, classe 1932, mle 128 au recrutement de Rouen-Nord.

437e régiment de pionniers.

CORBILLE (Jean-Baptiste), soldat, classe 1929, mle 2971 au recrutement de Nantes.

DAGORN (Sébastien), soldat, classe 1920, mle 957 au recrutement de Quimper.

DERVOUT (Jean-Marie), soldat, classe 1925, mle 19 au recrutement de Quimper.

438e régiment de pionniers.

DEBIEN (Maurice), caporal, classe 1928, mle 672 au recrutement de Poitiers.

611e régiment de pionniers.

DONARD (Yves-François), soldat, classe 1927, mle 24 au recrutement de Quimper.

14e régiment régional.

DORMIEU (Henri-Joseph), soldat, classe 1916, mle 3611 au recrutement de Saint-Omer.

32e régiment de travailleurs.

DENOLE (René-Aimé), soldat, classe 1923, mle 477 au recrutement de Saint-Lô.

16e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

CODEN (Bernard), caporal, classe 1932, mle 2174 au recrutement de Quimper.

Dépôt d'infanterie n° 62.

CAVELIUS (Adam), soldat, classe 1921, mle 12 au recrutement de Bar-le-Duc.

434e régiment de pionniers.

CAUCHARD (Henri-René-André), sergent, classe 1922, mle 883 au recrutement de Caen.

Décret du 29 décembre 1947 conférant la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

80e régiment d'infanterie.

ADNOT (Marcel-Henri-Théodore), sergent-chef, classe 1937, mle 1846 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

13e régiment de tirailleurs algériens.

SEGUENOT (René-Alphonse-Alfred), sergent-chef, classe 1927-1929, mle LM 22 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

16e bataillon de chasseurs à pied.

DABIN (Albert-Joseph-Léon), chasseur, classe 1936, mle 1580 au recrutement d'Angers.

29e bataillon de chasseurs à pied.

DEGUILHEM-PEMILLAT (Pierre-René), caporal, classe 1940, mle 2558 au recrutement d'Orléans.

42e bataillon de chasseurs à pied.

DESBROSSES (André-Benoît), chasseur de 1re classe, classe 1932, mle 2690 au recrutement de Mâcon.

COMMERÇON (Ernest), chasseur, classe 1931/2, mle 1889 au recrutement de Mâcon.

44e bataillon de chasseurs à pied.

CARRE (Maurice-André), sergent, classe 1931, mle 7549 au recrutement de Versailles.

1er régiment de chasseurs.

CHICOUASNE (Robert-Jules), maréchal des logis, classe 1931, mle 1539 au recrutement du Mans.

12e régiment de chasseurs à cheval.

CARTON (Abel), cavalier, classe 1933, mle 818 au recrutement de Dunkerque.

DAL (Lucien), cavalier, classe 1932, mle 3070 au recrutement de Lille.

DEMARE (Albert-Eugène), cavalier, classe 1935, mle 683 au recrutement de Rouen-Nord.

DEPORTE (Norbert-Emile-Henri), cavalier, classe 1938, mle 1322 au recrutement de Rouen-Nord.

DUJARDIN (Marcel-Jacques-René), cavalier, classe 1938, mle 120 au recrutement du Havre.

1er régiment de dragons portés.

CHARMET (Roger-Emile), cavalier, classe 1938, mle 3876 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

4e régiment de dragons portés.

CHAZEL (Marc-Elie), brigadier, classe 1936, mle 4032 au recrutement de Versailles.

CHAMPION (Fernand-Louis), cavalier, classe 1936, mle 211 au recrutement de Tours.

CRETIEN (Charles-Louis), cavalier, classe 1938, mle 6329 au recrutement de Versailles.

7e régiment de dragons portés.

CHOMPRET (Marcel-Charles), maréchal des logis, classe 1938, mle 1182 au recrutement de Nancy.

CONTAL (Adrien-Pierre-Albert), maréchal des logis, classe 1935, mle 619 au recrutement de Nancy.

DELEIGNE (Henri-Marcel), brigadier, classe 1938, mle 2021 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

DENER (Gaston-Jean), cavalier, classe 1939, mle 1837 au recrutement de Brest.

DUBOC (Alfred-Emmanuel), cavalier, classe 1937, mle 853 au recrutement de Rouen-Nord.

DUFOUCET (François-Joseph), cavalier, classe 1939, mle 593 au recrutement de Pau.

10e régiment de cuirassiers.

CHARBONNIER (Jean-Marcel), cavalier, classe 1939, mle 15 au recrutement de Blois.

10e régiment de cuirassiers.

DUCROZET (André), cavalier, classe 1941, mle 998 au recrutement de Nancy.

Escadron d'instruction des spahis algériens.

DEMANGEL (Léon-Arthur), cavalier, classe 1933, mle ML 54 au recrutement d'Alençon.

2e régiment d'autos-mitrailleuses.

HUMBERT (Louis-Paul), ex-soldat de 1re classe, classe 1933, mle 963 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

1er groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

DOUVILLE (Maurice-Jules-Angel), cavalier, classe 1935, mle 1038 au recrutement du Havre.

4e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

COILLARD (René-Jean), cavalier, classe 1937, mle 1471 au recrutement de Marseille.

5e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

COLAS (Lucien-Eugène), cavalier, classe 1933, mle 1335 au recrutement de Guéret.

COUTEBERGUE (Henri-Robert-Antoine), cavalier, classe 1932, mle 401 au recrutement de Bordeaux.

12e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

COUETTE (Raymond-Lucien-Ernest), cavalier, classe 1932, mle 2691 au recrutement de Rouen-Nord.

14e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

DELBOS (Joseph), cavalier, classe 1926, mle 1211 au recrutement d'Aurillac.

17e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

COLLET (André-François), cavalier, classe 1938, mle 1310 au recrutement de Saint-Brieuc.

1er groupe de reconnaissance de corps d'armée.

CATTIE (René-André), cavalier, classe 1932, mle 1645 au recrutement de Laon.

3e escadron du train.

CHALIGNE (Roger), maréchal des logis, classe 1924, mle 2338 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

DUPUY (Guy-Martial), brigadier, classe 1933, mle LM 231 au recrutement du Havre.

3e escadron du train.

COTE (André-Léon), soldat, classe 1931, mle 452 au recrutement du Havre.

DESORMEAUX (André-Emile), soldat, classe 1928, mle 95 au recrutement d'Evreux.

5e escadron du train.

COCHIN (Moïse-Daniel-Louis), brigadier, classe 1910, mle 1577 au recrutement d'Angers.

7e escadron du train.

DUPOUY (Henri), soldat de 1re classe, classe 1932, mle 1389 au recrutement de Mont-de-Marsan.

13e escadron du train.

DEFARGES (Lucien), soldat, classe 1927, mle 1147 au recrutement de Moulins.

17e escadron du train.

CARRON-CABARET (Joseph), soldat, classe 1925, mle 1576 au recrutement de Chambéry.

CATALA (Eugène), conducteur, classe 1934, mle 1464 au recrutement de Toulouse.

DARIZON (Félix-Lucien), soldat, classe 1920, mle 749 au recrutement d'Auch.

DESBIAUX (René-Jean-Baptiste), conducteur, classe 1928, mle 1104 au recrutement de Toulouse.

22e escadron du train.

CHAUVEAU (Maurice-Lucien-Constant), maréchal des logis, classe 1930, mle 1040 au recrutement de Laval.

24e escadron du train.

DUVALET (René), brigadier, classe 1927, mle 1977 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

DELLOUE (Paul-Clovis), soldat de 1re classe, classe 1928, mle 2202 au recrutement de Cambrai.

CASQUEVAUX (Marcel), soldat, classe 1927, mle 4630 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

DUVAL (Maurice-Henri-Georges), soldat, classe 1932, mle 6393 au recrutement de Versailles.

401e compagnie hippomobile du train de la 1re armée.

DELATTRE (Louis-Jean-Baptiste), maréchal des logis, classe 1931, mle 2608 au recrutement de Lille.

5e régiment d'artillerie.

CORNUEL (Robert-Louis), canonnier, classe 1925, mle 843 au recrutement de Vesoul.

29e régiment d'artillerie.

CAUDROIT (Gilbert), canonnier, classe 1929, mle 194 au recrutement d'Amiens.

36e régiment d'artillerie

DUSSERE-BRESSON (Jean-Roger-Octavien-André), brigadier, classe 1930, mle 415 au recrutement de Gap.

42e régiment d'artillerie.

DECULTOT (Hubert-Daniel-Henri), canonnier, classe 1934, mle 234 au recrutement du Havre.

53e régiment d'artillerie

CHAMINADAS (Lucien-Alfred), canonnier, classe 1934, mle 1228 au recrutement de Guéret.

CHASTAING (Clément), canonnier, classe 1930, mle 410 au recrutement de Tulle.

CHAZELLE (Antoine), canonnier, classe 1928, mle 718 au recrutement de Clermont-Ferrand

DECHAMBRE (Jean-Marius-Benoit), canonnier, classe 1930, mle 1518 au recrutement d'Aurillac.

60e régiment d'artillerie.

CROUVISIER (Arthur-René), canonnier, classe 1933, mle 2961 au recrutement d'Epinal.

61e régiment d'artillerie.

DUTRIEUX (Raoul-Albert), maréchal des logis, classe 1927, mle 886 au recrutement d'Avesnes.

DERYCKE (Jules), canonnier, classe 1926, mle 3672 au recrutement de Lille.

DESMARETZ (Désiré), canonnier, classe 1933, mle 472 au recrutement de Saint-Omer.

69e régiment d'artillerie.

CORROY (Marcel-Alfred), maréchal des logis, classe 1937, mle 718 au recrutement de Troyes.

75e régiment d'artillerie.

COIGNOUX (Louis-Henri-Eugène), canonnier de 1re classe, classe 1931, mle 550 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

153e régiment d'artillerie.

CHORON (Claudius-Julien), brigadier-chef, classe 1935, mle 1284 au recrutement de Saint-Etienne

185e régiment d'artillerie.

CHAVASTEL (Louis-Marius-Achille), canonnier, classe 1933, mle 730 au recrutement de Tulle.

DUPECHAUD (Maurice), canonnier, classe 1934, mle 511 au recrutement de Moulins.

189e régiment d'artillerie.

CORNET (Jean - Louis - Emile), canonnier, classe 1930, mle 2095 au recrutement de Melun.

74e régiment d'artillerie.

DEWULF (Henri), canonnier, classe 1928, mle 398 au recrutement de Versailles.

205e régiment d'artillerie.

DUPUY (Armand-Jean), canonnier, classe 1937, mle 3508 au recrutement de la Seine 2e bureau.

210e régiment d'artillerie.

DOARE (Pierre-Joseph), canonnier, classe 1917, mle L.M. 409 au recrutement d'Auxerre

224e régiment d'artillerie.

COURTINE (Martial), classe 1926, canonnier, mle 1075 au recrutement de Tulle.

225e régiment d'artillerie.

DUFRANE (Emile-Alfred), canonnier, classe 1935, mle 1416 au recrutement d'Orléans

255e régiment d'artillerie.

COUTURIER (Henri), canonnier, classe 1923, mle 1001 au recrutement de Limoges.

281e régiment d'artillerie.

DURAND (Lucien-Henri-Marc), adjudant-chef, classe 1925, mle 651 au recrutement de Tulle.

281e régiment d'artillerie.

CHIRENT (Paul-Pierre), canonnier, classe 1927, mle 1912 au recrutement de Clermont-Ferrand.

DUMAS (Raymond - Marcel), canonnier, classe 1927, mle 172 au recrutement de Montbrison.

303e régiment d'artillerie.

CHATELLIER (Alphonse-Gustave), canonnier, classe 1931, mle 222 au recrutement d'Alençon.

CHENAU (Auguste - Joseph), canonnier, classe 1926, mle 601 au recrutement d'Argentan.

305e régiment d'artillerie.

COGNET (Paul-Pierre), maréchal des logis, classe 1934, mle 1220 au recrutement de Valence.

405e régiment d'artillerie.

CHARTIER (François-André-Julien), brigadier, classe 1936, mle 1869 au recrutement de Rennes.

DELVA (Achille), maître ouvrier, classe 1932, mle 668 au recrutement de Mézières.

CATTEAU (Louis-Charles), canonnier, classe 1918, mle 6104 au recrutement de Lille.

610e batterie antichars.

DUPUY (Charles), maréchal des logis, classe 1927, mle 1102 au recrutement de Clermont-Ferrand.

521e compagnie de parc réparation auto.

CASTELAIN (Henri), soldat, classe 1920, mle 6781 au recrutement de Lille.

Dépôt d'artillerie n° 1.

DUREZ (Georges-Jules), canonnier, classe 1934, mle 1521 au recrutement d'Arras-Béthune.

Dépôt d'artillerie n° 20

CLAUDE (André-Charles), brigadier, classe 1923, mle 713 au recrutement de Nancy.

240e régiment nord-africain.

DUPUIS (Valentin-Henri-Ernest-Joseph), canonnier, classe 1933, mle 572 au recrutement d'Arras.

281e régiment d'artillerie nord-africaine.

CEDILEAU (Benoît - Auguste), canonnier, classe 1926, mle 943 au recrutement de Lyon-Central.

282e régiment d'artillerie nord-africaine.

CLAVEL (Ferdinand-Joseph-Marie), canonnier, classe 1933, mle 147 au recrutement d'Annecy.

6e régiment du génie.

DURAND (Marcel-Marie-Joseph), caporal, classe 1928, mle 1918 au recrutement de Saint-Etienne.

8e régiment du génie.

COCHON (Germain - Paul - Louis), sapeur, classe 1933, mle 1789 au recrutement de Saint-Omer.

10e régiment du génie.

COINTEPAS (Jean), caporal, classe 1921, mle 1542 au recrutement de Versailles.

COURNEROUX (Armand - Henri), sapeur, classe 1927, mle 398 au recrutement de Moulins.

10e régiment du génie.

DESCOUSSET (Emile-Pierre-Joseph), sapeur, classe 1924, mle 1937 au recrutement de Moulins.

DOZOLME (Jean), sapeur, classe 1924, mle 1151 au recrutement de Clermont-Ferrand.

18e régiment du génie.

COEURET (Emile-Alexandre), sapeur, classe 1924, mle 6095 au recrutement de la Seine, 8e bureau.

1re section d'infirmiers militaires.

DENNAU (Albert - Alfred), infirmier de 1re classe, classe 1934, mle 66 au recrutement d'Arras.

Groupe sanitaire divisionnaire n° 25.

CLEMENT (Alfred-Pierre), soldat, classe 1938, mle 561 au recrutement de Guéret.

8e section de C. O. M. A.

DARTHOU (Georges), sergent, classe 1937, mle 1122 au recrutement de Limoges.

DELEGUE (Auguste-Pierre), soldat, classe 1929, mle 132 au recrutement de Montélimar.

13e C. O. A.

DEGUY (Lucien), adjudant, classe 1930, mle 2016 au recrutement de Moulins.

44e B. O. A. du P. A. D., 44e compagnie.

DUPANLOUP (Marcel-René), soldat, classe 1936, mle 159 au recrutement d'Annecy.

52e demi-brigade de mitrailleurs coloniaux.

CORDIER (Maurice-Alexandre), soldat, classe 1937, mle 115 au recrutement de Perpignan.

42e régiment d'artillerie coloniale.

DELFARIEL (Henri-Antoine), canonnier, classe 1931, mle 676 au recrutement d'Agen.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret du 29 décembre 1947 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur à la date du 16 décembre 1947 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée « à titre posthume » pour prendre rang du jour de la signature du présent décret aux sous-officiers et au caporal dont les noms suivent:

LYS (Jules), adjudant, groupe de transport 1/31 « Béarn ».

CHRISTNAKER (Robert-Jules), sergent-chef, groupe de transport 1/31 « Béarn ».

RIGOULET (Gilbert), sergent, groupe de transport 1/31 « Béarn ».

MALBERT (Louis-Marie), caporal, 2e régiment de chasseurs parachutistes.

Ont été cités à l'ordre de l'armée aérienne (croix de guerre avec palme) conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

501e régiment de chars de combat.

BREDIGER (Pierre-Paul-Georges), sergent.

OMNES (Joseph), caporal.

TUBERT (Jacques), chasseur de 1re classe.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

8e régiment d'infanterie.

HELIE (Rémond-Louis-Marcel), sergent-chef, classe 1933, mle 735 au recrutement de Cherbourg

GILLETTE (Charles-Georges-Henri), soldat, classe 1936, mle 930 au recrutement de Saint-Lô.

13e régiment d'infanterie.

GRAILLOT (Georges), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 490 au recrutement de Nevers.

19e régiment d'infanterie.

HERRAULT (Francis), sergent, classe 1929, mle 175 au recrutement de Rennes.

21e régiment d'infanterie.

HINDERSCHIETT (Gaëtan-Georges-Albert), soldat, classe 1935, mle 315 au recrutement de Chaumont.

24e régiment d'infanterie.

GOUEZEL (Henri-Jean-Marie-Malhurin), soldat, classe 1938, mle 612 au recrutement de Saint-Brieuc.

27e régiment d'infanterie.

GAUDRY (Jean-Pierre-Etienne), caporal, classe 1934, mle 480 au recrutement de Dijon.

36e régiment d'infanterie.

GONDONNEAU (Fernand-Jean), sergent, classe 1932, mle 231 au recrutemnt du Havre.

HENRY (Robert-Marcel), soldat de 1re classe, classe 1931, mle 2666 au recrutement de Rouen-Nord.

GOVAERE (Georges-Charles), soldat, classe 1931, mle 1889 au recrutement de Dunkerque.

41e régiment d'infanterie.

GUEGUINIAT (Jacques), sergent, classe 1933, mle 901 au recrutement de Quimper.

GUILLEMOT (René-Joseph-Marie), sergent, classe 1933, mle 1167 au recrutement de Vannes.

HAFFRAY (Louis-Ange-Marie-Frédéric), soldat, classe 1922, mle 2197 au recrutement de Saint-Brieuc.

45e régiment d'infanterie.

HERAIN (Bernard-Edouard-Louis), soldat, classe 1936, mle 325 au recrutement de Rouen-Nord.

47e régiment d'infanterie.

GOT (Marcel-Etienne), sergent, classe 1928, mle 8181 au recrutement de Versailles.

60e régiment d'infanterie.

GOURSOLAS (Léon), soldat, classe 1937, mle 758 au recrutement de Guéret.

73e régiment d'infanterie.

GALLET (Maurice-Joseph), soldat, classe 1929, mle 3163 au recrutement d'Arras-Béthune.

83e régiment d'infanterie.

HERAL (André-Lucien-Octave), sergent-chef, classe 1934, mle 2353 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

80e régiment d'infanterie.

HAILLOT (Jacques-Pierre), sergent, classe 1938, mle 6730 au recrutement de Versailles

HEMON (Jean-Barthélémy), sergent, classe 1935, mle 433 au recrutement de Chartres.

87e régiment d'infanterie de forteresse.

FREMAUT (Désiré), caporal-chef, classe 1934, mle 597 au recrutement de Cambrai.

HALLEZ (Pierre), caporal, classe 1932, mle 2142 au recrutement de Cambrai.

91e régiment d'infanterie.

HIET (Louis-Fernand), soldat de 1re classe, classe 1935, mle 980 au recrutement de Laon.

92e régiment d'infanterie.

GOUTTBEL (Emile-Antoine), adjudant-chef, classe 1926, mle 432 au recrutement de Clermont-Ferrand.

106e régiment d'infanterie.

GEORGES (Aimé-Maurice), soldat, classe 1933, mle 368 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

117e régiment d'infanterie.

GUICHAOUA (Achille), soldat, classe 1937, mle 1218 au recrutement de Quimper.

121e régiment d'infanterie.

GUILLAUME (Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1930, mle 2759 au recrutement de Clermont-Ferrand.

125e régiment d'infanterie.

GODINEAU (Fernand-Joseph-Henri), sergent, classe 1927, mle 113 au recrutement d'Angers et Cholet.

HESLON (Marcel-Louis), sergent, classe 1933, mle 1780 au recrutement d'Angers.

GRELLARD (Emmanuel-Louis-Alix), soldat de 1re classe, mle 2111 au recrutement de Niort.

128e régiment d'infanterie de forteresse.

FRANQUET (René-Georges), soldat, classe 1933, mle 5178 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

130e régiment d'infanterie.

FOURMOND (Fernand-Joseph), soldat, classe 1936, mle 1315 au recrutement du Mans.

JAFFRAY (Pierre-Marie), soldat, classe 1933, mle 5098 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

135e régiment d'infanterie.

GOURDIN (Albert-Louis), soldat, classe 1927, mle 1806 au recrutement de Blois.

146e régiment d'infanterie de forteresse.

GIBAUT (Alfred-Robert), soldat de 1re classe, classe 1929, mle 2539 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

149e régiment d'infanterie de forteresse.

GOUDAL (Jules-Adolphe), soldat, classe 1924, mle 1620 au recrutement de Saint-Omer.

151e régiment d'infanterie.

GODARD (Théophile-Désiré), soldat, classe 1933, mle 2629 au recrutement d'Amiens.

152e régiment d'infanterie.

JEANNINEL (André-Eugène-Marie), caporal, classe 1934, mle 180 au recrutement de Chaumont.

165e régiment d'infanterie de forteresse.

HAHUSSEAU (Emile-Auguste), sergent, classe 1935, mle 1935 au recrutement de Versailles.

HILAIRE (Georges-Joseph-Vital), sergent, classe 1928, mle 1281 au recrutement de Nancy.

204e régiment d'infanterie.

GITTON (André-Robert), caporal, classe 1929, mle 2032 au recrutement de Versailles.

208e régiment d'infanterie.

GOHIER (Marcel-Jules-Paul-Emile), sergent, classe 1934, mle 1661 au recrutement de Saint-Lô.

241e régiment d'infanterie.

GALLIEN (Auguste-Paul), soldat, classe 1929, mle 247 au recrutement de Granville.

260e régiment d'infanterie.

HANDSCHUMACHER (Jean), soldat, classe 1927, mle 3119 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

337e régiment d'infanterie.

GUILLOU (Alain-Pierre-Marie), soldat, classe 1930, mle 633 au recrutement de Quimper.

411e régiment de pionniers.

GOULOIS (Félicien-Emile), soldat, classe 1924, mle 117 au recrutement d'Arras-Béthune.

16e bataillon de chasseurs à pied.

GUIGOU (Albert), sergent, classe 1934, mle 2833 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

22e bataillon de chasseurs alpins.

GAUVARD (Léon-Lucien), classe 1937, mle 1184 au recrutement de Lyon.

42e bataillon de chasseurs à pied.

FOULARD (Marcel-Henri), adjudant, classe 1931, mle 2112 au recrutement de la Seine, 6e subdivision.

GAUTHIER (Pierre-Augustin), sergent-chef, classe 1934, mle 83 au recrutement de Vesoul.

9e régiment de zouaves.

FRANÇOIS (Charles-Léon), zouave, classe 1936, mle 260 au recrutement de Bar-le-Duc.

11e régiment de tirailleurs algériens.

GENTY (Robert-Léon), sergent, classe 1934, mle 1122 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

18e régiment de tirailleurs algériens.

GHRIB MILOU BEN MOHAMMED, sergent-chef, classe 1926, mle LM 034 au recrutement indigène d'Oran.

2e bataillon de mitrailleurs.

GRENIER (Jean-Raoul-Adrien), soldat, classe 1934, mle 2578 au recrutement de Rouen-Nord.

510e régiment de chars.

FRIQUET (Emile-Edmond), chasseur, classe 1927, mle 290 au recrutement de Lille.

34e bataillon de chars.

GRIMONPREZ (Georges-Arthur), chasseur, classe 1933, mle 1657 au recrutement de Lille.

4e régiment de hussards.

GAUMENT (Bernard-Albert-Mary-Denis), brigadier-chef, classe 1934, mle 192 au recrutement d'Alençon.

GARIN (Albert-Joffre-Georges-Raymond), cavalier, classe 1935 au recrutement d'Evreux.

12e régiment de chasseurs à cheval.

FREGARD (Léon-Louis), cavalier, classe 1933, mle 88 au recrutement de Rouen-Nord.

HERVIEUX (Albert-Lucien-Paul), cavalier, classe 1938, mle 120 au recrutement du Havre.

18e régiment de dragons.

JAUNEAU (Alexandre-Victor), brigadier, classe 1935, mle 512 au recrutement du Mans.

18e régiment de chasseurs à cheval.

GILLES (Baptiste-Casimir), cavalier, classe 1937, mle 1322 au recrutement de la Seine, 6e subdivision.

6e régiment de dragons portés.

GERARD (Marcel), maréchal des logis chef, classe 1926, mle 2307 au recrutement de Belfort.

12e régiment de dragons portés.

CHEZZI (Paul-Henri-Guy), cavalier, classe 1940, mle 2886 au recrutement de Nice.

8e régiment de cuirassiers.

GARDER (Victor), brigadier, classe 1938, mle 803 au recrutement de Montauban.

10e régiment de cuirassiers.

GUYON DE MONTLIVAUT (Jacques-Marie-François de Paule-Armand-Pierre), maréchal des logis chef, classe 1918, mle 476 au recrutement de Dijon.

4e régiment d'automitrailleuses.

GUILLET (Paul-Maurice), cavalier, classe 1931, mle 5566 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

9e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

GUYOT (Lucien-François-Vital), cavalier, classe 1932, mle 277 au recrutement de Belfort.

6e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

FREMONT (Henry-Joseph-Marie), brigadier, classe 1940, mle 938 au recrutement de Vannes.

16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

HOUDRY (Jules-Claude), cavalier, classe 1932, mai 73 au recrutement de Melun.

47e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

FRERE (Emile-Marcel), cavalier, classe 1937, mle 539 au recrutement de Vesoul.

32e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

GROUSSIN (Louis-Georges), cavalier, classe 1933, mle 750 au recrutement de Strasbourg.

69e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

GICQUEL (Georges), adjudant, classe 1931, mle 3570 au recrutement de Nantes.

61e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

GESLIN (Alexis-Joseph), cavalier, classe 1935, mle 146 au recrutement d'Angers.

3e escadron du train.

GOLDBLUM (Isaac-Louis), conducteur de 4re classe, classe 1926, mle 41070 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

HOUDINOT (Lucien-Marcel), conducteur, classe 1918, mle 1313 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

JAHANDIER (Georges), soldat, classe 1918, mle 1375 au recrutement du Havre.

25e escadron du train.

JACQUEY (Lucien-Georges-Jules), conducteur, classe 1940, mle 1122 au recrutement de Vesoul.

5e régiment d'artillerie divisionnaire 2e C. R.

JAFFRE (Roger-Antony), maréchal des logis, classe 1924, mle 4360 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

32e régiment d'artillerie.

BUREAU (René-Etienne), soldat, classe 1934, mle 841 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

37e régiment d'artillerie.

JANNOT (André-Maurice), canonnier de 1re classe, classe 1934, mle 1028 au recrutement de Versailles.

42e régiment d'artillerie.

JEANNE (Fernand-Henri), canonnier, classe 1934, mle 2743 au recrutement du Havre.

57e régiment d'artillerie.

HENRY (Aimé), canonnier, classe 1928, mle 1171 au recrutement de Versailles.

58e régiment d'artillerie.

GEOFFROY (Maxime-Eugène-Amédée), adjudant, classe 1931, mle 1685 au recrutement de Poitiers.

61e régiment d'artillerie.

HANUS (Michel-Victor-Marie-Arthur), maréchal des logis chef, classe 1934, mle 2035 au recrutement de Lille.

76e régiment d'artillerie.

GUERET (André-Lucien-Auguste), canonnier, classe 1939, mle 315 FM au recrutement de la Seine, 6e subdivision.

112e régiment d'artillerie.

HUGUET (Edouard), canonnier au 211e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 269 au recrutement de Limoges.

211e régiment d'artillerie.

GODEFROY (René-Ernest-Jean-Louis), canonnier, classe 1936, mle 494 au recrutement de Saint-Lô.

219e régiment d'artillerie.

FUREIX (Léon-Emile), canonnier, classe 1925, mle 574 au recrutement de Tulle.

329e régiment d'artillerie.

HOUSSIN (Edmond-Joseph-Auguste), canonnier, classe 1931, mle 554 au recrutement de Saint-Lô.

404e régiment d'artillerie de D. C. A.

FRICHMANN (Auguste-Cyprien), maréchal des logis, classe 1936, mle 3826 au recrutement de Versailles.

406e régiment d'artillerie de D. C. A.

GILBERT (Maurice-Auguste), canonnier, classe 1934, mle 1222 au recrutement de Laon.

22e section d'infirmiers militaires.

HELLIAS (Pierre-Marie), soldat, classe 1931, matricule 952 au recrutement de Quimper.

Ambulance médicale 29.

JEANNE (Joseph-Edmond-Augustin), soldat, classe 1932, mle 419 au recrutement de Caen.

Groupe sanitaire divisionnaire de la 11e division.

GOT (Paul-André-Claude), caporal, classe 1927, mle 2681 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

8e légion de la garde républicaine mobile.

GRAND (Aimé-Adonis-Alix), garde, mle 1319 au recrutement de Lihons (Somme).

7e bataillon de chars légers.

JACQUEMIN (René-Jules-Roger), sergent-chef, classe 1928/3, mle 1057 au recrutement de Lons-le-Saunier.

1er régiment d'infanterie coloniale.

IGUAL (Ygnacio), soldat, classe 1936, mle 4974 au recrutement de Versailles.

Défense aérienne du territoire, 2e compagnie mitrailleuses 13/2.

GUERIN (Roger-Marie-Yves-Alexandre), caporal, classe 1921, mle 607 au recrutement de Versailles.

310e régiment d'artillerie coloniale.

GAUDI (Gérard-Louis), canonnier, classe 1931, mle 3810 au recrutement de Lille.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

5e régiment d'infanterie.

BUAUD (Elie), soldat, classe 1927, mle 1983 au recrutement de Nantes.

9e régiment d'infanterie.

BELLY (Alban), sergent-chef, classe 1923, mle 710 au recrutement d'Agen.

11e régiment d'infanterie.

BOSC (Elie-Marius), soldat, classe 1932, mle 1115 au recrutement d'Auch.

BOURDILA (Edouard), soldat, classe 1931, mle 1211 au recrutement d'Agen.

13e régiment d'infanterie.

AUDOUX (Marcel-Edmond), caporal, classe 1934, mle 1721 au recrutement de Châteauroux.

18e régiment d'infanterie.

AMIGO (Grégoire), soldat, classe 1933, mle 837 au recrutement de Mont-de-Marsan.

36e régiment d'infanterie.

ANFRAY (Georges-Hilaire-Juste), soldat, classe 1934, mle 52 au recrutement du Havre.

BALLEY (Jules-Louis-Auguste), sergent, classe 1932, mle 885 au recrutement de Saint-Lô.

BISSON (Roger-Charles-Emile), soldat, classe 1933, mle 1309 au recrutement d'Evreux.

BOISSEAU (Isidore), soldat, classe 1935, mle 46 au recrutement de Rennes.

47e régiment d'infanterie.

ACIN-SANCHEZ (Michel-Nicolas-Marie), sergent-chef, classe 1929, mle 2074 au recrutement de Pau.

51e régiment d'infanterie.

BRUNET (Raymond-Albert), soldat, classe 1936, mle 236 au recrutement d'Evreux.

60e régiment d'infanterie.

AUBRUN (Albert-Auguste), soldat, classe 1938, mle 360 au recrutement de Guéret.

65e régiment d'infanterie.

BROSSAUD (Raymond-Albert), soldat, classe 1937, mle 1717 au recrutement de Nantes.

67e régiment d'infanterie.

BAURET (Marcel-André-Julien), caporal, classe 1937, mle 232 au recrutement du Havre.

BLOQUE (Pierre-Louis-Gaston), soldat, classe 1940, mle 4096 au recrutement de Laon.

BOURDET (Raymond-Alphonse-Marius), soldat, classe 1937, mle 2877 au recrutement de Rouen-Nord.

78e régiment d'infanterie.

BONIC (Yves-Germain), soldat, classe 1936, mle 1134 au recrutement de Guingamp.

80e régiment d'infanterie.

BARACHET (Edmond-Louis), soldat, classe 1934, mle 4249 au recrutement de la 3e subdivision de la Seine.

94e régiment d'infanterie.

ALPERT (Henri), soldat, classe 1936, mle 1884 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

BERTOUX (Raymond-Emile-Aristide), soldat, classe 1933, mle 13 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

BOURGEOIS (René), soldat, classe 1938, mle 396 au recrutement de Chartres.

102e régiment d'infanterie.

BAZERGA (Charles-Alfred), soldat, classe 1939, mle 4781 au recrutement de Rouen-Nord.

105e régiment d'infanterie.

BOURDUGE (Louis), soldat, classe 1933, mle 438 au recrutement de Clermont-Ferrand.

116e régiment d'infanterie.

BERNIER (Claude-Benjamin-Athanase), sergent, classe 1932, mle 336 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

BOUCHAUD (Joseph-Marie), soldat, classe 1938, mle 832 au recrutement de Nantes.

118e régiment d'infanterie.

CABON (Hervé), caporal, classes 1936, mle 505 au recrutement de Brest.

125e régiment d'infanterie.

AUBERT (Maurice-Marcel), soldat, classe 1932, mle 1193 au recrutement d'Angers.

BOURCIER (Joseph), soldat, classe 1932, mle 837 au recrutement d'Angers.

AUGEARD (Charles-Julien), soldat, classe 1932, mle 88 au recrutement d'Angers.

BODET (Lucien-René), soldat, classe 1931, mle 282 Ch au recrutement d'Angers.

BRUNET (Victor), soldat, classe 1931, mle 1696 au recrutement de Niort.

BUFFARD (Anatole), soldat, classe 1926, mle 1481 Ch au recrutement d'Angers.

127e régiment d'infanterie.

BAUDELOT (Lucien), caporal, classe 1933, mle 2227 au recrutement de Cambrai.

128e régiment d'infanterie de forteresse.

BARRON (Robert), soldat, classe 1938, mle 673 au recrutement de Cambrai.

BERNARD (Gustave-Joseph), soldat, classe 1926, mle 4831 au recrutement de Lille.

129e régiment d'infanterie.

BRISSET (Paul-Gaston), soldat, classe 1935, mle 744 au recrutement d'Alençon.

131e régiment d'infanterie.

ASSELIN (Pierre-Eugène-Paul), caporal, classe 1935, mle 1686 au recrutement d'Orléans.

BOCQUEL (Grégoire-Jean-Marie-Joseph), soldat, classe 1937, mle 306 au recrutement de Nantes.

132e régiment d'infanterie de forteresse.

BIZART (Armand-Joseph), caporal-chef, classe 1928, mle 1827 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

135e régiment d'infanterie.

BAUDRY (Max-Georges), soldat, classe 1929, mle 7311 au recrutement de Versailles.

BOURGEOIS (Paul-Louis), soldat, classe 1929, mle 2580 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

146e régiment d'infanterie.

BARBILLON (Alphonse), sergent, classe 1935, mle 132 au recrutement de Lille.

149e régiment d'infanterie de forteresse.

BAUDINET (Jean), caporal, classe 1923, mle Em 426 au recrutement de Bar-le-Duc.

155e régiment d'infanterie de forteresse.

ANTOINE (Désiré-Louis), sergent-chef, mle 70 au recrutement de Nancy.

BERTHELOT (Henri), soldat, classe 1934, mle 1710 au recrutement de Dunkerque.

158e régiment d'infanterie.

BRUGUET (Léopold-Aimé), soldat, classe 1930, mle 2311 au recrutement de Valenciennes.

168e régiment d'infanterie de forteresse.

BLANKAERT (Maurice), soldat, classe 1932, mle 510 au recrutement de Dunkerque.

227e régiment d'infanterie.

BAUDUIN (Victor), soldat, classe 1930, mle 773 au recrutement de Valenciennes.

248e régiment d'infanterie.

AUFFRET (Pierre-Marie), soldat, classe 1923, mle 731 au recrutement de Guingamp.

318e régiment d'infanterie.

ARNOULD (René), soldat, classe 1934, mle 2391 au recrutement de Nancy.

15e bataillon de chasseurs alpins.

D'Anselme (Michel-Marie-François), caporal-chef, classe 1938, mle 431 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

42e bataillon de chasseurs à pied.

BAILLY (Lucien-Léon), chasseur, classe 1930, mle 772 au recrutement de Vesoul.

BALLOT (Jean), chasseur, classe 1933, mle 1076 au recrutement de Mâcon.

81e régiment de chasseurs à pied.

ANDRIEU (Roger-Robert-Charles), caporal-chef, classe 1933, mle 1904 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

90e bataillon de chasseurs à pied.

ADAM (Robert), caporal, classe 1933, mle 7591 au recrutement de Versailles

11e régiment de zouaves.

BONNARDEL (Maurice-Charles), caporal-chef, classe 1932, mle 526 au recrutement de Valence.

BALLOTAUD (Lucien), zouave, classe 1934, mle 4139 au recrutement de Lyon.

ABBO (Alphonse), zouave, classe 1934, mle 2207 au recrutement de Marseille.

BARBIN (Maurice-François), zouave, classe 1932, mle 282 au recrutement de Chambéry.

BERTHOLET (Louis), zouave, classe 1931, mle 953 au recrutement de Chambéry.

18e régiment de tirailleurs algériens.

BELKHADEM (Mohammed), caporal, classe 1936, matricule RM 599 au recrutement d'Alger.

12e groupement provisoire de cavalerie.

BARSEGHIAN (Chenork), brigadier, classe 1937, mle LM 625 au recrutement de Versailles.

4e régiment de hussards.

BAGHELIER (Emile), cavalier, classe 1935, mle 1876 au recrutement de Versailles.

1er régiment de chasseurs à cheval.

BOURLIER (Georges-Louis), brigadier-chef, classe 1935, mle 261 au recrutement de Laval.

8e régiment de chasseurs à cheval.

BROSSARD (Georges), brigadier, classe 1933, mle 50 au recrutement de Blois.

12e régiment de chasseurs à cheval.

BAIJOT (Pierre-Simon), adjudant, classe 1926, mle 490 au recrutement de Mézières.

BELLET (Roger-Louis), cavalier, classe 1933, mle 157 au recrutement de Rouen-Nord.

2e régiment de dragons portés.

BRETAGNE (Edmond), cavalier, classe 1935, mle 1197 au recrutement d'Angers.

13e régiment de dragons.

AMESTOY (Jean), ex-brigadier, classe 1938, mle 4103 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

BADEAU (Joseph-Marie-Auguste), cavalier, classe 1935, mle 597 au recrutement de Nantes.

15e régiment de dragons portés.

BARNAY (Louis-Antoine), cavalier, classe 1929, matricule 161 au recrutement de Saint-Etienne.

2e bataillon de dragons portés.

AUROUX (René), maréchal des logis chef, classe 1932, mle 2213 au recrutement de Bourges.

6e régiment de cuirassiers

ALAIN (Jehan-Aristide-Paul), cavalier, classe 1931, mle 1313 au recrutement de Versailles.

4e régiment d'autos-mitrailleuses.

BUSSEREAU (Gabriel-Joseph-Désiré), cavalier, classe 1932 au recrutement de Poitiers.

BARDIT (Marcel-Armand-Eugène), cavalier, classe 1929, mle 1909 au recrutement de Poitiers.

4e régiment d'autos-mitrailleuses.

BAUDOIN (Jean-Marie), cavalier, classe 1932, mle 1551 au recrutement de Saint-Lo.

BURETTE (Ylisse), cavalier, classe 1935, mle 1221 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

8e régiment d'autos-mitrailleuses.

BADAROUX (Marcel-Elie), cavalier, classe 1933, mle 5171 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

2e groupe de reconnaissance du corps d'armée.

BEDLEEM (Gaston-Joseph-Henri), brigadier-chef, classe 1930, mle 1016 au recrutement de Dunkerque.

BARBIER (René-Albert), brigadier, classe 1933, mle 141 au recrutement d'Evreux.

3e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BOURRE (André), brigadier-chef, classe 1936, mle 309 au recrutement de Blois.

9e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BIERE (Emile), maréchal des logis, classe 1933, mle 221 au recrutement de Nevers.

BIGOT (Jean-Paul-Bienaimé), cavalier, classe 1930, mle 1306 au recrutement de Melun.

14e groupe de reconnaissance de corps d'armée

BETTINELLI (Pierre), brigadier, classe 1931, mle 3185 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

3e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

BEDU (André), cavalier, classe 1933, mle 1292 au recrutement de Bourges.

4e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie

ALAMARGUY (René-Marcel), cavalier, classe 1937, mle 573 au recrutement de Guéret.

32e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

ACKER (Théophile), cavalier, classe 1922, mle 1249 au recrutement de Strasbourg.

47e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

BACLAN (Gaston), cavalier, classe 1933, mle 579 au recrutement de Blois.

92e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie

BURY (Gustave), cavalier, classe 1933, mle 1137 au recrutement d'Angers.

41e groupe de reconnaissance des régions fortifiées.

BOUARD (René), cavalier, classe 1938, mle 156 au recrutement d'Orléans.

13e régiment d'artillerie.

BOUILLAND (Emmanuel-Louis), brigadier, classe 1932, mle 1235 au recrutement de Nantes.

16e régiment d'artillerie.

BOULET (Joseph-Vital), canonnier, classe 1935, mle 336 au recrutement de Mende.

36e régiment d'artillerie.

AUGER (Marcel-Roland-Pierre), canonnier, classe 1938, mle 1920 au recrutement de Bordeaux.

42e régiment d'artillerie.

BOLVIN (Roger), canonnier, classe 1930, mle 153 au recrutement de Cambrai.

BRETIGNY (Marceau-Maurice), canonnier, classe 1937, mle 1756 au recrutement de Rouen.

45e régiment d'artillerie.

BOUCHER (Léon), canonnier, classe 1922, mle 1542 au recrutement de Blois.

57e régiment d'artillerie.

BLANDINIERES (Dominique), canonnier, classe 1923, mle 1278 au recrutement de Toulouse.

105e régiment d'artillerie lourde.

BLANCHET (Georges-Charles-Alexis), canonnier, classe 1928, mle 3959 au recrutement de Versailles.

118e régiment d'artillerie.

BOURGET (Albert-Maurice) canonnier, classe 1930, mle 1086 au recrutement de la Rochelle.

120e régiment d'artillerie lourde.

ANDRIEU (Roger-Laurent-Auguste), canonnier, classe 1925, mle 2115 au recrutement de la Seine, 6e subdivision.

163e régiment d'artillerie.

BOULANGER (Georges-Gaston), maréchal des logis, classe 1925, mle 213 au recrutement de la Seine, 6e subdivision.

165e régiment d'artillerie.

BRIET (Julien-Gabriel), canonnier, classe 1928, mle 2222 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

40e régiment d'artillerie nord-africain.

GOUGELET (Michel-Pierre), maréchal des logis, classe 1936, au recrutement de Versailles

3e régiment du génie.

BOITEL (Clotaire-Charles-Ghislain), caporal, classe 1932, au recrutement de Saint-Omer

6e régiment du génie.

BERNOT (Denis-Narcisse), sergent, classe 1939, mle 2743 au recrutement de Versailles.

8e régiment du génie.

BRUN (Antonin-Gusman), sapeur, classe 1926, mle 1436 au recrutement de Poitiers.

10e régiment du génie.

BRIZARD (Marcel-Roger), sapeur, classe 1931, mle 1129 au recrutement de Chaumont.

5e régiment d'infanterie coloniale.

DE BAETS (Auguste-Maurice), sergent, classe 1922, mle 5774 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

480e régiment de pionniers coloniaux.

AMAILLAND (Jean-Marie-Marcel-Pierre), soldat, classe 1925, mle 2977 au recrutement de Nantes.

Décret du 29 decembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, à l'ancien militaire dont le nom suit:

VELPRY (Roger), sergent, classe 1928, mle 3838 au recrutement de Nantes.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 29 décembre 1947 rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du ministre d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

BASSET (Raymond), classe 1934, mle 2296 au recrutement de Bourg, alpin de 1re classe au 97e régiment d'infanterie alpine.

BATTESTI (André-Jacques-Dominique-Eugène), classe 1939, mle 5830 au recrutement de la Seine, 3e bureau, soldat à la 606e batterie antichars, 35e régiment d'artillerie.

BEAULIEU (Georges-Emile), classe 1931, mle 796 au recrutement de Versailles, conducteur au 3e train automobile, 782e compagnie de train automobile.

CORDIER (Germain-André), classe 1936, mle 2057 au recrutement de Rouen-Nord, soldat au 129e régiment d'infanterie.

HALLENDER (Raymond-Henri), classe 1933, mle 1312 au recrutement de Béthune, soldat au 52e bataillon de mitrailleurs motorisés.

HERBILES (Francis-Marie), classe 1929, mle 3082 au recrutement de Brest, soldat au 7e régiment d'artillerie divisionnaire.

MARSEILLE (Raymond-Joseph), classe 1929, mle 161 au recrutement de Mâcon, soldat au parc d'aviation 15/102.

NIQUET (Roger-Pierre), classe 1915, mle 196 au recrutement de Rouen-Sud, soldat de 1re classe du C. I. D./1 du 72e régiment d'infanterie.

PIEDFORT (Maurice-Emile-Georges), classe 1922, mle 2483 au recrutement du Havre, soldat du 431e régiment de pionniers.

SABATIER (Jean-François-Germain), classe 1934, mle 931 au recrutement du Puy, soldat au 1er régiment d'artillerie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 29 décembre 1947, rendu sur la proposition du ministre des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

AUZOU (Sargine-Lucien), soldat au 39e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1178 au recrutement de Rouen-Sud.

BARRE (Louis), caporal au 27e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1902, mle 2321 au recrutement de Blois.

BAUVE (Charles-Louis), soldat au 103e régiment d'artillerie lourde, classe 1913, mle 383 au recrutement de Béthune.

BEJUI (Louis-Robert), soldat au 331e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1210 au recrutement de Mamers.

CARLI (Adolphe-François), soldat au 115e régiment d'artillerie lourde, classe 1918, mle 269 au recrutement d'Ajaccio.

DABLEMONT (Florent-Joseph), soldat au 43e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 687 au recrutement de Lille.

FRENAL (Louis-André-Joseph), soldat au 213e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1509 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

GAUVIN (Eugène-Joseph-Marie), soldat à la 8e section de secrétaires d'état-major et du recrutement, classe 1913, mle 1308 au recrutement d'Angers.

GIRAL (Marcel-Fernand), soldat au 142e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1208 au recrutement de Mende.

JOSSIN (Alphonse-Désiré), soldat au 222e régiment d'artillerie, classe 1904, mle 1201 au recrutement d'Orléans.

LIOTARD (Vital-Frédéric), classe 1907, mle 792 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

MEDORI (Ange-Toussaint), soldat au 158e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2613 au recrutement d'Ajaccio.

POULAIN (Jules), soldat au 68e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1228 au recrutement de Valenciennes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, est décoré de la médaille militaire:

LEMAGHER (Paul), quartier-maître canonnier, mle 854 T 39.

Décret du 29 décembre 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, est décoré de la médaille militaire à titre posthume:

LE BOULICAUT (Raoul), second-maître fusillier, mle 1653 C 36.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 29 décembre 1947 portant régularisation d'attribution de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1947, est décoré de la médaille militaire le sous-officier dont le nom suit:

(Régularisation.)

(Pour prendre rang du 18 octobre 1947.)

ANIZET (Jean-Louis), sergent.

La concession de la médaille militaire ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, avec palme.

Décret du 29 décembre 1947 portant annulation de la médaille militaire et attribution de cette décoration.

Par décret du 29 décembre 1947, est annulé le décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne le militaire ci-après:

Infanterie.

WUST (Henri), légionnaire de 1re classe, régiment de marche de la légion étrangère.

La médaille militaire est conférée, pour compter du 31 décembre 1945 au militaire ci-après:

Infanterie.

PAUTKE (Alfred), légionnaire de 1re classe, régiment de marche de la légion étrangère.

Décret du 29 décembre 1947 modifiant le décret du 11 juillet 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 29 décembre 1947, est annulé le décret du 11 juillet 1947 (*Journal officiel* des 18 et 19 août 1947) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne le militaire ci-après:

BEKKA (Ali), mle 1267, adjudant-chef d'infanterie.

Décret du 31 dcembre 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est décoré de la médaille de l'aéronautique (à titre posthume):

CHIROLLET (Robert-Louis), sergent mécanicien volant du groupe de transport 2/61 « Maine ».

Décret du 31 décembre 1947 portant promotions automatiques au grade de lieutenant des sous-lieutenants en situation de non-activite (armée de terre) (active).

Par décret en date du 31 décembre 1947, sont promus à titre définitif au grade de lieutenant:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Brun (Aimé-François).

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

MM. Dubroeuq (Marcel-Gabriel-Germain).
Pelin (Jean-François).
Gardies (André-Félix-Louis).
Boillot (Jacques-Amaury-Auguste).
de Séverac (Philippe).
Wilhem (Alfred-Pierre).
Masse (Pierre).
Vachey (Jean).
Dardet (Albert-Victor-Marcel).
Magnon-Pujo (Charles-Marie-François).
Paoli (Paul-Charles-Eugène).
Brustel (Georges-Jacques).
Zacharias (Jean-Louis-Jacques).
Blanc (Claude-Frédéric-Marie-Antoine).
Rebours (Paul).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Lebris (Hippolyte-Francis-Marie).
Stephan (Prosper-Yves-Joseph).
Carcot (Paul-Emile-Alcide).
Le Guen (Alphonse-Jean).
Fetzer (Gilbert-Georges-Maurice).
Lanfranchi (Georges).
Delerce (Paul).
Fleury (Paul-Albert-Gaston).
Vigouroux (Albert-Georges-Raymond).
Colotte (Eugène-Gilbert).
Gervois (Henri).
Rollio (Bernard-François).
Jennequin (Jacques).
Sarthou (Robert-Jean-Baptiste).
Ranou (Emmanuel-Pierre).
Boulet (Jean-Auguste).
Littner (François).
Pebay (Pierre-Marie-Joseph).
Marquet (Marcel-Jules-Jean).
Charron (René).
Mangematin (Ludovic).
Marnier (Louis-Marcel).
Gautheron (Jean-Emmanuel).
Almand (Edouard).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Carnevali (Jean).
Roberge (Pierre-Louis-Maurice).
Manent (Raymond-Philippe).
Bouillon (Pierre-Lucien-André).
Collet (Adéric-Charles-Léon).
Gautier (Octave-René-Maurice).
Imperato (Jean-Baptiste).
Gleize (Georges-Henri).
Rosso (Pierre-Emile).
Laboisse (Jean-Michel).
Correiel (Henri-Emile).
Civatte (René-Michel).
Radonde (Lucien-Germain-Raphaël).
Laurent (Gaston-Louis).
Guigou (André-Henri-Marie).
Benvenuti (François-Pascaud-Joseph).
Anglade (Jacques-Jean-Joseph).
Straub (Paul).
Choisy (Jean).
Brana (René-Julien).
Mounis (Jean-Pierre).
Creuzat (André-Yvon).
Leblanc (Camille-Jean-Yves).
Botella (Antoine-Sauveur).
Vincent (Charles-Adolphe-Georges).

Armee blindée et cavalerie

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Hayez (Jean-Baptiste-Olivier).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947).

MM. Lavillaureix (Jean).
de Rivérieulx de Varax (Henri-Marie-Joseph-Edmond).
de Ferron (Pierre-Jean-Joseph).
Roger (Michel-François-Jacques-Marie).
Pithon (Michel-François).
Causse (Jean-Julien-Raoul).
de Drouas (Jean).
Maulet (Maurice-Marie-Joseph-Yves).
de Garidel-Thoron (Bruno-Marie-François).
Coursin (Yves-Marie-Blaise-Léon).
de la Rochefoucauld (Urbain-Louis-Germain).
Bonnaud (Roger-Adolphe-Albert).
Couffin (Marcel).
Colin (Henri-Alphonse-Marie).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947).

MM. Sigwalt (Pierre-Gilbert).
Vico (Jacques-Léon-Jean).
Thuylie (Marcel-Auguste-Emile).
Dal'aporta (François-Jean).
Fournier (Jacques-Louis-Paul-Jules).
Antoine (Louis-Camille).
Fleurot (Léon-André).
Loze (Théodore).
Barret (Pierre-Elie-Alfred-Joseph).
Guillard (Yvon-Louis-Guy-Fernand).
Charpentier (Maurice-Gabriel).
Lozach (Théophile-Marie).
Masson (Alfred-Charles-Louis).
Jenicot (Michel-Emile-Louis).
Marchetti (Antoine-Jean-Pascal).
Henry (Robert).
Erlos (Clovis).
Rouillard (Louis-Mathurin-Marie).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Buffet (Jean-Paul-Marie-Georges).
Dellombe (André - Marie - Joseph-Alexandre).
Dubreuil (Jean-Raymond).
Delafon (Pierre-Jean-Maurice).
Pruvost (Jean-Théodule).
Rouxel (Guy).
Bonheime (Robert).
Dupont (André-Robert).
d'Humières (Gaston-Marie).
Taton (Fernand).

Train.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947).

MM. Chetelat (Emile-Joseph).
Hette (Jean-Marie-Charles).
Chenavas (Joseph-Marius).
Pascal (Benjamin-Emile).
Morin (Clément).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 2 février 1947.)

M. Gallou (Pierre-Louis-Eugène).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Burlats (Louis).
Dubrulle (Emile).
Maniez (Ulysse-Paul-Augustin).
Fosset (René-Henri-Jules).
Crugeon (Emmanuel-Désiré).
Wavrant (Gaston).
Remark (Rodolphe-Pierre).
Louis (Jacques-Jean).
Chevaillier (Jean-Lucien).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Ribault de Laugardière (Alain-Cabriel).
Guillaume (Georges-Léon).
Meric (Jean).
Luciani (Paul-Marcel).
Herbourg (André-Julien-Louis).
Kerdelhue (Jean-Marc-Constant-Marie).
Compere (Maurice-Ernest-Georges).
Franceschini (Philippe).
Duvernoy (Paul-Louis-Alexandre).
Chatelain (Jean-André-Edmond).
Douçot (Gilbert-Adolphe-Eusèbe).
Marchand (Francis-Marius-Marcel).

Génie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

A. — Arme

MM. Maurisset (Louis-Georges-Henri).
Schultz (Jacques-Georges-Emile).
Joyet (Jean-Joseph-Claude).
Millière (Jean-Augustin-Adolphe).
Chaminadas (Jacques-Pierre)
Guerif (Hubert-Jean-Marie).
Viallard (Yves-Marie-Jean-André).

B. — Service des batiments

Cadre des adjoints.

MM. Delcambre (Maurice-Camille-Louis).
Caye (Charles-Marc).
Claverie (Gabriel-Joseph-Dominique).

C. — Service du matériel

Cadre des adjoints.

M. Bourcet (Marcel-Victor-Alphonse).

Transmissions.

A. — Arme

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

M. Ruche (Jean-Flavien-François).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Regeasse (René).
Sorgue (Emile-Michel).
Dupuis (Gérard-Louis).
Marc (Charles-Amédée-Marie-Xavier).
Vialon (Paul).
Humilier (Albert-Victor).
Cerelli (Gaston-Albert-Maurice).
Wendling (Frédéric-Charles).
Delage (Abel-Emile-Julien).
Jeandel (Camille-Auguste).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Gras (Fernand-Justin-Henri).
Lours (Maurice-André).

B. — Service du matériel

Cadre des adjoints.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Filippi (Toussaint).
Salicetti (Robert-Louis-Victor).
Daussoigne (André-Alix-Emile).
Serres (Robert-Marie-Raymond).
Buffet (Paul-Célestin-Edouard).
Loret (Félix-Arthur).
Lecomte (Louis-Raymond-Emile).

Matériel.

I. — Cadre des adjoints administratifs

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Grouard (André-Adolphe).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1947.)

M. Brossay (Pierre-Marie-Victor).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Legras (Henri-Robert).
Durand (Marc-Louis-Constant).
Doret (Joseph-Michel-Pascal-Louis).
Garcia (Enrique-Francisco).
Vaysse (Casimir-Antonin-Roger).
Mouille (René-Joseph-Auguste).
Rivollet (Georges-Francis).
Privat (Noé-Calixte).
Blanchard (Kléber-Louis).

II. — Cadre des adjoints techniques

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Pothier (Lucien-Paul-Marius).

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Girard (Stanislas-Charles).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Perdriset (Henri-Alfred-Léon).
Pelleau (André-Célestin-Maurice).
Cachin (Gabriel-Louis-Joseph).
Gaussens (Gabriel-Marie-Georges).
Beaury (Henri-Léon-Emile).
Chevillard (Alix-Jules).
Schuller (Prosper-Jean-Marie-Alphonse).
Jacquot (Marcel-Léon-René).
Donato (Luc-Sauveur).
Barthelemy (Emile-Louis).
Cellier (Henri).
Simonnet (Georges-Célestin).
Chevreux (Marius).
Devaux (Pierre-Louis).
Vergne (René-André).
René (Elie-Clément).
Dupont (Marcel).

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Aymard (Paul-Victor).
Fradin (Alexandre).

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Corbier (Arthur-Léon).
Lavigne (Daniel-Lucien).
Mace (Jean-Pierre).
Tabarly (Georges).
Valaude (Alfred-Benoît).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. Moutou (Raymond-Elie).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Margot (Emile-Charles-Léon).

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Henon (Louis-Elie-Pierre).

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Trescazes (Charles-Jean-Joseph).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Wattine (Roland-Louis-Henri).
Brillanti (Raphaël-Marie-René).
Hutin (Jean-Pierre).
Beretti (Jean-Jacques).
Sonnard (Rémy-Aime-Léonce).
Malavialle (Georges-Paul-Joseph.)
Laurent (Jean-Etienne).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

M. Garrigou (Jean).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Chanoz (Roger).
Lamarque (Yvan-Roger).
Vignes (Victor).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Rocquin (Maurice).
Mathieu (Jean).
Bouillard (Henri).
Estève (Philippe).
Ferron (Francis).
Catala (Raymond).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Sarrola (Jean-Dominique).
Benaire (Eugène-Charles-Louis).
Chiocca (Don-André).
Bonnefoy (Gabriel-Marie-Antoine).
Claude (Paul).
Ruel (Rodolphe-André-Alexandre).

Service des matériels et bâtiments.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Maisonneuve (Thomas).

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Guinguenaud (Jean).
Fessy (Georges-Paul-Albert).
Hervé (Henri-Julien).

SERVICE ADMINISTRATIF DES CORPS DE TROUPE

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Tisserand (Désiré-Pierre).

Décret du 31 décembre 1947 portant promotions automatiques (armée de terre).

Par décret en date du 31 décembre 1947, sont promus à titre définitif au grade de lieutenant :

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Emily (Albert-Marie).
Hocquard (Marie-Pierre).
Coupe (Francis-Joseph).
Hudry (François-Virgile).
Lesecq (Pascal-Georges-Edouard).
Gajean (Albert-Henri).
Xerri (Georges-Henri).
Gaboreau (Antoine-Jean-Albert).
Sohet (Jacques).
Ruys (Pierre).
Ferrer (Julien-Vernadet).
Pichery (Pierre-Eloi).
Pesquies (Henri).
Raynaud (Jean-Ernest-Victor).
Truchi (Michel-Louis).
Debanne (Albert-Joseph-Camille).
Tiberge-Inglesse (Lucien-Dominique).
Filippi (Jean-Baptiste).
Ronzeau (Paul-Narcisse).
Heuze (Maurice-Jules-Georges).

Infanterie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Douvin (Gilbert-Georges).
Kaufmann (Joseph-Jean-André).
Schmitt (Paul-Henri).
Boucheron (Pierre-Emile).
Le Gallo (Albert-Joseph-Eugène).
Guenebaut (Auguste-Louis).
Morvan (André-Jean-Félix).
Bouttevillle (Pierre-Bernard).
Teste (René-Marcel).
Giboudeau (Georges-Germain-Augustin).
Alousque (Henri-Jean-Marie).
Hatte (Edmond-Georges).
Jacquemin (Louis-Emile).
Sieffert (André-Jean).
Reffas (André-Charles).
Audoye (Roger-Noël).
Desmons (Michel-Roland-Antoine).
Lacroze (Lucien-Eugène).
Blusseau (André-René).
Guillot (Marius-Etienne).
Gaude (Amédée-Louis).
Verret (Georges).
Lamotte (Raymond-Felix-Auguste).
Poirot (Robert-Emile).
Pastre (André-Lucien).
Darbon (Maurice-Louis).
Le Prieur (Bernard-Edmond-Emile).
Hudelot (Pierre-Maurice).
Musslin (Richard-Ernest).
Dangel (Raymond-Armand).
Le Bourhis (Raymond-Roger-Etienne).
Napoli (Guy-Joseph-Marcel).
Tonneau (Henri-Emile-Joseph).
Vareyon (André-Albert).
Vuillerot (Roger-Léonce).
Fievet (Georges-Maurice).
Fontaine (Henri-Alexandre).
Fuchs (Jacques).
Labrousse (Robert-Jean).
Clemente (Philippe-Jean).
Bacque (Jean-Marie-Léon).
Pelletier (Guy-Joseph-Louis).
Velpry (Alain-Philippe-Maurice).
Jay (Henri).
Cozette (Pierre-Jean-Paul).
Voisard (Jacques-Gaston-Roger).
Bruhl (Robert-Georges).
Pompidou (Marcel).
Blisson (Georges-Marie).
Ribadoux (Georges-Marc).
Lascoux (Jean-Marie).
Rouault de la Vigne (Franck-Marie-Paul)
Perdigon (Emile).
Bonzon (François-Armand-Marius).
Pillet (François).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Arocco (Roland-Charles).
Molter (Louis).
Gentil (André-Aladin).
Try (Pierre-Henri).
Seigle (Pierre-Louis-François).
Banse (René-Paul-Marie-Joseph).
Druart (Edmond-Jean-Marcel).
Rondel (Paul-Louis).
Vandais (Paul-Lucien).
Solta (Charles-Marie-Antoine).
Veron (Jean-Louis-André).
Leduc (Georges-Roger).
Ducom (Norbert).
Dubos (Fernand-Henri).
Coudere (Pierre-Mary-Louis).
Mouleyre (Henri).
Bassier (Auguste-Adrien).
Aupy (René).
Labbe (Michel).
Rouch (Max-Pierre).
Henry (Jean-Jacques).
Larose (Charles-François).
Vieuille (Serge-Augustin).
Meistermann (Jules-Louis).
Moisset (Jean-Joseph).
Cuisigniez (Georges-Henri).
Faure (Louis-Marcel-Maurice).
Zoppis (Charles-Joseph).
Paulet (Marcel-Jean-Antoine).
Lebeau (Michel-Félix-Marie).
Vieillot (Jacques-Achille-Florentin).
Pintir (Honoré-Venceslas-Etienne).
De Belloy de Saint-Lienard (Christian-Marie-Adet).
Perrin (Robert).
Blondel (Jean-Henri-Désiré).
Sanchez (Louis).
Genest (Guy-Jules-Edouard).
Lecomte (Robert-Jean).
Deane (Henri-Georges).
Montiggiani (Paul-Marie).
Peypoudat (Henri-Robert).
Guennal (Albert-Jean-Marie).
Blache (Camille-Marius-Elie).
Garcia (Lucien-Léon).
Dupas (Jacques-Jean).
Boulanger (René-Emile-André).
Baume (Marcel-Félix-Géo).
Brassens (Michel-Daniel-Emile).
Pitot (Albert-François).
Dupuy (Maurice-Victor-Pierre).
Lahner (Robert).
Schmitt (Robert-Joseph).
Vial (Claudius-Lucien-Francis).
Maréchal (André).
Vilallongue (Sylvestre-Louis-Camille).
Loizeau (Jean-Michel-Ernest).
Tournois (Jean-Marcel).
Knoblich (Maurice-Georges).
Noël (Jacques-Fernand-Marcel).
Brame (Alfred-Henri).
Vitipon (Jean-Laurent-Joseph).
Gobin (Michel-Théophile).
Guillon (Pierre-Paul-Alfred).
Delannay (Gérard-Henry).
Bigot (Roger-Armand).
Bermond (Emile-Marie-Camille).
Dumolard de Bonviller (Hervé-Hippolyte-Marie).
Florit (Roland-Georges).
Carretier (Guy-Maurice-Fernand).
Barrois (Marc-Valentin).
Gatti (Pierre).
Burgy (René).
Nizon (Edmond-François).
Barbarit (Gérard-Pierre-Auguste).
David (Roland-Georges-Louis).
Perez (Georges-Constant).
Valdec (Paul-Henri-Just).
Miclot (Roger-Raymond).
Drean (Edmond-Pierre-Marie).
Philippon (Jacques).
Mantovani (Michel-Robert-Henri).
Piccato (Léonce-Laurent-Michel).
Mary (Pierre-Julien-Gaston).
Beray (Joseph-Marius-Félicien).
Chauveau (Henry).
Charrier (Guy-Camille).
Verrier (Henri).
Tissot (Roger-Paul).
Madelain (Roger-Emile).
Berger (René-Michel-Léopold).
Villenave (Auguste-Dominique-René).
Rondeau (Edgard-Adrien).
Morin (Henri-François).
Ravallec (Georges-Jean-Henri).
Gacoin (Marcel-Léon-Louis).
Degroisse (Pierre-Armand).
Hiriart (Jean-Henri-René).
Saboureault (Georges-Henri-André).
Brandon (Louis-Georges).
Pruvost (Louis-Eugène-Marie).
Paoli (Charles-Joseph-Jacques).
Richard (Roger-Louis-Auguste).
Jouvenelle (Jean-Henri).

MM. Desroche (Pierre-Hubert).
Brechler (Paul-Léon).
Eugène (René).
Bouviolle (André-Eugène-Raoul).
Tisserand (Louis-Maurice).
Fournier (René-Henri-Désiré).
Ravanello (Jacques-Charles-René).
Couctoux (Gabriel-Jean).
Van Appelchem (Octave-Maurice-Victor).
Chrétien (Lucien-Octave).
Cheynis (Paul-Fernand-Léon).
Bruch (Charles-Louis-Martin).
Prost (Maurice-Jean).
Bartholomé (Pierre-Jean).
Guillemin (Raymond-Charles).
Lemaire (Jacques-Gaston-Ernest).
Vigoureux (Georges-Joseph-Pierre).
Piétri (Antoine).
Demay (Jean-Mary-Francis).
Thomas (Pierre-Marie-François).
Gondellier (Pierre-Léon-François).
Vincent (Paul-Edouard).
Delaruelle (Alexandre-Raymond-Louis).
Sejalon (Robert-Pierre).
Graziani (Robert-Pierre).
Douillard (Marcel-Jean-Louis).
Montagu (René-Charles).
Meisonave (Pierre).
Biard (Julien-François-Robert).
Messon (René-François).
Ventre (André-Germain-Louis).
Labat (René-Louis).
Thiblet (Marcel).
Vachaud (René).
Jean (Roger-Lucien).
Sevega (Jean).
Blot (Roger-Louis).
Ravard (Jean-Marc).
Flamand (Roger-Denis-Eugène).
Planes (Jean-Joseph).
Marty (Albert-Henry-Antoine).
Lévêque (Jean-Roger).
Freyri (Charles-Fernand).
Trouillot (Roland-Charles-Léon).
Bongeot (Julien-René-Lucien).
Leyraud (Philippe-Marie-Jacques).
Ramon (André-François-Joseph).
Bedaux (Bernard-Charles-Louis).
Leclerc (Philippe-Ludovic-M.-J.).
Ferre (Georges-François-Auguste).
Delort (André).
Dimier (Marius-Aimé-André).
Borde (Robert-Louis).
Heckenhauer (René-Alfred).
Mellot (Lucien-Léon).
Doal (Jean-Jacques-Albert).
Pacaud (Etienne-Anatole).
Lajeunesse (Maurice-Charles-Eugène).
Babey (Jacques-Michel-Marie).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1948.)

Les sous-lieutenants nord-africains:

MM. Mohamed ben Lahcen Gamrani.
Abdelhay ben el Mamoun.

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Bucquoy (Léon-Marie-Yves).
Michel (Donatien-Emile-Marie).
Gaullier (Robert-Hugues-René-Paul).
Backmann (Guy-André-Maurice).
Domenach (Albert-Jules-François).
Ducruc (Gérard-Auguste).
Lorho (Raymond-Joachim-François).
Chavardes (Bernard - Albert - Georges-André).
Durand (Pierre-Louis).
Baudino (Jacques-Pierre-Gaston-Paul).
Agusso! (Maurice-Jean-Paul).
Chancerelle (Gonzague-Marie-Jehan).
Turquan (Jean-Louis-Sébastien-Gaston).
Lepelit (Emile-Alfred).
Le Tacon (François-Marie).
Flour (Gaston-Alphonse-Florentin).
Le Rouzic (Raymond).
Evellin (André-Gabriel-Marie).
Doucot (Henri-Yvon-Robert).
de Bigault de Cazanove (Amaury-Charles-Raymond-Joseph).
Donnarel (Robert-Marcel-Pierre).
Bernabeu (Roger-François).
Danguilhem (Jean-Louis-Félix).
Rolland (Lucien-Henri-Marcel).
de Peretti (Jean-Antoine-Alexis).
d'Aurelle de Montmorin de Saint-Hérem (Bertrand-Marie-Michel).
Harmand (Léo-Emilien).
Thomas (Jacques-Antoine-Marie).
Martin (Robert).
MM. Madeux (Pierre-Emile).
Coutant (Raymond-Auguste-Hilaire).
Sonnery (Paul).
Steff (Paul-Edmond).
Wolff (Régis-Marius).
Brillault (Michel-Alcide).
Maillard (Marie-Michel-Martial).
Réal (René-Paul).
Masson-Regnault (Jacques-Edmond-Jean).
de La Haye Saint-Hilaire (Lionel-Christophe-Jean).
de Laffon (Guilhem - Marie - Eugène-Laurent).
de Baritault du Carpia (Goeffroy-Jean-Marie).
Préaud (Alain-Marie-Pierre-Luc).
de Parscau du Plessix (Olivier-Marie-Eugène).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. de Royer-Dupré (Gérard-Maurice-Henri-Clément).
Durand-Delacre (Henri-Jean-Paul).
Agueras (Adolphe).
Eymieu (Gérard).
de Reboul (Christian-James-Marie-Maurice).
François (Fernand).
Escaith (Pierre-Jean).
Hautechaud (Maurice).
Godard (Maurice).
Decertaines (André).
Morio (Armand).
Balmes (Henri-Pierre).
Courty (Georges).
Trucy (Paul-Alexandre-Jean).
Mège (Robert-Antoine-Lucien).
de Pommereau (Edouard-Paul-Marcel).
Marzin (Jean-Yves).
de Rancourt de Mimerand (François-Louis-Marie).
Dion (Marcel).
Lesens (Jean).
Haffner (Edmond).
Adde (Christian-Pierre-Robert).
Robbe (Charles-Paul).
Engalalbert (Gérard-Emile-Alphonse).
du Bouchaud de Mazaubrun (Christian).
Breuil (Bernard).
Metzinger (Henri-Robert).
Manhes (Georges).
Desse (Edgard-Georges).
Pujol (Louis).
Hoffmann (Raymond).
Claudepierre (Gilbert).
Refutin (Roger-Julien).
Cudennec (Armand-Paul).
de Lescure (François-Marie-Joseph).
Noguès (Pierre-Bernard).
Delmas (Pierre-Jules-Louis).
Maisonnet (Jacques).
Bes de Berc (Emmanuel).
Bonfils (Jacques-Henri-Germain).
Perrimond-Trouchet (Léon-Jean-Charles).
Pinel (Jean-Jacques).
Audry (Louis).
Gauthey (Pierre).
Gorez (Francis).
Gilet (Marcel).
André (Marcel-Jean-François).
Bernard (Léon-Jean).
Lemaire (Gaston-Raymond).
de Bardies-Montfa (Arnaud).
Bois (Georges-André-Jacques).
de Carrère (Gonzague-Marie-Raymond).
Moreau de Bellaing (Bertrand-Henri-Robert).
Le Garrec (Francis).
Mainy (Roger-René).
Lanfranchi (François-Xavier).
Gely (Jean-Louis).
Vigier (Henri).
Terriot (Edouard-Jacques-Charles).
Cottin (Jacques).
Rattez (André).
Le Forestier de Quillien (Edouard-Marie-André).
de Pourtalès (François).
Gaillard (Paul-Alphonse-Henri).

Train.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Touret (Paul-Jean-Marie).
Huart (Raymond-Isidore).
Lachaud (Frédéric).
Mariot (Roger).
Raymond (Albert-Jean-Philippe).
MM. Dupré (Robert-Berthe-Armand).
Louis (Pierre-Arsène).
Mainguène (Jules-Victor).
Garguillo (André-Victor).
Chrétier (Roger-Louis).
Pourcel.y (Paul).
Nicolini (Mathieu-Léon).
Jeannin (René).
Lancery (Emile-Auguste).
Lancelle (Pierre-Louis).
Bouille (Armand-Gilbert).
Bonneville (Emile-André-Louis).
Rochet (Marcel).
Bessières (Denis-Jean-Elie).
Destailleur (Edmond-Edouard).
Livert (Marcel-François).
Sèdes (Michel-Louis-Augustin).
Persais (André-Raymond).
Delmas (Adrien-Benjamin-Henri).
Malaval (André-Cyprien).
Castelle (Jean-Louis-Cécilien).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Jamet (André).
Collot (Pierre-Gabriel).
Lehir (Etienne-François-Marie).
Humblot (Marcel).
Detrait (Marcel-Henri).
Marivin (Roger-Louis-Emile).
Roquinarc'h (Gabriel-Marie).
Lacour (Georges-François).
Delmas (Pierre).
Parigot (Paul-Jack).
Milbach (Jacques-Pierre-René).
Chauvel (René-Louis-Marie).
Delay (Jean-Denis).
Colonna (Claude-René).
Rivet (Notaire-Marcel).
Ganne (Pierre-Germain).
Dudziack (Stanislas).
Le Meur (Louis-Julien).
Escoute (Gaston-Robert).
Devimeux (Jean-Pierre-Désiré).
Guintoli (Marcel-Auguste-Jean).
Mercier (André-Marcel).
Gaunet (Jean-Ovide-Louis).
Nicolau (Edmond-Jean-Vincent).
Joanblanq (René-Mathieu).
Maillot (Adolphe-Guy).
Bastier (Robert-Georges-Guy).
Champion (Marc).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Godin (Marcel-René-Eugène).
Laffont (Abel-Louis).
Albarel (Raymond-Louis).
Gagnaire (Jean-René-Charles).
Guermeur (Georges-Louis).
Petitdemange (Louis-Félix).
Klein (Paul).
Sicard (Pierre-Henri-Marie).
Deshales (Marc-Pierre-Yves).
Roulle (Henri-Charles-Jean).
Lescot (René-Joseph).
Piat (Eugène-Henri-Shaller).
Robin (Pierre-Désiré).
Raynaud (Henri-Jean-Denis).
Grasser (Eugène-Victor-Emmanuel).
Baucour (Abel-Augustin-Armand).
Barthelémy (Jean-Alphonse).
Pierson (Paul-Louis-Joseph).
Font (Joseph-Grégoire).
Mekercko (André-Raphaël-Simon).
Vernier (Charles-Ulysse).
Belmont (René-Adrien-Antoine).
Vrignaud (Marcel-Henri).
Lenfant (Samuel-Paul-Joseph).
Vignol (Jean-Eugène-Pierre).
Montet (Roger-André).
Olivier (Arthur-Eugène-Camille).
Hugot (Léon-Alexandre).
Gendrot (Maurice-Pierre-Ferdinand).
Abadie (Jean-Baptiste).
Taulemesse (Jean-Pierre-Ernest).
Prodhon (Jean-Marie-Joseph).
Terrier (Paul-Lucien-Eugène).
Huguenot (Georges-Louis).
Chirié (Robert-Louis-Fernand).
Berniau (Robert-Henri).
Sanchis (Gérard-Jean-Pierre).
d'Arcy (Pierre-Marie-Lionel).
Baffif (Christian-Jacques-Victor).
Denis (Robert-Charles).
Montignon (Paul-Gustave).
Picot de Moras d'Aligny (Albert-Marie-Fidèle).

MM. Rousseau (Maurice-Alexandre).
Guirand (Constant).
Perrot (Jacques-Henri-Louis).
Duval (José-Auguste).
Mouronguet (Maurice-Jean-Marie).

Pour prendre rang du 25 décembre 1947.

MM. Montagnac (Paul-Roger).
Sericlet (René-Charles).
Kerbrat (Ramon-François-René).
Imbert (Pierre-Alfred).
Jeuffi de Grissac (Jacques-Marie-Charles).
Dapremont (Maurice-Paul).
Minet (Pierre-Edouard).
Layan (Martial).
Viverge (Jean-Emile-Auguste).
Bouquet (Bernard-Charles-Marie).
Philippon (Paul-Julien-Joseph-Alexandre).
Delhommel (Georges-Marie-Jean).
Tarnaud (Marcel-René).
Denelle (Robert-Gustave).
Masson (Jean-Eugène).
Leduc (Jack-Ernest-Robert).
Jean (Gaston-Louis-Aimé).
Saint-Marc (Paul).
Simoutre (André-Marie-Gérard).
Huriaux (Yves-André-René).
Dargagnon (Marcel-Frédéric-Alban).
Dutruilh (Clément-André).
Vanbolle (Félix-Cornil-Joseph).
Chuzeville (Marc-Théodore).
Dumoulet (Jean-Philibert).
Grunfelder (Jean-Henri).
Ménager (Pierre-Donatien-Laurent).
Camus (Georges-Louis-Maurice).
Sabourault (Gérard-Jean-Marie).
Badoisel (Charles-Théodore-Joseph).
Georges (Jacques).
Buscail (Georges-Jean).
Collec (André-Georges).
Simonet (Yves).
Elias (Roger-Joseph-Victor).
Houin (Jean-Georges-François).
Le Vincent (Jean-Louis).
Paitrault (Pierre).
Adang (Maxime-Gaston-Robert).
Peret (Jean-Louis).
Saelens (Marcel-Louis).
Guiol (Jean-Léon-Charles).
Schmitt (Charles-Marie-Joseph).
Lafon (Robert-Marie-Guy).
Meunier (Jacques-Justin-Joseph.)
Falchi (Joseph-Sébastien).
Gouriez de Lamotte (Hubert-Anne-Marie-Jean).
Laplace (André-Albert).
Paccard (Georges-François).
Vaurin (Elie-Jean-Louis).
Dhouailly (William-Alfred).
Roque (Henri).
Grivot (Pierre).
Saby (Eugène).
Rigal (Hubert-Jean-Jacques).
Guignat (Jean-Henri).
Grandvilliers (Georges-Lucien).
Thomas (Pierre-Henri-François).
Roland (Maurice-Marie-Joseph).
Andrea (Paul-Emile-Albert).
Turrel (Robert-Henri).
Castor (Henri-Paul-Nicolas).
Colin (Albert-Jules).
Saurel (Pierre-Robert).
Martin (Robert-Jules-Louis).
Juge (Albert-Antoine-Henri).

Génie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

A. — ARME

MM. Renard (Jules-Georges-Marcel).
Poutrel (Raymond-Napoléon-Albert).
Courtois (Michel-Edmond-Guy-Florentin).
Prost (Marcel-Auguste-Lucien).
Goset (Louis-Etienne-Joseph).
Richard (Marcel).
Coste (Charles-Albin).
Viala (Yvan-Paul-Henri).
Bovis (Laurent-Antoine).
Couvignou (Victor-Eugène).
Roger (Jean-Georges-Marcel).
Belleau (Roger-Paul).
Champ (Albert-Antoine).
Alesandrini (Edouard).
Remond (Alfred-Claude-Emile).
Harenc (Bernard-Antoine-Albert).
Bard (Henri-Antoine).
Fouan (Maurice-Raymond-Edmond).
MM. Souquet (Charles-Henri-René).
Cueff (Olivier-Louis-Pierre).
Alvin (Robert-Jacques-Lucien).
Nolleau (Gilbert-Pierre).
Morisson (Roger).
Gueffier (Gérard-Raphaël-Pierre).
Palazat (Kléber-Henri-André).
Bedin (Lucien).
Molières (Georges-Roger-André).
Decourcelles (Jean-Robert).
Granier (Paul-Jacques).
Douger (Albert-Eugène-Edouard).
Campergue (Jean).
Loquien (Rémy-Francis-Jean-Marie).
Sautai (Paul-Félix-Désiré-Léon-Joseph).
Larpent (Georges-Guy-Louis).
Ballet (Claude).
Verstraete (Edouard).
Saintot (Jean-Michel-Louis).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

M. Forgue (Pierre-Albert).

B. — SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des adjoints.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Valentini (Lucien).
Montbazon (Fernand-Jean).
Georges (Romain-Albert).
Chassagne (Antoine).
Mattlin (André-Raoul-Paul).
Muracciole (Jules-François).
Bourgeot (Adolphe-Léon).
Jeanjean (Fernand-Jean-Marie).

C. — SERVICE DU MATÉRIEL

Cadre des adjoints.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Broyon (Henri-Louis).
Poilane (Marcel-Jean-Yves).
Floremont (Georges-Marie-Ferdinand).
Querne (Roger-Emile).
Bouly (René-Jean-Christophe).
Petit (Georges-Jean-Baptiste-Augustin).

Transmissions.

A. — ARME

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Faudot (Paul-Armand-François).
Humbert (Nicolas).
Buriot (Jean-Léon).
Galipienso (Joseph).
Merle (Roger-Léon-Henri).
Francon (Joseph-Benoît).
Leveque (Pierre-Louis-Jean).
Grandclément (Henri-Louis).
Wagner (Gabriel-Charles-Louis).
Bagnon (Gilbert).
Tuffelet (Ernest-Antoine).
Hugon (Lucien-Louis).
Caroff (Paul-Jules-Eugène).
Teissier (Paul-Lucien).
Surel (Edmond-Lucien).
Ravarre (Pierre-Alexandre).
Gallineau (Valentin).
Bourdot (Jean-Lucien-Louis).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Gomez (Jacques-Eugène).
Noual (Louis-Benjamin-Joseph).
Faidix (Albert-Louis-René).
Gascard (Yvon-Ernest-Henri).
Dieval (Michel-François-Eugène).
Delbos (Henri-Michel-Paul).
Traille (Jean-Gabriel).
Sannier (Lucien-Edmond-Henri).
Savouyaud (Jean).
Denans (Raymond-Jules-Marcel).
Lhoumeau (Jacques-Vincent-Emile).
Caspar (Raymond-Georges-Albert).
Fersing (Jean-Joseph-Antoine).
Rocquenet (Jean-Paul-Maurice).
Batude (Adolphe-François).
Berton (Jean-Georges).
Guitard (Edmond-Marcel-Emile).
Prat (Jean-André).
Barrault (André-Pierre).
Marchal (Robert-Adrien-Georges).
Lesourd (André).
Chabernaud (Lucien).
Dufourd (Louis-Henri).
MM. Forestier (André-Léon).
Picat (Maurice-Jean).
Heraud (Roger-Jacques-Eugène).
Belin (Jean-Charles).
Delecroix (Roger-Pierre).
Carrière (Robert-Joseph-François).
Caillaud (Jean-Henri-Robert).

B. — SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

Cadre des adjoints.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Arribat (Robert-Victor).
Chemin (Marcel-Paul-Armand).
Delaforge (André-Camille-Eusèbe).
Balandraud (Jean-Louis-Victor).
Ventre (Octave-Ernest-Alexandre).

Matériel.

I. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Clerc (Jean-Alexandre).
Vogeleisen (Romain).
Tarnaud (Lucien-Jules-Hilaire).
Rodalec (Henri-Yves-Marie).
Martinez (Alphonse).
Pasquette (Auguste-Charles-Octave).
Michel-Grosjean (Charles-Antonin).
Anien (Adrien-Eugène).
Paume (Gabriel-Augustin-Alphonse).
Aribaud (Gervais-Marius).
Biedel (Victor-Jean).
Houdebine (François-Victor-Alphonse-Joseph).
Laage (Camille-Jules-Auguste).
Camillieri (Robert).
Guerrin (Jean-Théodore).
Combres (Jean-Louis-François).
Macaire (Robert-Albert-Clodomir).
Forey (Joseph-Yvon-Henri-Ernest).
Fournier (Lucien-Georges).
Domine (Gustave-Jules).
Gauthiez (Jean-Joseph).
Estoup (Jean-Pierre-Marius).
Georges (Pierre-Léon).
Ladigue (Marcel-Albert).
Tourret (Arsène).
Pellegrin (Jean-Pierre).
Gerard (Pierre-Roger).

II. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Lhuillier (Georges-Marie-Albert).
Taille (Pierre-René).
Couzinet (Hubert-Georges-René).
Veuriot (Marcel-Auguste).
Gross (Pierre-Louis-François).
Delaire (René-Eugène).
Blanchoin (Auguste-Gabriel).
Seguin (Jean-Paul).
Cherrière (Raoul-Marcel-Victor).
Courbin (Justin-Emilien-Germain).
Cadeau (Jean).
Bastide (Charles-André).
Lafouge (Marcel-André).
Feral (Aimé-Désiré-Jean).
Cacheux (Emile-Eugène).
Boitel (André-Auguste).
Chaillet (Pierre-Paul-Abel).
Bauvais (Raymond-Adolphe).
Legros (Gaston-Alfred-Louis).
Briand (Jean-Jules-René-Joseph).
Biernacki (Stanislas).
Penard (Emile-Eugène-Henri).
Henry (Lucien).
Henry (Pierre-René).
Marque (Julien-Jean).
Rayne (André-Michel).
Puron (Paul-Louis).
Colin (Lucien-Numa).
Lallier (Henri-Francis-Jean-Marie).
Baussard (Henri-Gustave).
Michel (Ernest).
Brunelle (Paul-Anatole-Valentin).
Capron (Bernard-Hervé-Roland).

Service de santé.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Rodes (Antoine-Raymond).
Jarno (Pierre).
Courouau (Henri-Eugène).

Intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Brugerolles (Georges-Germinal).
Dumumieux (Pierre-Charles-Camille).
Regagnon (Victorin-Bertrand-Joseph).
Oussouri (Robert-Benony).
Dorgans (Auguste-Jean-Paul).
Fleurent (Maurice-Eugène-Paul).

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Werquin (Albert-Francis-Désiré).
Poggi (Joseph-Félix).
Cauchi (Gilbert-Bernard-Auguste).
Canal (Albert-Paul-Gabriel).
Tagneres (Etienne-Jean).
Thomas (Germain).
Leccia (Jean-Baptiste).
Mignot (Alfred-Simon-Edouard).
Morel (Claudius-Victor-Jules).
Noël (Georges-René).
Delpech (Roger).
Bocquillon (André).
Gay (Armand-Félix-Eugène).
Dubarry (Octave-Basile).
Cantet (René-Jean-Octave).
Baudette (Marie-Georges-Marcel).
Grandperrin (André-Armand).
Lambron (Robert-Jules).
Mealares (Raoul-Charles).
Charpentier (Gabriel-Camille).
Cogne (François-Arthur-Eugène).
Gonet (Jean-Robert-Auguste).
Fourie (Jean-Alfred).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Vermarcke (Jules).
Prud'homme (Emile).
Sanuy (François).
Bianchi (Ange-Jean).
Boube (Bernard-Joseph).
Nivière (André-Fernand).
Saillard (André-Valentin-Maurice).
Collard (Charles-Mehenni).
Collin (René).
Canne (Robert-Emile).
Faucher (Roger-Noël).
Bailleul (Emile-Julien).
Miche (Gabriel).
Moulin (Charles-Germinal).
Mallaverne (Louis).
Bernard (Gustave-Charles).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Langella (Josué-Jean-Pierre).
Nekkach (Lucien).
Bretaudeau (Pierre-Joseph).

(Pour prendre rang du 28 décembre 1947.)

M. Grezel Armand-Paul).

(Pour prendre rang du 30 décembre 1947.)

M. Campana (Antoine-Romain).

Recrutement. — Statistique.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Bourron (Léon-Louis-André).

Justice militaire.

Au grade de lieutenant greffier.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Mangin (René-Marie-Eugène).

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Vigne (Paul-Marcelin).
Boucaud (André-Jean-Louis).
Esparbet (Robert-Louis-Marcel).
Ducreuzet (Gilbert-Pierre).
Delalande (Hervé).
Boissière (Jacques-François).
Eymond (Jean).
Crozon (Georges-Henri).
Cassan (Didier).
Maire (Roger-Auguste).
Wagner (Jean).
Luciani (François).
Mathey (Henri-André-Adrien-Jean).
Quillet (Pierre).
Rosty (Paul-Prosper-Antoine).
Ceccaldi (Guy-Jean).
Bardet (Armand).
Allan (Georges).
Orlanducci (Paul).
Dionisi (Antoine-Marie).
Brun (Léo-Pierre-Aimé).
Mobre (Henri-Eugène-Xavier).
Fouche (Charles-Louis).
Levavasseur (Frédéric-Charles).
Mondoloni (Antoine-Simon).
Sanson (William-Henri).
Saves (André-Jean-Victor).
Chabaux (Georges-Gabriel-Eugène).
Maudet (Lucien).
Malegarie (Jean-Joseph-Camille).
Roy (Marcel-Gustave-Edouard).
Tréguer (Robert-Yvon-Jean).

Le sous-lieutenant autochtone Souleymane (Sall).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1946.)

MM. L'Huillier (Charles).
Lorret (Lucien).
Bourgeon (Fernand).
Labeyrie (Marcel-Jean).
Bernard (Macaire).
Van Limberghem (Jean).
Muralet (Jean).
Tritschler (Jean).
Caillot (Emile).
Boudet (René).
Daize (Abel).
Gravel (Charles).
Perrot (Roger-Emile-Joseph).
Deschard (Réançois).
De la Patellière (Jacques-Antoine-Marcel).
Woutaz (Jean).
Boyer (Jacques).
Benei (Francis).
Yan (Hervé-Jean-Marie).
Geoffroy (Pierre-Joseph).
Soulard (Jean-Ernest).
Elise (Jean).
Gravil (Pierre-Louis).
Kempf (Pierre-Stéphane).
Felce (Antoine-Dominique).
Cloatre (Louis).
Volatier (Henri-Félix).
Cloitre (Yves).
Provost (René).
Hérisson (Albert-Marc-Eugène).
Lorenzi (Victor-François).
Le Panse (Adrien).
Guillain (Pierre-Martial-Edmond).
Bonnerue (Georges).
Guérin (René).
Allix (Paul-Emile-Louis).
Cornu (André-Robert).
Rousselie (Pierre-Serge).
Pedroni (Ferdinand-Angelo).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Barret (Pierre-Maurice-Charles-Marie).
Chartier (Roger).
Melck (René-Pierre).
Royal (Jacques-Joseph).
Eid (Jean-Raymond).
Brunswick (Eugène-Albert).
Clanet (André).
Marfeing (Jean-Auguste-Joseph).
Planchette (Paulin-Duquesne).
Vigne (Jean-Paul).
Gleizes (Guy-Henri).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Rolland de Chambaudoin d'Erceville (Bernard-Marie-Joseph).
Dehouck (Albert-René-Ernest).
Collière (Marcel-Robert-Etienne-Emile).
Voltz (Jean-Xavier-Louis).
Lanquetin (Marius-Henri).
Phénix (Guy-Louis-Pierre).
Billes (Wilfrid-Roger-Edouard).
Crucis (Roland-André).
Cartier (Maurice-Joseph-Louis).
Chaffois (Léon-Jean-Marie).
Pasteur (André-Alfred-Constant).
Girard (Robert-Raymond).
Massotte (Louis).
Marcucci (Antoine-Cyprien).
Terry (Jacques-Jules-Mary).
Grisard (Edmond).
Cauchy (Robert-Gilbert).
Dartiguenave (Maurice-Roger).
Gauchard (Emile-Pierre-Robert).
Gagat (Jacques-Henri-Louis).
Boutmy (Jean-Marie-Alfred).
Hénaff (François-Jean-Marie).
Mouchel (Hubert-Alexandre-Roger).
Wille (Richard).
Lamotte (André).

Chancellerie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Goerens (Marcel).
Tourillon (Georges).

Services administratifs des corps de troupe.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Brunini (Antoine-Marie).
Penaud (Maurice-René).
Roussemand (Paul).
Conte (Henri-Camille).
Collet (André).
Giovannelli (Jean).
Geoffroy (Raymond).
Giacolini (Emile-Georges).
Gargill (Georges-William).
Claudel (Charles-Auguste).
Dupuy (Louis-Léon).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CADRE ADMINISTRATIF

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Chevallier (Félix-Marius).

OUVRIERS D'ÉTAT

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Terrin (Baptistin-Nonce-Charles).
Nicol (Félix-Louis-Marie).
Coustillères (Raymond-Marcel).

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Gueltas (Jean-Baptiste).
Arnoult (Gaston).
Leaufer (Lucien).

CONTROLEURS D'ARMES

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Blezat (Jacques-Pierre-Emile).

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Lucchini (Albert-Raymond-Georges-Nicolas).
Soyard (Louis-Auguste-Pierre).
Garriges (Eugène).
Corbel (Louis-François-Joseph).
Poindron (André).
Serpentini (Jean-Ambroise).

Service de santé.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

M. Bougel (Alexandre)

Décret du 31 décembre 1947 portant promotion automatique (armée de terre) (active).

Par décret en date du 31 décembre 1947:

Est annulé le décret du 23 septembre 1947, portant promotion automatique (active) en ce qui concerne M. le lieutenant Maquis (Emile).

Est promu à titre définitif au grade de lieutenant.

Troupes métropolitaines.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. le sous-lieutenant Maquis (Emile).

Décret portant promotions automatiques (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1947, page 11954:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au lieu de:

MM. Haicault (Pierre),
Connelle (Louis-Jean-Laurent),
Pumoyen (Joseph-Marie-Jean),
Courtehoux (Pierre-Louis),

Lire:

MM. Haigault (Pierre),
Gonnelle (Louis-Jean-Laurent),
Puymoyen (Joseph-Marie-Jean),
Courtheoux (Pierre-Louis).

Cavalerie.

Au lieu de:

MM. Jevandat de Fombelle (Bernard-Marie-Louis),
Vonderreyden (Guy-Henri-Jules),
Giesse (Jean-Louis),
Gireau (Jean),
Guignard-Verses (Jean-François-Gustave-Henri),

Lire:

MM. Jevardat de Fombelle (Bernard-Marie-Louis),
Vonderheyden (Guy-Henri-Jules),
Giese (Jean-Louis),
Giraud (Jean-Baptiste),
Guignard-Verges (Jean-François-Gustave-Henri).

Après:

M. Auffret (André),

Mettre:

M. Tourret (Bertrand).

Train.

Au lieu de:

MM. Nervaux (André-Maurice),
Ducros (Guy-Jean),

Lire:

MM. Mervaux (André-Maurice),
Dugros (Guy-Jean).

Rayer une fois Mouillaud (Albert-Jean), inscrit deux fois.

Génie.

Au lieu de: « Craff (Pierre) », lire: « Graff (Pierre) ».

Transmissions.

Au lieu de: « Dedrie (Guy-René-Marcel) », lire: « Debrie (Guy-René-Marcel) ».

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Artillerie.

Au lieu de: « Tourancif (Henri-Marie-Jean-Antoine) », lire: « Tourangin (Henri-Marie-Jean-Antoine) ».

(Le reste sans changement.)

Décret du 31 décembre 1947 portant acceptation d'une offre de démission et admission dans la réserve.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. l'ingénieur principal de travaux d'armement Soyez (Louis-Auguste-Joseph), à compter du 1er janvier 1948.

M. Soyez est nommé à la même date ingénieur principal de travaux d'armement de réserve.

Décret du 31 décembre 1947 portant annulation d'un précédent décret.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est annulé le décret du 28 juin 1947 portant acceptation de l'offre de démission de son grade de l'armée active, présentée par M. le sous-lieutenant d'infanterie Bourraqui (Roger-Fernand-Jean-Etienne).

Décret du 31 décembre 1947 portant affectation d'un officier général.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 18 février 1928 sur le service à bord;

Vu le décret du 5 août 1943 sur les propositions d'affectations dans l'armée;

Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contre-amiral à titre temporaire Gayral (J.-G.) est nommé major général à Sidi-Abdallah.

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

JOANNÈS DUPRAZ.

Décret du 31 décembre 1947 portant promotion au grade supérieur de l'ingénieur principal des directions de travaux du commissariat de la marine.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est promu, dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine, au grade d'ingénieur en chef, pour compter du 1er novembre 1947, M. l'ingénieur principal Segalen (G.-A.), port d'immatriculation Brest.

Décret du 31 décembre 1947 portant promotions dans le corps des officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 31 décembre 1947, sont promus dans le corps des officiers des équipages de la flotte du cadre actif:

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 15 décembre 1947.)

M. Winninger (Victor), du port de Toulon (torpilleur), en complément d'effectif.

(A compter du 16 décembre 1947.)

M. Ollivier (Auguste-Alexis-Marie), du port de Brest (canonnier), en complément d'effectif.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 15 décembre 1947.)

(2e tour, choix.) M. Euzen (Pierre-Marie), du port de Brest (canonnier), en remplacement de l'officier de 1re classe Winninger, promu.

(A compter du 16 décembre 1947.)

(1er tour, ancienneté.) M. Le Tourneur (René-Raymond-Michel), du port de Cherbourg (pilote de la flotte), en remplacement de l'officier de 1re classe Ollivier, promu.

(2e tour, choix.) M. Schultz (Max-Robert), du port de Cherbourg (canonnier), en complément d'effectif.

(A compter du 17 décembre 1947.)

(1er tour, ancienneté.) M. Mathias (Louis-Auguste), du port de Cherbourg (torpilleur), en complément d'effectif.

(2e tour, choix.) M. Jezequel (Pierre-Clément-Albert), du port de Brest (fourrier), en complément d'effectif.

(A compter du 18 décembre 1947.)

(1er tour, ancienneté.) M. Mesnage (Maurice-Marcel-Jean), du port de Cherbourg (fourrier), en complément d'effectif.

Décret du 31 décembre 1947 portant promotion et annulation d'un précédent décret.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est promu:

Au grade de capitaine de vaisseau.

M. le capitaine de frégate Le Boul'ch (Louis-Marie), pour prendre rang du 15 mai 1943.

Le décret du 24 juin 1946 portant promotion de cet officier supérieur au grade de capitaine de vaisseau dans la réserve de l'armée de mer est annulé.

Décret du 31 décembre 1947 portant promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est promu dans la réserve de l'armée de mer pour faits de guerre et de résistance:

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Bergez (Jean), du port de Rochefort.

Décret du 31 décembre 1947 portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 31 décembre 1947, sont promus dans la réserve de l'armée de mer, pour compter du 1er décembre 1947:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de frégate de réserve Cusset (P.), du port de Brest.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de corvette de réserve:

Secondat de Montesquieu (R.-G.-M.), du port de Brest.
Bazoche (P.-C.), du port de Toulon.
Laporte (R.-M.-G.), du port de Toulon.
Halle (E.-G.-M.), du port de Cherbourg.
Guition (R.-A.-F.), du port de Toulon.
Jaspar (A.-S.), du port de Cherbourg.
Satre (J.-F.-M.), du port de Toulon.
Messud (G.-H.), du port de Toulon.
Millot (M.-G.-L.), du port de Cherbourg.
Barberot (R.-R.-A.), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

MM. les lieutenants de vaisseau de réserve:

Fontaine (J.-G.), du port de Brest.
Fournier (H.), du port de Cherbourg.
Michel (M.-F.), du port de Toulon.
Le Henaff (R.-H.-R.-C.), du port de Brest.
Sassy (J.-L.-G.), du port de Toulon.
De Resseguier (L.-M.-B.), du port de Rochefort.
Nougarède (P.-F.), du port de Rochefort.
Plainemaison (R.-M.), du port de Rochefort.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

MM. les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

Martineau (P.-M.-J.), du port de Toulon.
Duvillier (P.-E.-F.), du port de Toulon.
Lefort (C.-H.-J.-M.), du port de Toulon.
Menou (A.), du port de Lorient.
Des Monstiers Merinville (S.-F.-G.-M.), du port de Cherbourg.
De La Fargue (F.-G.), du port de Cherbourg.
Touzelet (L.-M.), du port de Toulon.
Brun (G.-M.-M.), du port de Toulon.
Arnaud (H.-C.-A.), du port de Toulon.
Bertucchi (A.-J.-J.), du port de Toulon.
Magnan (C.-H.), du port de Cherbourg.
Ferrage (G.-H.), du port de Bizerte.
Debour (A.-L.), du port de Cherbourg.
Cotton (G.), du port de Toulon.
Rouyer (J.-G.-M.), du port de Toulon.
Locoge (D.), du port de Cherbourg.
Ruggiery (R.-O.), du port de Lorient.
Lerequier (P.-H.-M.), du port de Rochefort.
Canez-Brelant (D.-E.), du port de Cherbourg.
Lannoy (A.-M.), du port de Cherbourg.
Simon (C.-L.), du port de Cherbourg.
Chatel (P.-H.-G.-G.), du port de Toulon.
Besnery (J.-G.), du port de Rochefort.
Porcher (M.-J.-B.-M.), du port de Lorient.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal de réserve Dilichen (Y.-J.-M.), du port de Brest.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve Goret (R.-R.-R.), du port de Cherbourg.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier principal des équipages de la flotte de réserve Thome (P.-M.), du port de Lorient.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve Kervella (J.-P.-G.), du port de Brest.

D. — Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe.

MM. les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 2e classe:

Mirambel (A.-J.-A.), du port de Cherbourg.
De Peretti della Rocca (D.-A.-J.-F.), du port de Toulon.

Décret du 31 décembre 1947 modifiant le décret du 18 juin 1945 et portant promotion dans la réserve de l'armée de mer d'un officier de marine pour faits de résistance.

Par décret en date du 31 décembre 1947, le décret du 16 juin 1945 est modifié comme suit:

Est promu au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

(A compter du 15 février 1941.)

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Gaudin (Ange-Joseph), du port de Rochefort.

Est promu pour « faits de résistance »:

au grade de capitaine de corvette de réserve

(à compter du 15 février 1945.)

M. le lieutenant de vaisseau de réserve Gaudin (Ange-Joseph), du port de Rochefort

Décret du 31 décembre 1947 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer d'un officier auxiliaire.

Par décret en date du 31 décembre 1947, est nommé pour « faits de guerre ou actions d'éclat » dans la réserve de l'armée de mer;

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe

(pour compter du 8 novembre 1945.)

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire Senée (J.-P.-A.).

Décret du 31 décembre 1947 portant régularisation de situation concernant un officier de l'armée de l'air admis dans les cadres actifs.

Par décret en date du 31 décembre 1947, le décret du 12 juin 1947, publié au *Journal Officiel* du 18 juin 1947, portant admission d'officiers de réserve de l'armée de l'air dans les cadres actifs, est modifié comme suit:

Au lieu de:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Avec le grade de lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1945.)

M. Lequeu (Joseph), lieutenant de réserve du 25 juin 1945, né le 19 août 1917.

Lire:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Avec le grade de lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1944.)

M. Lequeu (Joseph), lieutenant de réserve du 15 mars 1942, né le 19 août 1917.

Cette régularisation de situation militaire ne comporte aucun rappel de solde.

Décret du 31 décembre 1947 portant régularisation de la situation militaire d'un officier de l'armée de l'air.

Par décret en date du 31 décembre 1947:

Est annulé l'arrêté du 3 juin 1941 portant radiation des cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 19 décembre 1940 de M. le sous-lieutenant mécanicien Levy (Roger-Isaac).

Est nommé au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air à compter du 19 décembre 1940:

(Rang du 20 mars 1940.)

M. Levy (Roger-Isaac), né le 11 juillet 1919.

Est promu aux grades ci-après dans le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air:

Au grade de lieutenant.

(Rang du 20 mars 1942.)

M. Levy (Roger-Isaac).

Au grade de capitaine.

(Rang du 20 mars 1946.)

M. Levy (Roger-Isaac).

Ces annulation, nomination et promotions ci-dessus ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 31 décembre 1947 portant acceptation de la démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 31 décembre 1947, l'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le lieutenant du corps des officiers de l'air, cadre sédentaire, Lagrange (André-Claudius-Eugène), né le 10 mars 1912, est acceptée.

M. Lagrange est nommé dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité avec le grade de lieutenant à titre définitif pour prendre rang du 25 décembre 1945.

Décret du 31 décembre 1947 portant radiation des cadres d'un officier de réserve de l'armée de l'air condamné à l'indignité nationale.

Par décret en date du 31 décembre 1947, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale, M. le lieutenant du corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre sédentaire, Perrin (Michel-Léon-Pierre), né le 24 avril 1912, est rayé des cadres à compter du 25 octobre 1945.

Décret du 3 janvier 1948 portant nomination du secrétaire général du ministère des forces armées.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des forces armées,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu la loi n° 47-2427 du 31 décembre 1947 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947, et particulièrement son article 4;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de l'administration de l'armée Pierre Vallerie est nommé secrétaire général du ministère des forces armées, à compter du 31 octobre 1947.

Art. 2. — Le ministre des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
PAUL BÉCHARD.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés 100 p. 100 de la guerre 1914-1918).

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1947: page 5336, 1re colonne, au lieu de: « Bonnetaud (Léonard), ancien soldat à la 22e section de commis et ouvriers militaires d'administration », lire: « Bonnetaud (Léonard), ancien soldat au 307e régiment d'infanterie ».

Dérogation à l'interdiction d'engagement de dépenses prévues par le décret n° 47-1957 du 9 octobre 1947.

Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 47-1499 du 14 août 1947, portant fixation du budget extraordinaire (dépenses militaires) pour l'exercice 1947;

Vu l'article 2 du décret n° 47-1957 du 9 octobre 1947 portant interdiction d'engagement de dépenses sur le budget de reconstruction et d'équipement et sur le budget extraordinaire (dépenses militaires),

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé, en application de l'article 2 du décret n° 47-1957 du 9 octobre 1947, l'engagement, pour le ministre des forces armées, de dépenses s'élevant à la somme globale de 2.598.908.000 F répartie par service et par chapitre, conformément à l'état annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est autorisé, en application de l'article 2 du décret n° 47-1957 du 9 octobre 1947, l'engagement de dépenses par le ministre des travaux publics et des transports pour le compte du ministère des forces armées (air) à concurrence des autorisations de dépenses transférées du budget de l'air dans la mesure où ces engagements, cumulés avec les engagements antérieurs, n'entraînent pas de dépenses supérieures aux sommes ci après:

CHAPITRES	SERVICES	EXERCICE 1947	EXERCICE 1948
		francs.	francs.
800	Etablissements et bases de l'armée de l'air. — Reconstruction	890.000.000	200.000.000
900	Etablissements et bases de l'armée de l'air. — Equipement	784.000.000	400.000.000
	Totaux	1.674.000.000	600.000.000

Art. 3. — Les secrétaires d'Etat aux forces armées et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 décembre 1947.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE COURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

ETAT A

CHAPITRES	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRES	LIBELLÉ	MONTANT
		francs.			francs.
	Guerre.			GENDARMERIE	
	Reconstruction.		806	Gendarmerie. — Reconstruction	365.000
			915	Gendarmerie. — Equipement	25.443.000
			9152	Gendarmerie. — Cession de matériels lourds	27.288.000
				Total	1.225.967.000
800	Intendance. — Reconstruction	655.000			
801	Service de santé. — Reconstruction	13.065.000		**Marine.**	
802	Service du matériel. — Reconstruction	20.860.000			
803	Service du génie. — Reconstruction	4.150.000		*Reconstruction.*	
807	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour travaux de reconstruction	45.000.000	800	Commissariat. — Reconstruction	117.236.000
	Equipement.			*Equipement.*	
900	Intendance. — Equipement	30.610.000	900	Commissariat. — Equipement	92.535.000
901	Service de santé. — Equipement	24.231.000	904	Constructions neuves	395.000.000
902	Service du matériel. — Equipement	15.000.000	9042	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour la couverture des dépenses d'études et de prototypes	125.000.000
903	Service du génie. — Equipement	105.223.000	905	Travaux maritimes. — Equipement	48.800.000
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	6.000.000	906	Aéronautique navale. — Equipement	16.370.000
905	Service des transmissions. — Equipement	38.272.000	909	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	53.000.000
907	Achat à la Société nationale de vente des surplus	402.000.000		Total	847.941.000
908	Construction et équipement des laboratoires et organes d'études. — Contrats d'études	3.765.000			
909	Intendance. — Acquisitions immobilières	15.000.000			
9102	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	15.000.000		**Budget annexe des constructions et armes navales.**	
912	Cession de matériels lourds	420.100.000			
9122	Etudes et prototypes. — Fabrication d'armement et transmissions	13.940.000	800	Reconstruction. — Travaux immobiliers	525.000.000

Direction des poudres.

Par arrêté du 30 décembre 1947, sont titularisés dans les cadres complémentaires de bureau et nommés aux emplois ci-après les employés auxiliaires temporaires du service des poudres dont les noms suivent:

Pour prendre rang du 1er juillet 1946.

Agent de bureau de 2e classe.

M. Caltucoli (Hippolyte), direction des poudres, ancienneté comptant du 20 décembre 1941.

Agent de bureau de 3e classe.

Mme Kalkstein, née Giorgi (Odette), direction des poudres, ancienneté comptant du 20 novembre 1944.

Pour prendre rang du 1er juillet 1947.

Agent de bureau de 1re classe.

M. Laillier (Eugène), poudrerie nationale de Sevran-Livry, ancienneté comptant du 25 novembre 1916.

Agents de bureau de 2e classe.

Mme Grard, née Martenet (Marguerite), laboratoire central des poudres, ancienneté comptant du 1er janvier 1939.

Mme Morin (Anna), agence comptable centrale, ancienneté comptant du 15 mars 1945.

M. Herrault (Raymond), agence comptable centrale, ancienneté comptant du 15 mars 1945.

Mme Merceron (Thérèse), poudrerie nationale d'Angoulême, ancienneté comptant du 15 mars 1945.

Agents de bureau de 3e classe.

Mlle Florence (Jeanne), laboratoire central des poudres, ancienneté comptant du 1er avril 1947.

Mme Michelon, née Goeb (Louise), poudrerie nationale de Saint-Chamas, ancienneté comptant du 21 octobre 1946.

Agents de bureau de 4e classe.

Mme Veyry (Anne), poudrerie nationale de Bergerac, ancienneté comptant du 15 mars 1945.

Mme Trouillon (Léa), atelier de chargement de Pont-de-Claix, ancienneté comptant du 15 mars 1945.

Mme Dupeyroux (Madeleine), poudrerie nationale d'Angoulême, ancienneté comptant du 15 mars 1945.

Agent de bureau de 5e classe.

M. Chauvet (Aimé), centre d'études du Bouchet, ancienneté comptant du 4 octobre 1944.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 26 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Conseiller technique.

M. Robert Julienne, inspecteur des finances, chef du service de l'inspection générale du ravitaillement.

Chef adjoint du cabinet.

M. Hervé Dupuy-Dutemps.

Chargé de mission.

MM. Pierre Bize, Edouard Schloesing, Guy Charpiat, Jean Brunel, Lucien Sergent.

Secrétariat particulier.

Mme Yvonne Veron.
Mlle Christiane Mauduit-Larive.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prend effet à dater du 1er décembre 1947, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

FÉLIX GAILLARD.

Administration centrale.

Par un arrêté en date du 31 décembre 1947, ont été nommés:

Directeur adjoint.

M. Gibelin (Daniel-Robert), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous directeur à l'administration centrale des finances.

Sous-directeur.

M. Rollès (Daniel-Georges), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances.

Circulaire n° 2-2 B/4 du 3 janvier 1948 tendant à fixer les modalités d'application à diverses catégories de personnels du nouvel aménagement des rémunérations des agents de l'Etat.

Le ministre des finances et des affaires économiques à MM. les ministres.

Une circulaire n° 126/35 B/4 du 31 décembre 1947, publiée au *Journal officiel* du 1er janvier 1948, a fixé provisoirement, sous réserve du vote des crédits correspondants, les modalités d'établissement des états de traitements, soldats et salaires des personnels de l'Etat pour le mois de janvier 1948.

Il est précisé au paragraphe 3 du titre Ier de cette circulaire que des décisions ultérieures fixeront le montant du complément susceptible d'être accordé à diverses catégories de personnels:

Agents contractuels;
Fonctionnaires dont la rémunération de base est inférieure à 35.000 F;
Agents ne consacrant qu'une partie de leur temps à l'administration.

Le même texte invite les diverses administrations à me saisir de leurs propositions en vue du règlement des cas particuliers de ce genre susceptibles d'intéresser les personnels relevant de leur autorité. Il a, toutefois, paru possible de fixer dès à présent, par voie d'instructions d'ensemble, les dispositions applicables aux cas de caractère général intéressant l'ensemble des départements ministériels.

I. — COMPLÉMENT PROVISOIRE DE TRAITEMENT OU SOLDE

1° *Agents contractuels.*

a) Cas général.

Les modalités de rémunération de la plupart des agents contractuels sont actuellement fixées par des décrets revêtus du contreseing du ministre des finances et en vertu desquels ces agents bénéficient d'un régime de rémunération analogue à celui des titulaires, comportant un traitement de base fixé approximativement suivant les échelles de traitement des fonctionnaires, auquel s'ajoutent les mêmes émoluments accessoires, y compris l'indemnité familiale de résidence.

Il y a lieu de faire purement et simplement application à ces agents du barème général du complément provisoire, fixé par la circulaire n° 126/35 susvisée.

b) Autres agents.

Il vous appartiendra, par contre, de me saisir, conformément aux indications de la même circulaire, de vos propositions en vue de fixer le complément provisoire susceptible d'être attribué à ceux des personnels contractuels dont la rémunération actuelle est fixée suivant les modalités différentes de celles des fonctionnaires et en particulier de ceux qui bénéficient d'une rémunération globale exclusive, soit des divers émoluments désormais remplacés par le complément provisoire, soit de l'indemnité familiale de résidence.

c) Salaires régionaux.

Je vous rappelle, d'autre part, que ceux des agents contractuels dont la rémunération est fixée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie, bénéficieront en principe des améliorations apportées, par des textes récents, au régime des salaires du secteur privé; il va de soi, toutefois, qu'il vous appartiendra, avant toute mesure d'exécution, de me saisir de vos propositions en vue de fixer les modalités suivant lesquelles ces avantages leur seront étendus.

2° *Agents dont la rémunération de base est inférieure à 36.000 F.*

En vertu des textes actuellement en vigueur, ces agents reçoivent, au titre des divers avantages remplacés par le complément provisoire, des allocations accessoires réduites dans une proportion, variable suivant les cas, mais en moyenne sensiblement égale à celle correspondant au rapport existant entre leur traitement, solde ou salaire de base et le traitement minimum des fonctionnaires, soit 36.000 F.

Ils recevront désormais, par analogie avec les indications de la circulaire 126/35, en remplacement de ces anciennes allocations accessoires, un complément provisoire déterminé en appliquant à celui afférent aux traitements compris entre 35.000 et 40.000 F, soit 78.500 F, un coefficient de réduction égal au rapport existant entre la rémunération de base de chacun des agents, arrondie au millier de francs inférieur, et 36.000.

En ce qui concerne les agents dont l'emploi comporte un traitement de base supérieur ou égal à 36.000, mais qui, soit parce qu'ils sont âgés de moins de dix-huit ans, soit pour tout autre motif (congé de maladie, etc.) ne reçoivent qu'une fraction de ce traitement et des émoluments accessoires correspondants, leur complément sera réduit dans la même proportion que la rémunération principale l'est elle-même.

Des décisions particulières prises en accord avec les départements militaires fixeront ultérieurement le montant du complément provisoire de solde en ce qui concerne les militaires à solde spéciale progressive.

3° *Agents ne consacrant pas tout leur temps à l'administration.*

Parmi les agents qui ne consacrent pas tout leur temps à l'administration ou pour lesquels l'exercice d'une fonction publique constitue l'accessoire d'une autre profession, il convient d'envisager deux catégories distinctes:

a) Certains d'entre eux, en nombre d'ailleurs minime, bénéficient d'un *régime de rémunération comportant les mêmes éléments que les fonctionnaires*, mais avec des taux réduits dans une proportion variable suivant la durée de leur service: ces personnels recevront, en remplacement des allocations accessoires supprimées, un complément provisoire déterminé dans les mêmes conditions que ci-dessus;

b) D'autre agents reçoivent, au contraire, une rémunération *forfaitaire* exclusive, soit de l'ensemble des émoluments accessoires normaux des fonctionnaires, soit de certains de ces éléments, en particulier de l'indemnité de résidence.

Ces agents doivent être considérés comme n'occupant pas un véritable emploi et comme rémunérés, non au moyen d'un traitement, solde ou salaire, mais par une simple indem-

nité; de ce fait, ils ne sont pas, en principe, susceptibles de bénéficier du nouveau régime de rémunération institué par la circulaire du 31 décembre dernier susvisée.

Il vous appartiendrait toutefois, dans les cas exceptionnels où, pour des motifs particuliers, vous estimeriez indispensable de faire bénéficier certains de ces agents d'une revalorisation corrélative à l'institution du complément provisoire, de me saisir de vos propositions à cet effet, accompagnées de toutes justifications utiles.

II. — INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

1° *Agents contractuels.*

Lorsque ces agents ont droit à l'indemnité de résidence, celle-ci est décomptée suivant les modalités prévues en faveur des fonctionnaires titulaires.

2° *Agents âgés de moins de dix-huit ans.*

Pour ces agents, les réductions prévues par le décret du 12 décembre 1919 sont supprimées, l'indemnité de résidence étant désormais décomptée en fonction du traitement et du complément provisoire accordés à ces agents et qui se trouvent déjà réduits.

La majoration familiale éventuellement due aux intéressés leur sera versée sans aucune réduction.

3° *Personnels à temps incomplet ou dont la rémunération est inférieure à 36.000 F.*

En ce qui concerne les personnels qui ne fournissent pas habituellement à l'Etat un travail continu ou d'une durée normale, l'indemnité de résidence et sa majoration familiale — dans la mesure toutefois où cette allocation est prévue en faveur des intéressés par les règlements qui les régissent — sera calculée sur la base des émoluments globaux afférents au traitement de 36.000 F et réduite dans la proportion où la rémunération des intéressés se trouve réduite par rapport à ces émoluments.

III. — SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Pour répondre à diverses questions qui ont déjà été posées à mes services, je précise qu'aucune modification n'est apportée au mode de calcul du supplément familial de traitement ou de solde qui continue à être décompté en fonction du traitement ou de la solde budgétaires conformément aux dispositions de l'ordonnance du 6 janvier 1945 et du décret du 21 juillet 1947.

RENÉ MAYER.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 3 janvier 1948 autorisant les Charbonnages de France à prendre une participation dans le capital de la Société immobilière du 10, rue Alfred-de-Vigny.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 21 avril 1939 modifié par l'acte dit loi du 21 juin 1942;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, et les ordonnances des 11 octobre et 6 décembre 1944, 31 mars et 6 juin 1945, additionnelles à l'ordonnance du 9 août 1944, en vertu desquelles reste provisoirement en vigueur l'acte dit loi du 21 juin 1942;

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux;

Vu le décret n° 47-156 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des Charbonnages de France, et notamment son article 2,

Décrète:

Art. 1er. — Les Charbonnages de France sont autorisés à prendre une participation de 68 p. 100 dans le capital de la Société immobilière du 10, rue Alfred-de-Vigny, société à responsabilité limitée au capital de 10 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 10, rue Alfred-de-Vigny.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 31 décembre 1947 plaçant en position de détachement un professeur adjoint au lycée de Foix.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, M. Jean Durroux, professeur adjoint au lycée de Foix, est mis en position de détachement à compter du 6 novembre 1945 et jusqu'à l'expiration de son mandat parlementaire (député).

L'intéressé restera rangé dans la 3e classe des professeurs adjoints du 2e ordre et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition d'effectuer régulièrement les versements de retenues pour pension civile.

Equivalence du « Kaufmannsgehilfenbrief » avec le certificat d'aptitude professionnelle.

Le ministre de l'éducation nationale,

Sur le rapport du directeur de l'enseignement technique,

Vu la loi du 25 juillet 1919 portant organisation de l'enseignement technique et industriel, modifié par l'article 17 du décret du 21 mai 1938 et par la loi du 30 mars 1929;

Vu l'ordonnance n° 45-761 du 20 avril 1945 instituant des mesures exceptionnelles en matière d'examen et de concours,

Arrête:

Art. 1er. — Le diplôme allemand dit « Kaufmannsgehilfenbrief » délivré en Alsace et en Moselle de 1940 à 1944 est reconnu équivalent au certificat d'aptitude professionnelle.

Les titulaires de ce diplôme jouiront, en conséquence, des droits reconnus aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle, en particulier, ils pourront se réclamer du bénéfice des salaires accordés aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle. De même, ils pourront participer, dans les mêmes conditions que ces derniers aux examens qui subordonnent la délivrance du brevet professionnel.

Art. 2. — L'équivalence ci-dessus définie entre le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle et le « Kaufmannsgehilfenbrief » est constatée par un certificat délivré par le recteur de l'académie de Strasbourg.

L'inspecteur principal de l'enseignement technique est habilité pour signer au nom du recteur les certificats d'équivalence.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 novembre 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Etablissement d'un visa « Films d'enseignement et d'éducation ».

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés des 1er décembre 1944, 22 juin 1945, 26 septembre 1946 relatifs au statut de la commission du cinéma d'enseignement,

Vu l'arrêté du 19 novembre 1946 établissant un visa « enseignement »;

Sur la proposition de ladite commission,

Arrête:

Art. 1er. — La commission du cinématographe d'enseignement est chargée de proposer, en vue de l'attribution d'un visa « Film d'enseignement et d'éducation », les films et les séries de projections fixes sur verre et sur support souple jugés d'une valeur pédagogique et technique suffisante pour être utilisés dans les établissements d'enseignement public dépendant du ministère de l'éducation nationale.

Art. 2. — Ce visa peut être attribué:

1° Aux « films d'enseignement » proprement dits;

2° Aux films documentaires susceptibles d'être utilisés pour illustrer une leçon ou une revision.

Art. 3. — Dès la publication du présent arrêté, le visa sera nécessaire:

a) Pour l'acquisition au moyen de deniers publics, par les services et établissements dépendant du ministère de l'éducation nationale, de films et de séries de vues fixes d'enseignement et d'éducation;

b) Pour l'inscription d'un film ou d'une série de vues fixes au catalogue de la cinémathèque centrale (musée pédagogique) ou de ses dépôts régionaux et départementaux.

Art. 4. — Les listes de films et de vues fixes agréés feront l'objet d'arrêtés qui seront publiés au *Bulletin officiel* par les soins du directeur du musée pédagogique chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5. — Pendant une période transitoire, rendue nécessaire par les travaux d'examen, les films et les vues fixes constituant la cinémathèque centrale pourront être utilisés sans visa. Cette période prendra fin à une date qui sera fixée ultérieurement.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté du 19 novembre 1946 sont abrogées par le présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 décembre 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Désignation de communes qui sont tenues d'organiser un centre médico-scolaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1947: page 12214, 2e colonne, 42e et 43e lignes, au lieu de: « 1796 Sauze; 1797 Vaussais », lire: « 1796 Sauzé-Vaussais; 1797 Chatillon-sur-Sèvre »; 48e ligne, au lieu de: « 1798 Belle-Isle-sur-Terre », lire: « 1799 Belle-Isle-sur-Terre ».

Administration centrale.

Par décret en date du 31 décembre 1947, Mlle Chuiton (Simone), secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale, ayant subi avec succès les épreuves d'admission définitive du concours de secrétaire d'administration, est titularisée dans ses fonctions à compter du 22 juillet 1947 et nommée secrétaire d'administration de 3e classe, 1er échelon.

Ecole nationale des chartes.

Par arrêté du 26 décembre 1947, M. Paul Deschamps, conservateur en chef des musées nationaux, est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des chartes à titre de représentant de l'académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Ch. Petit-Dutaillis, décédé.

Enseignement du second degré.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté en date du 9 octobre 1947 est modifié comme suit :

M. Paganelli (Dom-Sauveur), agrégé des lettres, inspecteur général des écoles primaires élémentaires, chargé de mission d'inspection générale dans les établissements d'enseignement du second degré, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement du second degré), en remplacement numérique de M. Clarac, chargé, à titre provisoire, de mission d'inspection générale de l'enseignement français à l'étranger.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 décembre 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, M. Levoux (Roger), instituteur de 4e classe du département de l'Allier, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 16 janvier 1947, à la disposition de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer les fonctions d'éducateur dans un établissement public d'éducation surveillée.

Pendant son détachement, il continuera de figurer dans le cadre des instituteurs et institutrices dudit département et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition qu'il s'acquitte régulièrement de ses versements de retenues pour pensions civiles, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, Mme Renoux, née Sausset, institutrice de 2e classe du département de Loir-et-Cher, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1947, à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer les fonctions d'éducatrice à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Pendant son détachement, elle continuera de figurer dans le cadre des instituteurs et institutrices dudit département et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite à condition qu'elle s'acquitte régulièrement de ses versements de retenues pour pensions civiles conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, M. Renoux (Yvan), instituteur de 1re classe du département de Loir-et-Cher, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1947, à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer les fonctions de chef de service administratif dans les services de l'éducation surveillée.

Pendant son détachement, il continuera de figurer dans le cadre des instituteurs et institutrices dudit département et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite à condition qu'il s'acquitte régulièrement de ses versements de retenues pour pensions civiles conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, M. du Bois (Marceau), instituteur de 6e classe du département du Nord, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 27 août 1945, à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer les fonctions d'éducateur à l'institution publique surveillée de Saint-Jodard (Loire).

Pendant son détachement, il continuera de figurer dans le cadre des instituteurs et institutrices dudit département et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à conditions qu'il s'acquitte régulièrement de ses versements de retenues pour pensions civiles conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, Mme Payan, née Bernard (Jeanne), institutrice hors classe du département de Loir-et-Cher, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1947, à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer les fonctions d'éducatrice dans un centre public d'éducation surveillée.

Pendant son détachement, elle continuera de figurer dans le cadre des instituteurs et institutrices dudit département et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition qu'elle s'acquitte régulièrement de ses versements de retenues pour pensions civils conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, Mlle Mardelle (Yvonne), institutrice de 5e classe du département de Loir-et-Cher, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1947, à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer les fonctions d'éducatrice à l'école professionnelle d'éducation surveillée à Lamotte-Beuvron.

Pendant son détachement, elle continuera à figurer dans le cadre des instituteurs et institutrices dudit département et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition qu'elle s'acquitte régulièrement de ses versements de retenues pour pensions civiles, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RAVITAILLEMENT

Réglementation de la vente et de la consommation des viandes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 décembre 1947: page 11890, 2e colonne, 30e et 31e ligne, au lieu de: « par le préfet de police et par le préfet de Seine-et-Oise », lire: « par le préfet de police, par le préfet de la Seine et par le préfet de la Seine-et-Oise ».

Directions départementales du ravitaillement.

Par arrêté en date du 20 décembre 1947, M. Menoret (Jean), rédacteur de 3e classe à la direction départementale de la Loire-Inférieure, a été désigné dans ce département, à compter du 1er novembre 1947, en qualité de régisseur comptable chargé de la gestion des comptes spéciaux « Approvisionnements en denrées et produits alimentaires » et « Transports routiers » et de la liquidation du compte spécial « Ravitaillement général de la nation en temps de guerre ».

Le cautionnement constitué par cet agent est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'il effectue en qualité de comptable matières, de régisseur de recettes et de régisseur d'avances au titre des trois comptes spéciaux précités.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1947: page 11239, 1re colonne, 56e, 60e et 86e ligne, au lieu de: « M. Bouillaud (Elie), chef de section de 2e classe, Hautes-Alpes, M. Sagne (François), chef de section de 1re classe, Haute-Loire, M. Raymond (André), chef de section de 4e classe, Jura », lire: « M. Bouillaud (Elie), chef de section hors classe, Hautes-Alpes, M. Sagne (François), chef de section de 5e classe, Haute-Loire, M. Raymond (André), chef de section de 5e classe, Jura ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 47-2438 du 27 novembre 1947 complétant les dispositions de l'article 137 du décret du 20 décembre 1938 portant réglementation minière à Madagascar et dépendances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la Constitution de la République française du 27 octobre 1946;

Vu le décret du 11 décembre 1895 déterminant les pouvoirs du résident général de Madagascar;

Vu le décret du 30 juillet 1897 créant l'emploi de gouverneur général de Madagascar et dépendances et en fixant les attributions;

Vu la loi du 6 août 1896 déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française;

Vu le décret du 4 février 1911 réorganisant le régime de la propriété foncière dans la colonie de Madagascar et dépendances;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret n° 45-923 du 4 mai 1945 portant création du conseil de gouvernement de Madagascar et dépendances;

Vu le décret du 20 décembre 1938 portant réglementation minière à Madagascar et dépendances et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 46-2373 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative et d'assemblées provinciales à Madagascar,

Décrète :

Art. 1er. — Comme complément à l'article 137 du décret du 20 décembre 1938 portant réglementation minière à Madagascar et dépendances, dans les zones réservées en application de l'article susvisé et pour les substances soumises au régime de la réserve, le gouverneur général pourra, sur avis du chef de service des mines et après consultation de l'assemblée représentative, accorder par arrêté pris en conseil de gouvernement, des permis généraux de type B, constitués par, au plus, 16 périmètres carrés de 5 kilomètres sur 5 kilomètres, les côtés orientés comme ceux d'un permis de recherche ordinaire, non nécessairement jointifs mais situés dans la même région.

Pour le calcul des limitations prévues pour les autorisations personnelles, chaque périmètre carré de 5 km sur 5 km comptera pour un permis.

Art. 2. — La durée de ces permis généraux sera de deux ans; ils pourront être renouvelés une fois sur avis favorable du chef du service des mines.

Art. 3. — La délivrance de ces permis généraux ainsi que leur renouvellement pourront être refusés par le gouverneur général, sans qu'il soit nécessaire de faire connaître le motif du refus; le refus sera notifié à l'intéressé.

Art. 4. — L'institution d'un permis général du type B est subordonnée au payement, pour chaque périmètre carré de 5 km sur 5 km, du droit prévu à l'article 142 du décret minier pour la délivrance des permis de recherche.

Art. 5. — Les permis généraux du type B ne pourront, pendant la durée de leur validité, être ni cédés, ni mutés, ni amodiés.

Les conventions privées dont ils pourront éventuellement faire l'objet, devront, à peine de nullité, être préalablement agréées par le gouverneur général. En cas d'inobservation de ces prescriptions, ils seront nuls de plein droit, sans mise en demeure.

Art. 6. — A l'intérieur de son permis général, le titulaire aura droit, à tout moment de la validité du permis général, à l'obtention de permis d'exploitation ou de concession, s'il a, pendant la période antérieure, fourni la preuve, par des travaux régulièrement poursuivis, de l'existence d'un gisement exploitable.

Ces permis et concessions conféreront à leurs titulaires tous les droits et obligations des permis d'exploitation et concessions dérivant de permis ordinaires de recherches accordés par application du titre III du décret minier du 20 décembre 1938.

Art. 7. — A tout moment de la validité du permis général, le gouverneur général pourra mettre le titulaire en demeure de reprendre le cas échéant, dans un délai de trois mois, les travaux de recherches; si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet, ou si le titulaire fait preuve d'une activité insuffisante, l'annulation pourra être prononcée par arrêté du gouverneur général pris en conseil de gouvernement, sur rapport du chef du service des mines.

De même, les permis d'exploitation dérivant du permis général pourront à tout moment être annulés dans les mêmes conditions par arrêté du gouverneur général, sur rapport du chef du service des mines, si le permissionnaire ne maintient pas une exploitation suffisante.

Art. 8. — Toutes les exploitations minières dérivant des permis généraux du type B accordés dans les conditions du présent décret, verseront au gouvernement de Madagascar, outre les taxes et redevances de droit commun, une participation sur les bénéfices dont le pourcentage sera fixé par l'arrêté instituant le permis général.

Le même versement d'une participation sur les bénéfices est imposé au titulaire du permis général qui retire des bénéfices de la vente des produits extraits au cours des recherches.

Art. 9. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 novembre 1947.

SCHUMAN

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret n° 47-2439 du 15 décembre 1947 modifiant le décret du 1er avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'article 51 de la loi du 25 février 1901 sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies complété par l'article 80 de la loi du 31 mars 1903, l'article 58 de la loi du 22 avril 1905 et l'article 251 de *la loi du 13 juillet 1925;*

Vu l'article 19 de la loi du 31 décembre 1917;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers de l'armée active;

Vu les articles 33 et 34 de la loi du 30 décembre 1913;

Vu le décret du 1er avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies, modifié les 29 décembre 1925, 31 juillet 1926, 9 juillet 1931, 2 décembre 1931, 4 août 1933, 30 septembre 1936, 28 novembre 1936, 1er mars 1940 et 16 janvier 1946;

Vu l'article 58 de la loi du 31 mars 1903 sur les congés hors cadres;

Vu l'article 9 de la loi du 10 juin 1917;

Vu le décret du 27 mai 1911 modifié par décret du 18 mai 1934 pris en exécution de la loi du 28 février 1934, sur la désignation des directeurs des finances aux colonies;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 5 du décret du 1er avril 1921 modifié, portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 5. — § 1er. — Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives à la spécialisation de leurs fonctions dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer, les fonctionnaires du corps de l'inspection des colonies exerçant d'autres emplois que les fonctions de contrôle normal définies aux articles 7 et 8 du présent décret sont obligatoirement placés en service détaché dans les conditions fixées aux articles 97 à 110 de la loi du 19 octobre 1946 relatives au détachement des fonctionnaires civils. Toutefois ne leur sont pas applicables les dispositions du deuxième alinéa de l'article 98 ni celles de l'article 107 de ladite loi. Ils peuvent être remplacés dans les cadres.

« § 2. — Les fonctionnaires de l'inspection en service détaché sont réintégrés dans les cadres, soit sur leur demande, soit d'office avec le grade dont ils sont titulaires. Cette réintégration est prononcée par décret lors de la première vacance qui se produit dans ce grade à partir du jour de la réception de la demande par le ministre ou de la décision prononçant la réintégration d'office.

« § 3. — Aucun fonctionnaire de l'inspection des colonies ne peut être placé en service détaché s'il n'a accompli depuis son admission dans le corps au moins deux missions d'inspection, totalisant un minimum de douze mois de mission effective dans les territoires dépendant du ministre de la France d'outre-mer.

« § 4. — Le temps passé en position de service détaché n'entre dans le décompte du temps de mission nécessaire pour chaque avancement que pour moitié lorsque ce temps a été passé hors d'Europe. En Europe, le temps passé dans cette position ne compte pas comme temps de mission pour l'avancement.

« § 5. — Le temps passé en service détaché dans les divers grades d'inspecteur ne peut, quelle qu'ait été sa durée, compter pour plus du tiers dans le temps de mission requis pour la promotion au grade d'inspecteur général de 2e classe.

« *Art.* 5 bis. — Les fonctionnaires de l'inspection des colonies peuvent sur leur demande, être placés en congé hors cadres sans solde, pour une durée de trois ans au plus, par application de l'article 58 de la loi du 31 mars 1903, en vue d'occuper dans les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles privées un emploi intéressant le développement des territoires français d'outre-mer. Le temps passé dans cette position ne compte ni pour l'avancement ni comme service effectif. Dans cette position ces fonctionnaires peuvent être remplacés dans les cadres.

« *Art.* 5 ter. — Le fonctionnaire de l'inspection en service détaché ou en congé hors cadres doit aviser dans le délai d'un mois le ministre de la France d'outre-mer de tout changement survenant dans sa situation. Le ministre lui accuse réception de sa communication et lui fait connaître dans le délai d'un mois s'il juge à propos de modifier la position dans laquelle il est placé.

« Tout fonctionnaire de l'inspection en service détaché ou en congé hors cadres qui accepte une fonction nouvelle sans se conformer aux dispositions qui précèdent est considéré comme démissionnaire ».

Art. 2. — Les articles 17 et 18 du décret du 1er avril 1921 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 17. — Les fonctionnaires de l'inspection des colonies nommés dans le corps avant le 1er septembre 1939, qui ont appartenu à une unité combattante au cours des hostilités 1939-1945 compteront comme temps de mission outre-mer au regard de l'avancement le temps qu'ils ont passé dans cette unité combattante.

« *Art.* 18. — Pour la promotion au grade d'inspecteur général de 2e classe, les fonctionnaires de l'inspection des colonies se trouvant dans la métropole pendant la période d'interruption des communications au cours des hostilités 1939-1945, période dont le point de départ et le terme sont constatés par arrêtés ministériels, compteront pour un tiers le temps passé par eux en service dans la métropole dans le calcul des trois années de mission outre-mer exigées depuis l'admission dans le corps, sans que le bénéfice de cette disposition puisse se cumuler avec celui de l'article 17 ci-dessus ».

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés de l'exécution du présent décret qui aura effet du 1er janvier 1946 en ce qui concerne l'article 1er, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 47-2440 du 31 décembre 1947 portant prorogation de la période principale et des périodes complémentaires d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer de l'exercice 1947.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 30 décembre 1942 sur le régime financier des colonies et les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 16 octobre 1946 portant création, dans les territoires d'outre-mer, de budgets spéciaux d'exécution des plans d'équipement et de développement de la loi du 30 avril 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Est prorogée jusqu'au 30 juin 1948, la période principale d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer établis pour l'exercice 1947, conformément aux dispositions du décret du 16 octobre 1946.

Les délais complémentaires afférents à l'exécution de ces budgets sont, dans les mêmes conditions, prorogés jusqu'aux 20 et 30 septembre 1948.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aux Journaux officiels des territoires intéressés.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-7 du 3 janvier 1948 portant modification au décret du 3 mai 1947 portant création de tribunaux militaires à compétence limitée sur le territoire de Madagascar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la décision prise le 2 avril 1947 par le gouverneur général de Madagascar et dépendances proclamant l'état de siège dans la zone contenant les districts de Vohipeno, Manakara, Mahanaro, Maromanga, Ambatonndrazaka, Fiannarantsoa, Nozyvarika, Ifanadiana et Vatomanadry;

Vu l'antépénultième alinéa de l'article 8 de la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège, modifiée par la loi du 27 avril 1916;

Vu les articles 159 et 185 de la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret n° 47-878 du 3 mai 1947 portant création des tribunaux militaires à compétence limitée sur le territoire de Madagascar est complété ainsi qu'il suit:

Après les mots:

« Il pourra également siéger à Diego Suarez »,

Ajouter:

« et, lorsque les circonstances l'exigeront, dans tous lieux qui seront fixés par le général commandant supérieur des troupes françaises à Madagascar, après approbation du ministre des forces armées ».

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 13 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté en date du 27 novembre 1947 portant constitution du cabinet du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le commandant Guelfi, chef du cabinet militaire, pour signer tous actes, décisions et arrêtés relatifs aux affaires d'ordre militaire, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 2 janvier 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 29 décembre 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

Modalités de contrôle exercé par l'inspection des colonies sur la régie industrielle de la cellulose coloniale.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 11 avril 1944 portant création d'une régie industrielle de la cellulose coloniale, spécialement en son article 5;

Vu l'arrêté du 1er mai 1944 fixant le régime administratif et financier de ladite régie, spécialement en son article 17;

Vu l'accord du ministre des finances et des affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Un inspecteur général ou un inspecteur des colonies est chargé d'exercer le contrôle permanent du fonctionnement administratif et financier de la régie industrielle de la cellulose coloniale.

Art. 2. — Cet inspecteur est consulté sur tous les projets et décisions concernant la régie, soit avant qu'ils soient soumis au ministre de la France d'outre-mer, soit, lorsqu'ils ne lui sont pas soumis, avant tout commencement d'exécution. Lorsqu'il donne un avis défavorable à ces projets, la décision finale doit obligatoirement être prise par le ministre de la France d'outre-mer.

Art. 3. — Tous les actes relatifs au payement des dépenses (ordonnances, mandats, virements, régies d'avances, etc.) doivent être présentés à l'inspecteur qui, en cas d'irrégularité, doit immédiatement rendre compte au ministre de la France d'outre-mer.

Art. 4. — L'inspecteur a entrée avec voix délibérative aux séances du conseil d'administration et du comité de direction.

L'ordre du jour des réunions et les documents à soumettre au conseil ou au comité lui sont communiqués huit jours au moins avant la séance qu'ils concernent.

Il peut demander au président du conseil d'administration de soumettre au conseil toute question relevant de sa compétence.

Art. 5. — L'inspecteur a tous pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place.

La régie lui adresse semestriellement une situation financière et de trésorerie certifiée exacte par l'expert comptable.

Art. 6. — L'inspecteur chargé du contrôle financier fait connaître au ministre de la France d'outre-mer les observations auxquelles donne lieu de sa part le fonctionnement de la régie.

Lorsque les comptes d'un exercice sont arrêtés, il rédige sur les résultats de cet exercice un rapport d'ensemble qu'il adresse au ministre de la France d'outre-mer.

Art. 7. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

Administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 12 décembre 1947, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Charpantier (Eugène-Jean), stagiaire de l'administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 18 décembre 1947, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Scaillerez (Jean), stagiaire de l'administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 13 décembre 1947, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Hugonet (Jean-Georges), stagiaire de l'administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 18 décembre 1947, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Haetiger (Henri), stagiaire de l'administration coloniale.

Cadre d'administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 23 décembre 1947, M. Clua (Georges-Gilbert), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale des colonies autres que l'Indochine, a été réintégré dans le cadre d'administration générale, pour compter du 1er janvier 1948.

Elèves administrateurs des colonies.

Par arrêté du 15 décembre 1947, M. Cassel (Serge-Edmond), élève administrateur (1er échelon) des services civils de l'Indochine, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'une année, à compter du 1er août 1947.

Par arrêté du 15 décembre 1947, M. Dusserre (Jean-Alexandre), élève administrateur (1er échelon) des colonies, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une période d'une année, à compter du 1er août 1947.

Par arrêté du 23 décembre 1947, les dispositions de l'arrêté n° 3619 du 8 mai 1946 portant nomination d'élèves administrateurs des colonies sont modifiées comme indiqué ci-dessous en ce qui concerne M. Barrère (Gérard-Pierre-Henri):

M. Barrère (Gérard-Pierre-Henri) est nommé élève administrateur (1er échelon) des colonies, à compter du 1er août 1947.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1947: page 11657, 1re colonne, fonds de concours, 2e alinéa, au lieu de: « au titre du chapitre 917 (art. 8). — Travaux et installations de l'aéronautique. — Aviation légère et sportive », lire: « au titre du chapitre 917 (art. 8. — Travaux et installations de l'aéronautique. — Etat-major de l'armée de l'air ».

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 24 décembre 1947, M. Sentis (André), ancien élève de l'école polytechnique (promotion 1947), a été nommé élève titulaire de l'école nationale des ponts et chaussées.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 5 décembre 1947, a été rapporté l'arrêté du 20 novembre 1947 aux termes duquel M. Bernasse (Pierre), ingénieur ordinaire de 2e classe des ponts et chaussées, a été placé, à compter du 1er novembre 1947, dans la position de service détaché et mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour être affecté à la Guadeloupe.

M. Bernasse, provisoirement affecté dans le département de la Nièvre, jusqu'au 31 décembre 1947 inclus, a été chargé, à dater du 1er janvier 1948, du service des ponts et chaussées du département de la Guadeloupe.

Service des ports aériens.

Par arrêté du 11 décembre 1947, M. Villaume (Eugène-Gabriel-Marius), commandant de port aérien de 2e classe, est rétrogradé à la 3e classe de son grade à compter de la date de la publication au *Journal officiel*.

Liste des candidats admissibles au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) à la suite du concours ouvert en 1947.

Par arrêté du 27 décembre 1947, ont été déclarés admissibles au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées), les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1947:

1 Fourcad (Robert). — Paris (1).
2 Journeaux (Yves). — Rennes.
3 Bariteau (André). — Nantes.
4 Gautier (André). — Rennes.
5 Piquemal (Roland). — Toulouse.
6 Balleau (André). — Paris.
7 Devos (René). — Lille.
8 Moulene (Jean). — Paris.
9 Delaigue (Pierre). — Paris.
10 Heynderickx (Jean-Louis). — Paris.
11 Bulaye (Jean). — Nice.
12 Lassaux (Jean). — Nantes.
13 Ponsot (Georges). — Paris.
14 Lavergne (Michel). — Paris.
15 Vidalene (Roger). — Paris.
16 Xech (Maurice). — Montpellier.
17 Leblanc (Pierre). — Paris.
18 Guet (Constant). — Lille.
19 Rio (Jean). — Nantes.
20 Jauberteau (Lucien). — Rennes.
21 Gangnery (Raymond). — Paris.
22 Nicolas (Landry). — Marseille.
23 Mermoz (Michel). — Paris.
24 Daigne (Pierre). — Nantes.
25 Delaporte (Daniel). — Paris (1).
26 Jarniou (Pierre). — Paris.
27 Pujol (Roger). — Clermont-Ferrand.
28 Berekly (Pierre). — Dijon.
29 Dulau (Albert). — Bordeaux.
30 Devaux Jean) — Paris
31 Garnier (Léon). — Paris.
32 Lefebvre (Gérard). — Rouen.
33 Penin (André). — Paris.
34 Sicard (Francis). — Nice.
35 Brisson (Jean). — Bordeaux.
36 Franconnet (Robert). — Clermont-Ferrand.
37 Regnier (Maurice). — Paris.
37 Gruner (Roger). — Paris.
39 Chevalier (Albert). — Rennes.
40 Cartallas (Etienne). — Lyon.
40 Rollin (Georges). — Lyon.
42 Laverdure (Pierre). — Paris.
43 Le Bervet (Maurice). — Paris.
44 Pollin (Xavier). — Lyon.
45 Caillol (Pierre). — Marseille.
46 Debrie (René). — Paris.
47 Labegorre (Jacques). — Nice.
48 Cerutti (Georges). — Grenoble.
49 Fallon (Roger). — Alger.
50 Benmehel (Noureddine). — Alger.
51 Malegat (Paul). — Paris.
52 Beatrix (Edmond). — Dijon.
53 Fabre (Louis). — Toulouse.
54 Garray (André). — Marseille.
54 Foll (Maurice). — Paris.
56 Frysou (André). — Lille.
56 Jacquesson (Pierre). — Nantes.
58 Lagrifoul (Georges). — Paris.
58 Mollière (Jean). — Rennes.
60 Sabourin (Jean). — Paris.
61 Sechê (Serge). — Nantes.
62 Berlout (Roger). — Paris.
62 Dangotte (Jean) — Dijon.
62 Griod (Roger). — Nancy.
65 Bradu (Robert). — Paris.
66 Serres (Paul). — Paris.
67 Chabrier (André). — Marseille
67 Moret (Robert). — Paris.
69 Trecul (Jacques). — Nantes.
70 Miege (Claude). — Grenoble.
71 Dufour (Claude). — Lyon
71 Marquette (Jacques). — Paris.
73 Bicoux (Gabriel). — Paris.
74 Floch (Joseph). — Paris.
75 Bertrand (Georges). — Montpellier.
76 Descombes (René). — Paris.
77 Andrieux (Guy). — Paris.
77 Girault (Jean-Marie). — Rennes.
77 Lecam (Louis). — Nantes.
80 Texier (Emile). — La Rochelle.
81 Vialle (Henri). — Lyon.
82 Vassor (Michel). — Marseille.
83 Durand (Georges). — Paris.
84 Lafage (André). — Marseille.
85 Masson (Jean). — Nantes.
86 Bourdon (René). — Paris.
87 Macon (André). — Paris.
88 Julian (Jean). — Paris
89 Jouve (François). — Clermont-Ferrand.
90 Bournat (André). — Paris.
91 Robert (Paul). — Toulouse.
92 Bonjour (Jean). — Paris
93 Balme (Charles). — Marseille.
97 Lemoine (Robert). — Rouen.
98 Traimond (Antoine). — Clermont-Ferrand.
99 Perrault (Jean). — Paris.
100 Vigezzi (Pierre). — Nancy.
101 Hunault (Maurice). — Nantes.
102 Lessolle (Jean). — Nantes.
103 Chiron (Robert). — Nantes.

(1) Centre d'examen dans lequel les épreuves écrites ont été subies.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Approbation de la nomination du directeur du centre scientifique et technique du bâtiment.

Par arrêté du 23 décembre 1947, la nomination de M. André Marini aux fonctions de directeur du centre scientifique et technique du bâtiment, à dater du 17 décembre 1947, est approuvée.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Approbation des modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires centrales de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance susvisée et, notamment, l'article 2;

Vu l'avis émis par le conseil supérieur de la sécurité sociale lors de sa réunion du 9 décembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvées les modifications apportées au texte des articles 4, 7, 8, 16 des modèles de statuts pour caisses primaires centrales de sécurité sociale, tels qu'ils ont été fixés par l'arrêté du 10 avril 1946.

Le texte modifié des articles précités figure en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Mutualité.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 décembre 1947, ont été approuvés les statuts de l'Union de sociétés mutualistes ci-après:

Union mutualiste de la région castraise n° 81-338, à Castres (Tarn).

Caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, les agents de la Caisse nationale de sécurité sociale dont les noms suivent, qui ont été déclarés admissibles à l'emploi de secrétaire d'administration à l'issue de l'examen d'aptitude prévu par l'article 30 du décret du 9 octobre 1945, modifié par le décret du 22 mai 1946, sont intégrés dans le corps des secrétaires d'administration dans les conditions ci-après:

Secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon.

Mme Bichot, secrétaire rédacteur.
Mme Grosnon, secrétaire rédacteur.
Mlle Rougé, secrétaire rédacteur.
Mme Deichelbohrer, secrétaire comptable.
Mme Lasseray, secrétaire comptable.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 20 décembre 1947, les candidats déclarés admissibles à l'emploi d'inspecteur principal de la sécurité sociale, à la suite de l'examen d'aptitude professionnelle du 29 septembre 1947, dont les noms

suivent, ont été nommés inspecteurs principaux de la sécurité sociale à la classe figurant en regard de leur nom:

Articles 2 et 4 du décret du 16 janvier 1946.

1re classe: M. Gosselin.
2e classe: M. Provin.

Article 4 du décret du 16 janvier 1946.

3e classe: MM. Acis, Autexier, Diot, Frot, Kuder, Mariani, Martin (Pierre), Mathieu, Senet.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 31 décembre 1947 portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre.

Par décret en date du 31 décembre 1947, la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre est attribuée aux personnes ci-après désignées:

AISNE

MM. Cartigny (Georges-Joseph).
Cauchy (Auguste-Eugène).
Chalmin (Alfred-Paul).
Charpentier (Gaston-Emile).
Daubenton (Clotaire-Léon).
Delcroix (Eugène).
Demonceaux (Raymond-Ernest).
Emery (Julien-Louis).
Fontaine (Marcel).
Fourmestraux (Fernand-Léon).
Gaudfroy (Henri-Adrien).
Jamart (Gustave-Albert).
Journa (Etienne-Fernand).
Leroy (Lucien).
Renaud (Henri-Joseph).

ARDENNES

M. Floquet (Nicolas-Florentin).
Mme Floquet (Louise-Alexis), née Maquin.
MM. Floquet (Raymond-Charles-Florentin).
Hureau (Louis).

MARNE

M. Delozanne (Désiré).

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Abry (Jean-Henri).
Colmant (Louis).
Francart (Marcel-François).
Gaspard (Julien).
Henry (Georges-Louis).
Humbert (Lucien-Sébastien-Auguste).
Hypolite (Paul).
Louis (Maurice).
Meyeur (Paul-Frédéric).
Morbois (Nicolas-Joseph-Clément).
Tayon (Léonce-Aimé).

MEUSE

MM. Dumont (Georges).
Lacaille (Alfred-Louis).

NORD

MM. Becar (François).
Bernard (Albert).
Bossuroy (Arthur).
Boulet (Fernand).
Boulvin (Oscar).
Choteau (Georges-Joseph).
David (Paul-Lucien).
Debliquis (Nestor-Joseph-Renelde).
Debusschère (Kléber-Clément).
Delplancke (Gustave-Désiré).
MM. Dequidt (Roger).
Douay (Gaston-René).
Foviaux (Eugène-Aimé). Titre posthume.
Henry (Noël-Auguste-Léopold-Joseph).
Honoré (Valentin).
Lasselin (Emile-Julien).
Leduc (Lucien Charles).
Legrain (Charles-Eugène-Augustin).
Leleu (Prosper-Eugène).
Lemaire (Albert-Louis).
Lenglet (Henri-Charles).
Lengrand (Léon).
Léonard (André-Joseph).
Lepers (Henri-Victor).
Lepoutre (Félix-Eugène-Marie-Joseph).
Lepoutre (Jean-Oscar).
Lequien (Louis-Robert).
Lerouge (Charles-Hyppolite).
Leroux (Maurice-Albert-Julien).
Leroy (Alfred-Charles-Alphonse).
Leroy (Henri-Pierre-Joseph).
Lesavre (Eugène).
Lestienne (Joseph-Ernest-Augustin).
Liefooghe (Robert-Jules). Titre posthume.
Loy (Henri-Victor).
Machu (Emile).
Maillard (Lucien).
Masson (Charles-Auguste).
Maurois (Gaston-Florent-Gustave).
Meriaux (Armand).
Messager (Charles).
Mignot (Gustave-Charles).
Monfort (Camille-Emile).
Morival (Henri).
Motte (Albert-Ernest-Henri).
Mouthuy (René-Joseph).
Mulliez (Joseph-Agathon-Jean-Baptiste).
Olivier (Emile-Maurice-Alphonse).
Pamart (Auguste-Juvénal).
Parsy (Emile-Constant).
Palout (Hector-Louis).
Payen (Jean-Baptiste).
Peckre (Henri-Gustave-Joseph).
Pederencino (Hippolyte).
Pelcener (Georges-Louis).
Pereau (Octave-Alfred-Adolphe).
Petit (Emile-Georges).
Philamant (Emile-Omer).
Piat (Arthur).
Pignol (Pierre-Antonin).
Pigot (Fernand).
Piaquet (Gaston-Léon-Fernand).
Pluchart (Léonce-Placide).
Pollet (Joseph-Ferdinand)
Poteau (Arthur).
Poteau (François-Jean-Baptiste).
Poulain (François).
Prévost (André-Clément).
Quint (Henri).
Rigonnont (Louis-François).
Ringevalle (Anatole-Théophile).
Rougefort (Ernest).
Rougraff (Michel).
Ruflin (Louis).
Ruflin-Dhellemmes (Hubert).
Salengret (Marcel-Aimé).
Senez (Charles-Henri).
Séverin (Julien-Cyriaque-Ferdinand).
Vandermeersch (Joseph-Louis-Marie).
Vanesche (Arthur-Alexis).
Vanlerberghe (Alphonse-Joseph).
Van Roey (Alexandre-Charles).
Van Wilderen (Léon-Raoul).
Verheyen (Emile-Marie-Louis).
Vyt (Raymond-Arthur).
Walbecq (Georges-Jules).
Windels (Henri-Charles).
Wion (Alexandre).
Wuilmet (Charles-Georges).
Wouters (François).

PAS-DE-CALAIS

MM. Derlique (Pierre-François).
Dessaint (Gaston-Pierre-Joseph).
Mme Dewael, née Lejeune (Julie). Titre posthume.
MM. Duflos (Henri). Titre posthume.
Lalin (Marcel-Gustave-Louis). Titre posthume.
Lefebvre (Oscar-Louis-Joseph).
Lefrère (Pierre-Joseph). Titre posthume.
Lelong (Camille-Charles).
Mme Machez, née Hottin (Clémence-Julie). Titre posthume.
MM. Messeant (Edmond-Alfred).
Parzy (Hubert-Augustin-Louis). Titre posthume.
MM. Poulet (Jean-Louis).
Prouille (Octave-Emile-Jean Baptiste).
Remy (Lucien-Alexandre-Joseph).
Ricque (Antoine-François).
Thellier (Fernand-Aristide-Joseph). Titre posthume.
Thumerelle (Victorien).
Tison (Jules-Louis-Joseph).
Tolbes (Georges). Titre posthume.

SOMME

MM. Cottel (Raphaël-François-Eloi).
Deleval (Jean-Georges)
Delvigne (Maurice-Georges).
Demoulin (Edouard-Léon-Joseph).
Delournay (Jacques-Robert-Roger).
Drouvoy (Eugène-Louis-Désiré).
Duquenne (Maurice-Lucien-Alexis).
Fournier (Fernand-Louis-Albert).
Franqueville (Fernand-Georges-Charles).
Gombart (Lucien-Maurice-André).
Hachet (Ernest-Léonard). Titre posthume.
Harasse (Honoré), dit Joseph.
Harlet (Gaston-Georges-Joseph).
Herblot (Henri).
Jalladeau (Célestin-Pierre).
Laporte (Eugène-Honoré).
Lavenue (Robert-Armand), à titre posthume.
Lefurme (Auguste-Jules).
Léger (Joseph-Charles-Louis-Auguste).
Leleu (Robert-Désiré).
Lelong (Joseph-Firmin-Georges).
Lemaire (Charles-Jules).
Lejeueux (Paul-Ernest-Théogène).
Longuet (Lucien-Fernand-Gaston).
Mlle Longuet (Marie-Aline).
MM. Magnier (Léon-Odillon-Henri).
Marteaux (Omer-Jules-Lucien).
Mercher (Octave-Thomas), à titre posthume.
Mérel (Gaston-Georges).
Merlin (Lucien-Alexandre).
Michel (Arthur-Zéphir-Eugène).
Moinet (Fernand-Paul).
Morel (Gustave-Pierre).
Pache (Paul-Joseph).
Patoux (Charles-André).
Petit (Daniel-Julien-Gaëtan).
Piot (Arthur-Guislain-Joseph).
Poret (Marcel-Emile-Joseph-Armand).
Pouillaude (Jules-Edouard-Henri).
Prévost (Julien-Louis-Alexis).
Prévost (Louis-Maurice-Philogène).
Quentin (Gilles-Charles-Fernand).
Révaux (Jules-Henri-Pierre).
Richard (Joseph-Robert).
Rimette (Jules-Joseph-Désiré).
Roquencourt (Aramis-Sylvain-Emile).
Sauval (Paul-Joseph).
Suart (André-Georges-Marcel).
Target (Arthur-Maurice-Jean-Baptiste).
Thiébaut (Auguste-Fernand).
Verdy (Alcide-Maximilien).
Voyer (Charles-Edouard).

Les dispositions du décret du 18 mai 1922 conférant la médaille des victimes de l'invasion sont rapportées en ce qui concerne: M. Lavenue (Robert-Arthur-Armand), M. Quentin (Gilles-Charles-Fernand-Virgile).

Les dispositions du décret du 24 avril 1922 conférant la médaille des victimes de l'invasion sont rapportées en ce qui concerne, M. Marteaux (Omer-Jules-Lucien).

Les dispositions du décret du 6 juin 1922 conférant la médaille des victimes de l'invasion sont rapportées en ce qui concerne: M. Floquet (Raymond-Charles-Florentin).

Les dispositions du décret du 26 décembre 1922 conférant la médaille des victimes de l'invasion sont rapportées en ce qui concerne: M. Vanlerberche (Alphonse-Joseph).

Art. 6. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 31 décembre 1947 portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre.

Par décret en date du 31 décembre 1947, la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre est attribuée aux personnes ci-après désignées:

AISNE

MM. Chantreux (Georges). Titre posthume.
Dietrich (Adrien-Eugène-Ernest).
Guillot (Charles-Louis-Gustave). Titre posthume.
Hauet (Charles-Alphonse). Titre posthume.
Vasseur (Rémi).

ARDENNES

MM. Anceiet (Camille-Noé).
Bouche (Raymond-Auguste-Ferdinand).
Mme Boyannick (Lucie), née Dazil.
MM. Delpire (Albert-Emile).
Dulauroy (Pol-Louis).
Durand (Jules-Alfred).
Georges (Henri-Léon).
Gillard (René-Paul-Jean-Baptiste).
Gillet (Jean-Désiré).
Jolivart (Eugène-Jean-François).
Herbinet (Arsène).
Hubert (Alphonse-Joseph).
Marlier (Jules-Emile). Titre posthume.
Petitfrère (Camille). Titre posthume.
Picart (Gustave-Henri).
Pierret (Léon-Génius).
Pierson (Victor). Titre posthume.
Piret (Jean).
Renard (Charles-Parfait).
Rocher (Georges).
Sorin (Alexandre). Titre posthume.
Stéphany (Jean). Titre posthume.
Tanton (Jules-Gratien). Titre posthume.
Taquet (Désiré-Jean-Baptiste-Victor).
Thiry (Emile-Joseph).
Thome (Gaston-François).
Vade (Prosper-Félix). Titre posthume.
Mme Varlet (Marthe), née Paris.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Bontemps (Charles).
Chailly (Louis-Antoine).
Crouvizier (Marcel-Marie-Eugène).
Hainzelin (Robert-Auguste).
Harment (Léon).
Homrighausen (Antoine).
Larue (Alphonse).
Laurent (Camille-Jules).
Ledoyen (Théophile-Maximin-Narcisse).
Louis (Gaston-Alexandre).
Mangeot (François-Auguste).
Marchal (Valentin).
Perin (Jean-Nicolas dit Julien). Titre posthume.
Pethe (Virgile-Gabriel).
Saxer (Frédéric-Joseph).
Urbain (Jules-Célestin).

MEUSE

MM. Curely (Hubert-Ferdinand).
Guillin (François). Titre posthume.
Humbert (Joseph-Hippolyte). Titre posthume.
Humbert (Marie-Charles-Edmond).
Humbert (Marie-Angèle).
Jamin (Gabriel-Nicolas).
Mme Lacaille, née Bouda (Aline-Louise). Titre posthume.
MM. Lezer (Auguste-Alphonse). Titre posthume.
Louette (Henri-Jules).
Mayot (Jean-Albin). Titre posthume.
Minot (Joseph-Ernest).
Picquart (Ernest-Théophile).
Platel (César-Henri). Titre posthume.
Roblot (Ernest-Pierre).
Thiry (Albert).
Varnier (François-Emile).
Warin (Paul-Maurice). Titre posthume.
Warion (Jean-Edouard).

MOSELLE

MM. Cabocel (Eugène-Emile).
Gérard (Adolphe).
Pascaly (Jean-Jules). Titre posthume.

NORD

MM. Brame (Fernand-Jules).
Decaillonne (Albert-Jules).
Delefosse (Adrien-Arthur).
Delvoie (Jules-Joseph).
Demailly (Louis-Jean-Baptiste).
Deveuve (Emile-Louis). Titre posthume.
Dubois (Paul-Jules-Alfred).
Lagache (Maurice-Oscar).
Lévêque (Klébert).
Macquet-Valentin (Léon-Louis).
Morelle (Jean-Henri-Adolphe).
Parmentier (Albert-Emile-Hubert).
Pissy (Charles-Maurice).
Prouvost (Jean).
Screder (Eugène-Honoré).
Selliez (Henri-Jules).
Selliez (Victor-Joseph).
Senez (Emile).
Smitte (Charles-Arthur).
Sulmon (Edouard).
Taupe (Hubert-Emile).
Telliez (François). Titre posthume.
Willaumez (Henri).

PAS-DE-CALAIS

MM. Dez (Marcel-Gaston).
Gardillon (François).
Plichon (Henri).
Samon (Désiré).

BAS-RHIN

MM. Schenke (Joseph).
Wittersheim (Xavier-François). Titre posthume.

HAUT-RHIN

M. Verrier (René-Edouard).

SOMME

MM. Denasse (André-Etienne-Joseph).
Maille (Marcel-Louis-Octave).

VOSGES

M. Valentin (Joseph-Lucien).

Les dispositions du décret du 6 juin 1922 conférant la médaille des victimes de l'invasion sont rapportées en ce qui concerne M. Pascaly (Jean-Jules).

Les dispositions du décret du 4 novembre 1922 conférant la médaille des victimes de l'invasion sont rapportées en ce qui concerne M. Marlier (Jules-Emile).

Décret n° 48-8 du 3 janvier 1948 fixant les conditions d'application de la loi n° 47-1736 du 5 septembre 1947 relative à la situation des déportés politiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'ordonnance du 11 mai 1945 réglant la situation des prisonniers de guerre, déportés politiques et travailleurs non volontaires rapatriés;

Vu la loi du 5 septembre 1947 tendant à modifier les articles 9 et 17 de l'ordonnance du 11 mai 1945 réglant la situation des déportés politiques, et notamment l'article 3,

Décrète:

Art. 1er. — La qualité de déporté politique, telle qu'elle est définie par les dispositions des articles 9 et 17 de l'ordonnance du 11 mai 1945, modifiée par la loi du 5 septembre 1947, est reconnue, sur la demande des intéressés ou de leurs ayants cause, par décision du préfet qui peut, s'il le juge utile, demander l'avis d'une commission départementale dite « Commission départementale de contrôle des prisonniers, déportés et réfugiés ». En cas de rejet de la demande, cet avis doit être préalablement recueilli.

Le préfet peut déléguer ses pouvoirs au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Dans les deux mois suivant la notification de la décision les intéressés ou leurs ayants cause peuvent former un recours devant le comité d'administration de l'office national qui prend une décision en dernier ressort après avoir demandé, s'il le juge utile, l'avis d'une commission nationale dite « Commission nationale de contrôle des prisonniers, déportés et internés ». En cas de rejet cet avis doit être préalablement recueilli.

Art. 3. — La commission départementale prévue à l'article 1er du présent décret comprend:

Le préfet ou son représentant, président.
Le directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant.
Le secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant.
Un représentant de l'association départementale des déportés et internés, résistants et patriotes.
Un représentant de l'association départementale des déportés et internés de la Résistance.
Un représentant de l'association départementale des prisonniers de guerre.
Un représentant de l'association départementale des déportés du travail.
Le président a voix prépondérante.

Art. 4. — La commission nationale prévue à l'article 1er du présent décret comprend:

Le directeur du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant, président.
Le directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant.
Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant.
Un représentant de la fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes.
Un représentant de la fédération nationale des déportés et internés de la Résistance.
Un représentant de la fédération nationale des prisonniers de guerre.
Un représentant de la fédération nationale des déportés du travail.
Le président a voix prépondérante.

Art. 5. — Les commissions départementales et la commission nationale se réunissent sur convocation de leurs présidents. Elles examinent les cas qui leur sont soumis par leur président.

Art. 6. — Les commissions départementales et la commission nationale sont, en outre, habilitées à donner un avis motivé sur la catégorie dans laquelle doivent être classées les personnes auxquelles la qualité de déporté politique ne serait pas accordée et qui ont fait l'objet, de la part de l'ennemi ou de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français, d'une mesure d'internement, de déportation ou de réquisition.
Un arrêté pris par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre définira chacune de ces catégories.

Art. 7. — Un chef de bureau de la direction du contentieux, de l'état civil et des recherches sera chargé des fonctions de rapporteur et de secrétaire de la commission nationale.

Un agent de la direction départementale des anciens combattants et victimes de la guerre sera chargé des fonctions de rapporteur et de secrétaire de la commission départementale.

Art. 8. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, sont nommés à compter du 1er janvier 1947:

Administrateur civil de classe exceptionnelle.

M. Léopold-Léger (Raymond), administrateur civil de 1re classe, 4e échelon.

Administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon.

M. Gentil (Lucien), administrateur civil de 2e classe, 4e échelon.

M. Morin (Gaston), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon.

Administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon.

Mlle Malgouyres (Renée), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon.

M. Le Brun (Julien), administrateur civil de 3e classe, 2e échelon.

M. Trézeguet (Gaston), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon.

Sont nommés administrateurs civils de 3e classe, 1er échelon, les administrateurs adjoints énumérés ci-après:

A dater du 1er janvier 1947.

M. Kahn (Henri).

M. Beauxis-Aussalet (Marcel).

M. Hautcœur (Emile).

A dater du 15 février 1947.

M. Anselme (Boniface).

A dater du 1er avril 1947.

Mlle Witz (Marie-Jeanne).

Sont nommés administrateurs adjoints les assistants administrateurs ci-après désignés:

A dater du 3 janvier 1947.

Mlle Pomiers (Madeleine), assistant administrateur, 2e échelon.

Mlle Gontier (Denise), assistant administrateur, 2e échelon.

Mlle Hottvaere (Jacqueline), assistant administrateur, 2e échelon.

Mlle Pradels (Thérèse), assistant administrateur, 2e échelon.

Mme Levesque (Claude), ex-Mme Blanchard, assistant administrateur, 2e échelon.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, sont nommés à compter du 1er janvier 1947:

Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle:

MM. Pelissa (Roméo) et Delabre (Vincent), secrétaires d'administration principaux (1er échelon).

Secrétaire d'administration principal (1er échelon.)

MM. Lugol (Maurice), Bonnichon (Camille), et Poirey (Pierre), secrétaires d'administration de première classe (3e échelon).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour du lundi 5 janvier 1948.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances de membres de commissions.

2. — Proclamation, par suite de vacance d'un membre du Conseil de la République (application de l'article 20, alinéa 6, de la loi organique du 27 octobre 1946 et de l'article 4 de la résolution du 13 décembre 1946.

3. — Vote du projet de loi introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la loi du 9 mars 1941, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, sur la réorganisation foncière et le remembrement. (Nos 1051-2771-2814. — M. Bas, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. Cayol et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder la franchise postale aux militaires des troupes françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche, et à augmenter le nombre réglementaire des timbres-poste octroyés aux militaires des unités stationnées sur le territoire métropolitain. (Nos 522-1339. — M. André Tourné, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi n° 46-2123 du 30 octobre 1946 attribuant aux évadés la médaille des évadés et les droits y afférents. (Nos 1211, 1817. — M. Pierre Villon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de résolution de M. Viatte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à instituer une commission de la recherche scientifique auprès du commissariat général au plan de modernisation et d'équipement. (Nos 890, 2021. — Mlle Dienesch, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de résolution de M. Jean-Moreau tendant à inviter le Gouvernement à rétablir d'urgence le service central de la sécurité aérienne. (Nos 618, 2004. — M. Livry-Level, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de résolution de M. Malbrant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à améliorer l'approvisionnement des territoires d'outremer en produits manufacturés, et notamment en tissus, et à adapter l'industrie et le commerce français d'exportation aux besoins de ces territoires. (Nos 1770, 2890. — M. Lisette, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote sur la question de confiance posée contre la prise en considération des amendements de MM. Jacques Duclos (nos 24 et 54), Xavier Bouvier (n° 44) et Laurens (n° 47) à l'article 2 du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

10. — Vote sur la question de confiance posée contre la prise en considération des amendements de MM. Waldeck Rochet (nos 1 et 3), Dixmier (n° 13), Garcia (n° 2), Delachenal (n° 12) et de Sesmaisons (n° 14) au paragraphe 1er de l'article 3 du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

11. — Vote sur la question de confiance posée contre la prise en considération des amendements de MM. Waldeck Rochet (nos 4 et 38), Laurens (nos 36 et 37), de Sesmaisons (n° 42), Delachenal (nos 19 et 20) au paragraphe II de l'article 3 du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

12. — Vote sur la question de confiance posée contre la prise en considération des amendements de MM. Biscarlet (n° 51), de Sesmaisons (n° 21 et 43), Dixmier (n° 39), Garcia (n° 23) à la fin du paragraphe II de l'article 3 du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

13. — Vote sur la question de confiance posée contre la prise en considération des amendements de MM. Laniel (n° 48), Victor Michaut (n° 8, deuxième rectification), Pierre Courant (n° 33 rectifié), Vendroux (n° 31), Kuehn (n° 53), Pierre André (n° 56), Kriegel-Valrimont (n° 58) à l'article 4 *ter* du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

14. — Discussion, en deuxième lecture, de projets et propositions de loi amendés par le Conseil de la République.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 5 janvier 1948.

N° 2958. — Rapport, par M. Albert Schmitt, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution relative aux pensions visées par l'ordonnance du 23 juillet 1945 et concédées antérieurement au 1er février 1945.

N° 2982. — Proposition de loi de M. André Denis portant organisation de la postcure et de la réadaptation professionnelle des tuberculeux (renvoyée à la commission de la famille).

N° 3038. — Proposition de résolution de M. Delachenal relative à la cotisation des allocations familiales des travailleurs indépendants (renvoyée à la commission du travail).

N° 3039. — Proposition de loi de M. Delachenal sur les pensions des mutilés de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3077. — Proposition de résolution de M. Jacques Duclos tendant à publier d'urgence tous les textes relatifs aux accords franco-américains signés le 2 janvier à Paris (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 3078. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme fiscale (renvoyé à la commission des finances).

N° 3082. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles (renvoyé à la commission des finances).

Commission de la production industrielle.

Séance du samedi 3 janvier 1948.

Présents. — MM. Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Catoire, Charlot (Jean), Denis (André) (Dordogne), Loustau, Louvel, Mallez, Peytel, Poulain, Sion.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le lundi 5 janvier 1948, à dix heures (local de la commission n° 255):

I. — Audition de M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, sur l'accord franco-américain relatif à l'aide intérimaire octroyée par le gouvernement des Etats-Unis à la population française.

II. — Nomination d'un rapporteur et, éventuellement, rapport sur la proposition de résolution de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à publier d'urgence tous les textes relatifs aux accords franco-américains signés le 2 janvier 1948 à Paris.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le lundi 5 janvier 1948, à dix-sept heures (local de la commission n° 254):

I. — Exposé de M. Joseph Dumas sur la grève des cheminots d'Afrique occidentale française.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi de M. Apithy tendant à modifier la loi sur les grands conseils.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du lundi 5 janvier 1947.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local n° 255.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix-sept heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour du mardi 6 janvier 1948.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement (dépenses civiles) pour l'exercice 1948. (N° 999, année 1947, et année 1948. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

2. — Discussion éventuelle de projets de loi.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Voyant, jusques et y compris M. Henri Barre.

Tribunes. — Depuis M. Bechir-Sow, jusques et y compris M. Caspary.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 3 janvier 1948, le Conseil de la République a nommé:

1° M. Merle (Toussaint), membre de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, en remplacement de M. Grangeon;

2° M. Merle (Faustin), membre de la commission des finances, en remplacement de M. Merle (Toussaint);

3° M. Grangeon, membre de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, en remplacement de M. Merle (Faustin).

Commission de la défense nationale.

Séance du samedi 3 janvier 1948.

Présents. — MM. Alric, Boyer (Max), Cherrier (René), général Delmas, Guirriec, Jauneau, Pialoux, Poirault (Emile), Rosset, général Tubert, Vanrullen.

Suppléant. — Général Delmas (de M. Debray).

Commission des finances.

1re séance du samedi 3 janvier 1948.

Présents. — MM. Duchet, Gerber (Philippe), Janton, Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane, Merle (Faustin), Monnet, Pauly, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie).

Excusé. — M. Franceschi.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

2e séance du samedi 3 janvier 1948.

Présents. — MM. Avinin, Duchet Janton, Landaboure, Marrane, Merle (Faustin), Monnet, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie).

Excusé. — M. Franceschi.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Assistaient à la séance. — MM. Jayr, Sempé, Simard, Brettes (au titre de la commission de l'agriculture).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le lundi 5 janvier 1948, à neuf heures trente (local de la commission):

I. — Projet de loi portant autorisation d'engagements de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement (dépenses civiles) pour l'exercice 1948. (N° 999, année 1947.)

II. — Projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (Nos 3071-3076 A. N.)

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 6 janvier 1948, à quatorze heures trente (local n° 215):

I. — Conclusions de M. Durand-Reville sur l'étude du fonctionnement de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

II. — Communication de M. Durand-Reville au sujet de la promulgation du code du travail dans les territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

Convocation de bureau.

Le 6e bureau se réunira le mardi 13 janvier 1948, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 221):

Nomination d'un rapporteur pour l'élection de M. Gabriel Ferrier, élu conseiller de la République en remplacement de M. Max André, démissionnaire. (Application de l'article 2 de la loi du 5 avril 1947.)

Réunion du lundi 5 janvier 1948.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis de concours pour un emploi à la section économique du bureau international du travail à Montréal (Canada).

Un concours sur titres est ouvert par le bureau international du travail pour un poste vacant à la section économique, à Montréal (Canada).

Le traitement annuel sera fixé en tenant compte de l'âge et de l'expérience, à partir d'un minimum de 4.210 dollars par an.

Les candidats devront être de nationalité française, posséder en outre une bonne connaissance de l'anglais et, si possible, d'autres langues. Ils doivent avoir à leur actif de solides études universitaires en sciences économiques et une expérience des travaux de recherches.

La limite d'âge est de vingt-cinq à trente-cinq ans, avec dérogation pour services de guerre ou titres exceptionnels.

Les demandes d'inscription devront être formulées pour le 15 janvier 1948 au plus tard.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau international du travail, 205, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Avis de concours pour l'emploi de journaliste professionnel à la section de l'information publique du bureau international du travail.

Le bureau international du travail organise un concours sur titres pour pourvoir un poste vacant à la section de l'information publique, à Genève (éventuellement transférable en Amérique).

Traitement initial de 4.210 dollars, suivant l'âge, les qualifications et l'expérience. Augmentation sous réserve de services satisfaisants.

Conditions d'admission.

Expérience: emploi effectif d'au moins deux années en qualité de journaliste professionnel appointé comme tel dans un journal quotidien ou une grande agence d'information télégraphique.

Santé parfaite.

Limite d'âge: vingt-cinq à trente-cinq ans, avec possibilité de dérogations pour services de guerre ou titres exceptionnels.

Langue maternelle: français; connaissance de l'anglais; si possible l'espagnol ou autre langue d'utilisation internationale.

Formation universitaire ou équivalente.

Connaissance des sciences sociales, du mouvement ouvrier et des affaires internationales.

Les demandes d'inscription devront être formulées pour le 15 janvier 1948 au plus tard.

Pour tous renseignements détaillés, s'adresser à Mme Morel, bureau international du travail, 205, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Maison BALLAND-BRUGNEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS
CHALON-SUR-SAONE
R. C.: Chalon n° 11030

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1945.

Amortissement de la troisième tranche.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 60 obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu pour le 1er février.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

L'amortissement de cet emprunt ayant précédemment été réalisé par voie de rachat, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Compagnie des Eaux et de l'Ozone
(Procédés M.-P. OTTO.)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 35.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 72522.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1943

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté, en Bourse, la totalité des 107 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont l'amortissement est prévu au 1er janvier 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1944 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Remboursement au 1er janvier 1945.

1.453 6.153 6.579 6.732

Remboursement au 1er janvier 1946.

6 121 331 366 367 985 986 1.100 1.312 1.433 1.545 1.711 1.726 1.758 1.772 2.021 2.061 2.133 2.140 2.788 2.843 2.861 3.074 4.194 4.236 4.267 4.351 4.406 4.496 4.511 4.528 4.823 5.117 5.177 5.192 5.325 5.749 6.284 6.313 6.566 6.583 6.619 6.946

Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 29 janvier 1943.

MORVAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.600.000 F
3, RUE DE NEVERS, CHATEAU-CHINON (NIÈVRE)

MM. les obligataires sont informés que la société ayant procédé, conformément au contrat d'émission, au rachat de gré à gré et à l'amortissement d'obligations des séries ci-après indiquées, aucun tirage n'aura lieu en 1948.

Par suite desdits rachats de gré à gré, les tirages ne reprendront au plus tôt, savoir: obligations ex-5,75 0/0 (émission de 1930) qu'en 1955; obligations ex-5,50 0/0 première série (émission 1931) qu'en 1953; obligations ex-5,50 0/0 deuxième série (émission 1932) qu'en 1960.

Le service des intérêts des obligations continue d'être assuré par le Crédit lyonnais.

Le conseil d'administration de Morvan.

Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française

Emprunt 4,5 0/0 1929.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1947, page 12135:

Tirage du 13 novembre 1947, échéance du 15 décembre 1947.

Deuxième portion (335 numéros.)

Au lieu de: « 40.042 », lire: « 40.052 ».

Compagnie des Docks et Entrepôts de Marseille

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 1947: page 12550, 3e colonne, Obligations restant à rembourser, 3e ligne, au lieu de: « 656 et 657 », lire: « 656 à 660 »; 29e ligne, au lieu de: « 7.126 et 6.127 », lire: « 7.126 et 7.127 »; 43e ligne, au lieu de: « 12.038 et 12.034 », lire: « 12.033 et 12.034 »; page 12551, 1re colonne, 37e ligne, après: « 28.225 et 28.226 », ajouter: « (1933) »; 90e ligne, après: « 41.804 à 41.808 », ajouter: « (1946) »; 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « 51.875 », lire: « 51.857 »; 22e ligne, au lieu de: « 51.874 et 51.785 », lire: « 51.874 et 51.875 »; 58e ligne, au lieu de: « 66.625 », lire: « 66.624 ».

Demandes de changement de nom

M. Polonski (Salomon), né le 6 août 1906 à Paris (4e) et demeurant à Paris, 7, rue Marcel-Dubois (12e), présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Paul Sablon.

M. Kalmanovitch (Maurice), né à Paris (4e), le 9 novembre 1906 et demeurant à Paris, 27, rue Beaurepaire, présente une requête pour lui et ses deux enfants mineurs: 1° Claudine-Hélène, née à Paris (11e) le 22 juillet 1935; 2° Alain, né à Paris (11e) le 31 août 1940, au garde des sceaux à l'effet de substituer son nom patronymique pour lui et ses deux enfants en celui de Calmat.

M. Michel Czaykowski dit Lefur, né le 30 juin 1917 à Kieff (Russie), demeurant à Paris, 4, rue Jules-Dumien, présente une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Lefur dont il a la possession d'état, afin de s'appeler également à l'avenir Lefur-Czaykowski au lieu de Czaykowski.

M. Levy (Pierre-Samuel), ingénieur, né le 23 octobre 1905 à Marseille, demeurant à Casablanca (Maroc), 31, rue du Marché, et son fils mineur Serge-Henry, né le 24 mars 1929 à Marseille, ont présenté requête au garde des sceaux afin d'être autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Fayol.

AVIS DIVERS

SOCIETE ITALIENNE
POUR LES
CHEMINS DE FER MERIDIONAUX
SOCIÉTÉ ANONYME
SIÈGE SOCIAL: A FLORENCE (ITALIE)
SIÈGES: A ROME (VIA QUINTINS SELLA, 54 A) ET A MILAN (VIA GIULINI, 2)

Augmentation du capital de 2.145.000.000 lire à 3.217.500.000 lire. Payement de l'intérêt de l'exercice 1947.

En exécution des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue à Milan, le 10 décembre 1947, et dont les délibérations ont été homologuées conformément à la loi, l'augmentation du capital social de la société, de 2.145.000.000 lire à 3.217.000.000 lire, aura lieu par l'émission au pair, plus le remboursement des frais et l'égalisation de jouissance, de 2.145.000 actions nouvelles, au nominal de 500 lire chacune, portant jouissance du 1er janvier 1948 et offertes en option, aux anciens actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes (actions de capital ou actions de jouissance), contre versement d'un montant de 525 lire par action souscrite.

Le payement anticipé de l'intérêt pour l'exercice 1947 (acompte de 5), payable le 21 janvier 1948, aux actions de capital anciennes, sera effectué à l'occasion de l'exercice du droit d'option.

Le droit d'option devra être exercé en Italie du 2 janvier au 7 février 1948 inclus dans

les conditions qui seront fixées par l'office italien des changes. Les souscriptions devront être effectuées, par l'entremise de la Banque d'Italie ou des banques suivantes: Banco commerciale italiana, Credito italiano, Banco di Roma, Banco di Napoli, Banco di Sicilia, Mont de piété de Sienne.

Société anonyme des Aciéries de Micheville

CAPITAL: 312 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: VILLERUPT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
Registre du commerce: Briey B 19.
Répertoire des producteurs
de Meurthe-et-Moselle n° 78.

MM. les actionnaires de notre société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à Paris, au siège administratif de la société, 1, rue Georges-Berger (17e), le lundi 26 janvier 1948, à quatorze heures trente, avec l'ordre du jour suivant:

1° Augmentation du capital de 312 millions de francs à 624 millions de francs, par émission de 416.000 actions de numéraire au nominal de 750 F à souscrire et libérer en espèces et pouvoirs à donner au conseil d'administration;
2° Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, d'une somme maxima de 624 millions de francs, par prélèvement sur la réserve de réévaluation;
3° Modifications statutaires;
4° Questions diverses.

Les propriétaires d'actions au porteur devront justifier de leur dépôt à la caisse centrale de dépôt et de virement de titres en les immobilisant dans une des banques ci-après avant le 21 janvier 1948:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie;
Banque R. Varin-Bernier et Ce;
Crédit lyonnais;
Société anonyme de participations, d'études et de banque (SAPE);
Société nancéienne de crédit industriel de dépôts;
Société française de banque et de dépôt, à Bruxelles.

Le texte imprimé des résolutions proposées sera tenu à la disposition des actionnaires, à Paris, 1, rue Georges-Berger, et au siège social, à Villerupt, quinze jours avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1915, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

2 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. *UNION POUR LA DÉFENSE DES PEUPLES* opprimés. But: aider tous les peuples opprimés à défendre leurs libertés et les droits élémentaires de l'humanité. Siège social: 7, route de Bièvres, Fontenay-aux-Roses.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. CLUB DES ASSURANCES. But: réunion des assureurs. Siège social: 23, rue de la Pépinière, Paris.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AMIS DU CIRQUE. But: aide aux artistes du cirque. Siège social: 2 bis, boulevard du Temple, Paris.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. RÉGION PARISIENNE DU MOUVEMENT DE L'ENFANCE OUVRIÈRE. But: mouvement éducatif. Siège social: 9, rue Victor-Massé, Paris.

4 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. L'AVENIR ANDRÉSIEN. But: former des musiciens, développer l'amour de la musique, propager le théâtre amateur. Siège social: chez M. Frédéric Delcroix, à Andres.

5 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES. But: aide aux mères, etc. Siège social: mairie de Ladouze.

8 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Plancher-les-Mines.

8 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. BILLARD-TOURING-CLUB CHARENTONNAIS. But: resserrer les liens d'amitié entre les membres par le perfectionnement et la pratique du jeu de billard. Siège social: chez M. Roux (Roger), café Touring-Club, 27, rue de Saint-Mandé, Charenton.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Privas. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Villeneuve-de-Berg.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. CHASSE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE DE SAINT-VICTURNIEN. But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Victurnien.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Tarn. HARMONIE SAINTE-CÉCILE DE RÉALMONT. But: développement de l'art musical. Siège social: mairie de Réalmont.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'Association des jardins du groupe d'Hénin-Liétard des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, ayant son siège social à Billy-Montigny, change son titre et devient ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DES MINES DE DOURGES. Siège social: à Hénin-Liétard

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. AMICALE DES CADRES DE L'INTENDANCE DE LA DIVISION D'ORAN. But: resserrer les liens de camaraderie de ses membres et perfectionner leur instruction militaire. Siège social: hôtel de l'Intendance, 6, boulevard Joseph-Andrieu, Oran.

18 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. FOOTBALL-CLUB JARNYSIEN. But: favoriser et développer parmi les jeunes gens la pratique des sports et plus particulièrement celle du football et de l'athlétisme. Siège social: 1, rue Albert-Ier, Jarny.

18 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Tours. ASSOCIATION LOCALE DE TOURS DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: hôtel de ville de Tours.

20 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. LA SAINT-HUBERT DE LA MALACHÈRE ET DES FONTENIS. But: repeuplement du gibier et répression de tout délit de chasse. Siège social: mairie de la Malachère.

20 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, NEAUPHLE-LE-VIEUX ET ENVIRONS. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Neauphle-le-Château.

22 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE D'ANNEVILLE-EN-SAIRE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie d'Anneville-en-Saire.

26 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Orne. CANTINE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LIBRE DE SÉES. But: prendre toutes dispositions administratives et financières pour assurer le ravitaillement de la cantine. Siège social: rue du Cheval-Blanc, Sées.

23 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE ROCHEFORT-SUR-MER. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: 88, rue Thiers, Rochefort-sur-Mer.

29 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DU QUARTIER DU SOLEIL. But: organisation et fonctionnement des écoles privées du Soleil. Siège social: 2, rue des Adieux, Saint-Etienne.

29 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA CHAPELLE-HEULIN. But: grouper et défendre les familles. Siège social: salle de la Borderie, la Chapelle-Heulin.

LE DUPLICATEUR «MÉTRO»
Un véritable triomphe de la technique moderne française

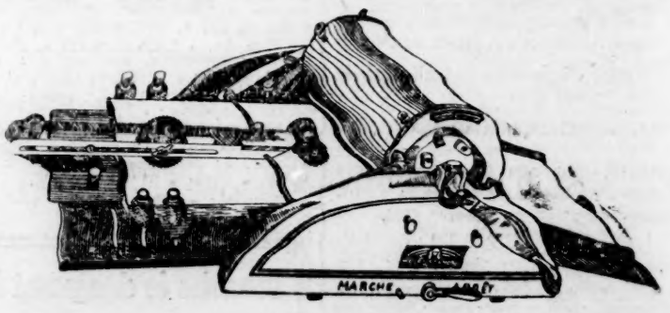

Demandez notice 1948 MÉTRO S. A., 50, rue Étienne-Marcel
Tél. Central 98-17 PARIS (2e)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.